

Ukraine : la France vote un soutien sans concorde

► L'accord de sécurité entre Paris et Kiev a été voté par les députés, mais les débats ont souligné les dissensions sur la réponse à apporter à l'invasion russe

► LFI et le PCF ont rejeté le texte, le RN s'est abstenu, et toutes les oppositions ont dénoncé les propos d'Emmanuel Macron sur un envoi de troupes alliées

► Le fantôme des accords de Munich est souvent convoqué pour dénoncer l'attitude conciliante avec Moscou, mais la référence historique a ses limites

► Sur le front, les forces russes et ukrainiennes dialoguent pour organiser l'échange des dépouilles mortelles de leurs soldats

PAGE 4 ET PAGES 6-7

MÉDITORIAL

LES VERTUS D'UN DÉBAT PÉDAGOGIQUE

PAGE 32

Haïti

Démission du premier ministre dans un pays en proie aux gangs

Ariel Henry, qui assurait la présidence par intérim depuis l'assassinat de Jovenel Moïse, en juillet 2021, a été poussé vers la sortie par les États caribéens, ouvrant la voie à une transition incertaine

PAGE 5 ET IDÉES PAGE 30

Aéronautique

Boeing : un rapport accablant pour les processus de fabrication

PAGE 15

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE UN PLAN POUR POUSSER LES CHANCES FRANÇAISES

► L'IA est une « révolution technologique incontournable », avertit un rapport présenté mercredi à Emmanuel Macron

► Les experts mandatés par Matignon proposent un « plan d'action ambitieux » pour porter le pays « à la pointe » de l'IA

► Si cette technologie est vue comme un gisement de croissance, les besoins d'investissements sont élevés, et des propositions promettent de faire débat

PAGES 12-13 ET CHRONIQUE PAGE 31

Santé L'internat de médecine en zone de turbulences

LES ÉTUDIANTS en médecine la nomment la « promotion crash-test » : c'est la première à expérimenter la réforme du deuxième cycle des études de santé, mise en place à la rentrée 2023. La refonte de l'entrée à l'internat a supprimé le classement de sortie à l'issue des épreuves de fin de sixième année, au profit de deux examens : des épreuves écrites en octobre, puis des évaluations pratiques, avec des notes minimales dans les deux cas.

Résultat : près de trois cents étudiants n'ont pas validé les nouveaux examens, et plus du double ont préféré redoubler leur cinquième année plutôt que d'expérimenter la réforme. Cet été, dans les hôpitaux français, un millier d'internes en médecine manqueront ainsi à l'appel, sur environ huit mille attendus.

PAGE 11

Irlande Dans le Nord comme dans le Sud, le Sinn Féin se prépare au pouvoir

► Pour la première fois dans l'histoire de l'Irlande du Nord, sanctuaire protestant, la direction de l'exécutif revient aux nationalistes catholiques du Sinn Féin, après deux ans de paralysie due au Brexit

► L'ex-branch politique de l'Armée républicaine irlandaise, arrivée en tête aux élections régionales en 2022, doit composer avec les unionistes

► En République d'Irlande, où le parti est

en avance dans les sondages, à quelques mois des élections générales, les nationalistes entendent utiliser leur position dans le Nord pour renforcer leurs chances dans le Sud

PAGE 2

Inondations Un lourd bilan qui souligne des lacunes dans la culture du risque

En quelques heures, trois accidents similaires se sont produits dans le Gard, lors de franchissements de ponts submersibles. Un enfant de 13 ans est toujours porté disparu, et six personnes sont mortes lors du passage de la tempête Monica

PAGE 17

Transports

L'Europe favorise les mégacamions, mais la France leur barre la route

Le Parlement européen a adopté un texte facilitant le développement des poids lourds hors norme, au risque de fragiliser encore le fret ferroviaire

PAGE 15

Paris 2024 Aux Antilles, la fièvre olympique monte à distance

PAGE 18

Inde Modi traque ses « ennemis de l'intérieur »

PAGES 20-21

VU PAR AMORIM (BRÉSIL)

CARTOONING FOR PEACE



L'EXTRÊME DROITE PORTUGAISE

LES TENTATIONS 15-25 MARS
DES PRIX TRÈS SÉDUISANTS SUR LA NOUVELLE COLLECTION*

rochebobois PARIS

Liste des magasins Roche Bobois participant à l'opération sur roche-bobois.com
OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LES DIMANCHES DE L'OPÉRATION



Michelle O'Neill, première ministre d'Irlande du Nord (à gauche), Mary Lou McDonald, présidente du Sinn Fein (2^e à gauche), Conor Murphy, ministre de l'économie d'Irlande du Nord (2^e à droite), et John Finucane, tous membres du parti proréunification, à Londres, le 8 février. BEN STANSALL/APP

Irlande : le Sinn Fein, élu dans le Nord et favori dans le Sud

Pour la première fois, l'exécutif devrait revenir à l'ex-branche politique de l'Armée républicaine irlandaise

BELFAST (IRLANDE DU NORD) -
envoyée spéciale

À l'entrée de l'austère palais de Stormont, siège de l'Assemblée nord-irlandaise sur les hauteurs de Belfast, les agents de sécurité accueillent les visiteurs avec le sourire. Le hall bourdonne d'activité : des journalistes guettent la fin des débats à la Chambre des députés, des conseillers ministériels se pressent, dossiers sous le bras, des écoliers patientent sous les portraits du dirigeant unioniste (probritannique), Ian Paisley, ou du nationaliste (proréunification), Martin McGuinness, deux géants de la politique locale.

L'air est à l'optimisme, en ce début mars, alors que l'Assemblée nord-irlandaise a enfin repris le travail, après deux ans de paralysie due au boycott des unionistes, mécontents que le Brexit ait distendu les liens avec Londres en introduisant une frontière douanière en mer d'Irlande.

Le 30 janvier, Jeffrey Donaldson, chef de file du Parti unioniste démocrate (DUP), a accepté de siéger de nouveau à Stormont en échange d'un chèque de 3,3 milliards de livres sterling (environ 3,8 milliards d'euros) du gouvernement britannique pour l'Irlande du Nord et de l'assurance que le Windsor Fra-

Les jeunes électeurs plébiscitent le Sinn Fein sans se soucier de ses liens historiques avec l'IRA

mework, l'accord entre Bruxelles et Londres sur le statut post-Brexit de la province, limitera les contrôles douaniers avec le reste du Royaume-Uni.

Mais le retour à la normalité politique n'est qu'apparent. Car, pour la première fois dans l'histoire de cette nation du Royaume-Uni, issue de la partition de l'Irlande, en 1921, et conçue comme un sanctuaire protestant, la direction de l'exécutif revient au Sinn Fein, le principal parti proréunification de l'Irlande. L'ex-branche politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) est en effet arrivée en tête aux élections régionales nord-irlandaises de mai 2022.

Michelle O'Neill, la vice-présidente du parti, présent dans le nord et dans le sud de l'île, peut enfin exercer ses responsabilités de première ministre. Certes, la marge de manœuvre de cette po-

litique expérimentée de 47 ans est limitée : elle ne peut prendre aucune décision sans sa vice-première ministre, Emma Little-Pengelly, une avocate de 44 ans, membre du DUP et ancienne conseillère de Ian Paisley – les députés unionistes et nationalistes sont également censés colégiférer à l'Assemblée. Mais les symboles sont importants dans cette partie du Royaume-Uni toujours marquée par les rivalités communautaires, plus de vingt-cinq ans après l'accord du Vendredi Saint ayant mis fin à des décennies de conflit entre protestants (unionistes) et catholiques (nationalistes).

Portefeuilles cruciaux

Cette position de force du Sinn Fein à Stormont compte d'autant plus qu'en République d'Irlande, malgré un récent recul, le parti reste en tête dans les sondages, à quelques mois des élections générales qui doivent se tenir au plus tard en février 2025, et sa présidente, Mary Lou McDonald, 54 ans, a de bonnes chances de devenir *taoiseach* (« première ministre »). Cette femme politique charismatique, issue de la moyenne bourgeoisie, sans lien avec la lutte armée, a concentré son discours sur la crise du logement, principale préoccupation des Irlandais. Dans une république gouvernée depuis près d'un

siècle par deux partis de centre droit, Fine Gael et Fianna Fail, les jeunes électeurs plébiscitent le Sinn Fein sans trop se soucier de ses liens historiques avec l'IRA, toujours considérés comme toxiques par leurs parents.

Les nationalistes entendent utiliser leur position dans le Nord pour renforcer leurs chances dans le Sud. Ils y voient l'occasion de prouver qu'ils sont capables de diriger un pays. « Je veux être première ministre pour toutes les communautés d'Irlande du Nord », a promis Michelle O'Neill, issue d'une famille de paramilitaires de l'IRA, mais venue à la politique avec le traité de paix du Vendredi Saint. Son parti a obtenu les portefeuilles cruciaux de l'économie et des finances. « Nous voulons être un gouvernement compétent et responsable », souligne Conor Murphy, le ministre de l'économie. Il est concentré sur l'urgence du moment : les négociations salariales dans la fonction publique. « Pendant des années, les salaires n'ont pas évolué dans le Nord. L'enveloppe accordée par Westminster est insuffisante, mais nous espérons que nous pourrions quand même convaincre les fonctionnaires de retourner au travail », glisse le ministre, rencontré à Stormont, le 5 mars.

Le 18 janvier, lors d'une des grèves générales les plus massives de l'histoire nord-irlandaise, plus de 150 000 salariés de la fonction publique ont cessé le travail. Ils protestaient contre des salaires gelés, contrairement au reste du Royaume-Uni, faute d'exécutif à Stormont pour prendre des décisions. « Nous avons joué un rôle considérable dans la réouverture de l'Assemblée de Stormont, les travailleurs ont signalé qu'ils n'en pouvaient plus », souligne Gerry Murphy, responsable de la confédération nord-irlandaise des syndicats (NIC-ICTU). Depuis, les négociations salariales progressent vite. Il y a une proposition de hausse pour les transports et la santé. Nous en attendons une pour les enseignants. »

Egalement à l'agenda de l'Assemblée, les aides à la garde d'enfant ou à l'éducation. « C'est la pre-

« Ce qui frappe, c'est la métamorphose réussie du parti proréunification »

MARTYN FRAMPTON
historien

mière fois, depuis que je planche sur ces sujets, que l'aide à l'enfance est une priorité. A l'année, une place en crèche coûte 20 000 livres par an, presque un salaire. C'est aussi la première fois que les politiques envisagent d'adopter une stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes, particulièrement élevées ici », relève Elaine Crory, militante de longue date pour les droits des femmes en Irlande du Nord. « Les aides à la garde d'enfant sont inexistantes, cela pèse énormément sur l'emploi des femmes », insiste Kate Nicholl, députée d'Alliance, l'un des rares partis « neutres », ni pro- ni anti-réunification d'Irlande du Nord.

Optimisme retrouvé

L'élue se félicite de la « bonne volonté » des différentes formations sur ces questions du quotidien et souligne les premiers pas réussis de Michelle O'Neill. Le duo qu'elle forme avec Emma Little-Pengelly injecte de la modernité à la politique locale : les deux femmes ont assisté à un match de football au stade Windsor Park, haut lieu de l'identité unioniste à Belfast. Le 7 mars, elles visitaient un club de football gaélique, marqueur de l'identité nationaliste.

Michelle O'Neill a également envoyé ses vœux de rétablissement au roi Charles III après l'annonce de son cancer – les nationalistes ont, jusqu'à présent, abhorré la monarchie britannique. « Ces femmes à la tête de l'exécutif, c'est un symbole magnifique, qui va aider à leur meilleure représentation dans notre société », juge Kate Nicholl. Le parcours de Michelle O'Neill résonne, en outre, avec les difficultés des classes populaires de la province : mère de son premier enfant à 16 ans, elle a dû af-

fronter les préjugés d'une société irlandaise, à l'époque très conservatrice et religieuse.

Autre raison de l'optimisme retrouvé : la perspective d'une relative stabilité. « Le DUP et le Sinn Fein n'ont pas intérêt à paralyser de nouveau Stormont. Le Sinn Fein veut montrer son sérieux, le DUP sait qu'il ne peut pas indéfiniment parler du passé et bloquer l'exécutif », explique le politiste Jonathan Tonge, de l'université de Liverpool. « La priorité du Sinn Fein, désormais, ce sont les élections générales dans le Sud. Il est probable qu'il sortira en tête des urnes, mais il devra trouver un partenaire de coalition. Les partis traditionnels Fianna Fail et Fine Gael essaieront-ils de nouveau de lui barrer la route du pouvoir [comme à l'issue des élections générales de 2020] ? Ce serait un pari démocratique risqué », ajoute ce spécialiste de l'Irlande du Nord.

« Ce qui frappe, c'est la métamorphose réussie du Sinn Fein. Quand ses dirigeants Gerry Adams et Martin McGuinness ont décidé d'abandonner la lutte armée pour la stratégie politique dans les années 1980, ils ont réussi à maintenir la cohésion chez les républicains autour de l'idéal commun de la réunification », estime Martyn Frampton, historien spécialiste du Sinn Fein à l'université Queen-Mary de Londres. « Cette stratégie politique, poursuivit-il, a payé dès les années 2000 dans le Nord et à partir de 2011 dans le Sud, quand le Sinn Fein a commencé à engranger des gains électoraux répétés et spectaculaires. »

Pour autant, il n'existe pas encore de majorité pour la réunification en Irlande du Nord. « Selon un sondage [publié le 4 mars], réalisé par mon équipe auprès des membres du parti Alliance, considérés comme plutôt unionistes, 37 % se disent en faveur d'une réunification, 27 % sont contre, explique Jonathan Tonge. C'est un changement significatif, mais le processus de réunification, s'il advient un jour, sera très progressif. Quand Mary Lou McDonald parle d'un référendum d'ici à une décennie, je la trouve très optimiste. » ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

Aides à la Hongrie : le Parlement européen va saisir la justice

La Cour de Luxembourg devra se pencher sur le respect de l'Etat de droit

BRUXELLES - bureau européen

Quand il s'agit de faire respecter l'Etat de droit sur le Vieux Continent, le Parlement européen sait se montrer à l'offensive. Dans les prochains jours, l'institution strasbourgeoise devrait saisir la Cour de justice de l'Union européenne (UE) contre la décision de la Commission, le 13 décembre 2023, de dégeler 10,2 milliards d'euros de fonds communautaires dont Budapest était jusqu'alors privé pour ses manquements en la matière.

Il revient à Roberta Metsola, la présidente du Parlement européen, d'en prendre la décision formelle, lors d'une réunion avec les présidents des groupes politiques de l'Assemblée législative, jeudi 14 mars. Mais elle est déjà acquise, dans la mesure où les conservateurs du Parti populaire européen (PPE), les sociaux-démocrates (S&D), les libéraux de Renew, les Verts et la gauche radicale (The Left) y sont favorables.

«L'ouverture d'une procédure judiciaire contre la Commission est une mesure extrême mais nécessaire», commente l'eurodéputé allemand Sergey Lagodinsky (Verts), alors que, depuis les débuts de la construction communautaire, c'est la dix-septième fois que les eurodéputés attaquent la Commission en justice.

L'affaire s'est dénouée dans la soirée du 11 mars, quand la commission des affaires juridiques a recommandé, lors d'une réunion à huis clos, l'introduction d'un recours contre l'exécutif communautaire. Seize eurodéputés y étaient favorables, un seul – Gilles Lebreton, un élu du Rassemblement national, dont le parti cultive une certaine proximité avec le premier ministre hongrois, Viktor Orban – s'y est opposé.

Chantage de Viktor Orban

Le Parlement européen reproche à la Commission d'avoir débloqué les fonds alors que Budapest n'avait pas achevé les réformes exigées en contrepartie pour garantir l'indépendance de la justice hongroise. Ce faisant, l'institution aurait cédé au chantage de Viktor Orban, qui menaçait alors de mettre son veto à l'ouverture des négociations d'adhésion de l'Ukraine à l'UE.

Le 14 décembre 2023, en tout cas, au lendemain de cette décision, le premier ministre hongrois a laissé ses partenaires acter cette étape, en s'absentant fort opportunément de la réunion du Conseil européen pour aller prendre un café. Dans un rapport publié le 22 février, la Cour des comptes européenne a regretté que les «considérations politiques» aient pu «jouer un rôle considérable en dernier ressort (...) lorsque des décisions relatives à l'Etat de droit concernant la Hongrie ont dû être prises en même temps que le vote sur les négociations d'adhésion de l'Ukraine».

«Nous ne pouvons pas permettre à la Commission et au Conseil de continuer à donner à Viktor Orban un moyen de pression pour faire chanter l'UE, bloquer les décisions nécessaires et poursuivre ses attaques contre l'Etat de droit, la démocratie et les droits fondamentaux dans le pays», insiste Sergey Lagodinsky.

La Cour de justice de l'UE n'a jamais eu à se prononcer sur un cas de ce type, qui conditionne le versement des fonds à l'Etat de droit. Mais «les juges de Luxembourg ont toujours défendu l'indépendance de la justice et le respect de l'Etat de droit, au cœur de la construction européenne», souligne

l'eurodéputé allemand Daniel Freund (Verts), qui les imagine mal adopter un autre comportement alors que «la Commission a sacrifié l'indépendance de la justice hongroise à des fins politiques».

En saisissant la justice, le Parlement envoie un message clair à la Commission, qui bloque encore une vingtaine de milliards d'euros de fonds européens destinés à la Hongrie, en raison d'inquiétudes liées aux droits des personnes LGBT, à la liberté académique ou au droit d'asile : il ne la laissera pas brader les valeurs de l'UE pour obtenir une concession d'un Orban adepte des marchandages.

Dans un message sur X, Alberto Alemanno, professeur titulaire de la chaire Jean-Monnet à HEC Paris, justifie cette détermination par l'approche des élections européennes, prévues du 6 au 9 juin, et trouve «dommage que cela ne soit

L'institution reproche à la Commission d'avoir débloqué les fonds, alors que Budapest n'a pas achevé les réformes exigées

pas destiné à durer». Depuis cinq ans, pourtant, le Parlement européen s'est montré soucieux des questions d'Etat de droit. Durant les négociations qui ont accompagné le plan de relance européen de 750 milliards d'euros en 2020, il avait insisté pour la création d'un mécanisme de conditionnalité du versement des fonds européens au respect de l'Etat de droit.

Quand celui-ci a vu le jour, le 1^{er} janvier 2021, les eurodéputés ont fait pression pour que la Commission s'en saisisse. Ainsi, le 29 octobre 2021, ils l'ont attaquée devant la Cour de justice de l'UE pour ne pas avoir utilisé ce règlement, et n'ont retiré leur plainte que quand elle a activé ce dernier contre la Hongrie, en avril 2022.

Certains, à Strasbourg, brandissent aussi régulièrement la menace d'une motion de censure contre la Commission, au cas où elle baisserait la garde. Le 9 janvier, juste avant d'être nommé ministre des affaires étrangères, le président du groupe Renew, Stéphane Séjourné, assurait ainsi qu'«une partie de [son] groupe serait prête à [en] soutenir [une]» si de «nouveaux versements» étaient faits à Budapest. ■

VIRGINIE MALINGRE

La Commission propose d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Bosnie-Herzégovine

Les Vingt-Sept devront se prononcer les 21 et 22 mars, lors du prochain conseil européen

STRASBOURG - envoyé spécial

L'avenir de la Bosnie-Herzégovine réside dans notre Union. Mardi 12 mars, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a annoncé devant les eurodéputés, réunis à Strasbourg, la décision de l'exécutif européen de demander aux Etats membres d'ouvrir avec la Bosnie des négociations d'adhésion à l'Union européenne (UE). L'exécutif européen propose néanmoins d'attendre pour fixer le cadre de négociation que le pays remplisse certaines mesures supplémentaires.

Les 21 et 22 mars, les chefs d'Etats et de gouvernement de l'UE devront décider de la suite à donner

à cette demande. Une discussion qui s'annonce animée tant les Etats-membres restent divisés sur la question, certains défendant l'entrée de la Bosnie dans l'Union pour des raisons géostratégiques, d'autres estimant que le pays reste éloigné du niveau requis afin d'intégrer l'UE. Selon Ursula von der Leyen, «depuis que nous lui avons accordé le statut de candidat, en 2022, la Bosnie-Herzégovine a fait des progrès impressionnants dans notre direction. Il y a eu plus de progrès en à peine plus d'un an qu'en plus d'une décennie».

Courant 2022, l'UE avait demandé à Sarajevo de remplir quatorze mesures-clés en faveur de l'Etat de droit. Deux ans plus tard, le pays en est cependant encore loin, en dépit de quelques progrès. Ainsi, Sarajevo s'est «pleinement aligné sur la politique étrangère et de sécurité de l'UE», juge la Commission. Proche de la Russie, Milorad Dodik, le dirigeant de la Republika Srpska, l'une des deux entités bosniaques, a accepté de baisser le ton ces derniers mois.

Le gouvernement a aussi adopté une loi sur la prévention des conflits d'intérêts qui était au point mort depuis sept ans, ainsi qu'une loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. «La Commission a reconnu les progrès», relève Berta Lopez Domenech, spécialiste des Balkans au European Policy Centre, bien que des organisations locales aient critiqué le processus d'adoption de ces législations...»

«Sécurité pour nous-mêmes»

De même, la Commission estime que Sarajevo est plus coopératif sur le volet migratoire et salue l'acceptation du pays de coopérer avec l'agence Frontex pour mieux contrôler ses frontières. Enfin, trente ans après la guerre qui a fait plus de 100 000 morts entre 1992 et 1995, le ministère de la justice a accepté d'inclure les jugements du tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie au casier judiciaire national. «En ce qui concerne le dialogue et la réconciliation, un nouveau comité de pilotage pour la consolidation de la paix vient d'entrer en fonction», a relevé M^{me} von der Leyen.

«Avec ce rapport positif, nous avons franchi une étape importante», note Alexander Schallenberg, ministre des affaires étrangères autrichien, l'un des plus fervents soutiens des Balkans. «A l'heure où la guerre est de retour sur le continent européen et où l'incertitude géopolitique s'accroît, affirme le diplomate, tous les dirigeants européens doivent être conscients que l'intégration des Balkans occidentaux dans l'UE est aussi une question de sécurité et de stabilité pour nous-mêmes.»

«Il est essentiel que la Commission fasse une distinction entre l'ouverture des négociations et la fixation du cadre de négociation, indique toutefois un diplomate issu d'un Etat membre réservé sur l'entrée du pays dans l'UE. Le premier est déclaratoire, le second est celui où se trouve la substance réelle. Et les négociations ne pourront commencer qu'une fois que davantage de réformes auront été réalisées.»

De fait, analyse M^{me} Lopez Domenech, «cette décision est avant tout politique. Elle vise à envoyer un signal positif à la Bosnie-Herzégovine et à éviter, d'une part, la stagnation et, d'autre part, l'idée que l'Ukraine et la Moldavie progresseront tandis que les Balkans seront laissés-pour-compte». ■

PHILIPPE JACQUÉ



Un zéro bien mérité.

Aujourd'hui, pour répondre au coût de la vie étudiante, le CIC, entreprise à mission, fait le choix de proposer un

Prêt Étudiants 0% TAEG FIXE

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : Crédit amortissable de 15 000 € sur 10 ans, 120 mensualités de 125 €. TAEG FIXE de 0% (taux débiteur fixe : 0%).
Montant total dû : 15 000 €. Sans frais de dossier. Hors assurance facultative [Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité et Incapacité de Travail] calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1^{er} cotisation mensuelle de 9,83 €, montant total 602,13 €, TAEG de 0,79%. Conditions au 11/03/2024. Intérêts pris en charge par la Banque.



Construisons pour que le monde bouge.

OFFRE DE CRÉDIT SOUMISE À CONDITIONS, jusqu'à 50 000 euros et valable jusqu'au 31/12/2024, pour les 18-27 ans détenteurs d'une offre groupée de services CIC, inscrits dans un cycle d'enseignement supérieur français, et selon quotient familial. Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'agence CIC. Après expiration du délai légal de mise à disposition des fonds. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat. Voir conditions détaillées en Agence CIC et sur www.cic.fr
CIC Crédit Industriel et Commercial - Société anonyme au capital de 611 858 064 euros - 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS : 07 025 723.

cic.fr

Moscou et Kiev échangent leurs soldats morts

Des bénévoles ont récupéré près de 1 500 corps, dont 683 combattants russes, mais aussi ukrainiens

REPORTAGE

SEREDNIE (UKRAÏNE) - envoyé spécial

Il a surgi, à pied, de nulle part, sur cette mauvaise route de campagne déserte, aux confins de l'oblast de Donetsk, à l'est de l'Ukraine. Au loin, le bruit des combats brise le silence. Denys Mikhaïlov, un grand gaillard de 46 ans aux faux airs de l'acteur Michael Lonsdale, bonnet jusqu'aux oreilles, était attendu par l'équipe d'Alekseï Yukov, chargée de récupérer les corps de soldats morts et oubliés sur le champ de bataille. Ce samedi 9 mars, il guide les voitures le long d'un chemin d'herbes jaunes, parfois brûlées, bordant une ligne de sous-bois marquant la crête d'une petite colline. C'est là que gît la carcasse calcinée de ce qui fut un véhicule blindé de transport de troupes russes (BTR) surmonté d'un long canon.

Fin décembre 2023, Denys avait informé de la présence de restes humains à l'intérieur du véhicule détruit lors de la contre-offensive ukrainienne de l'automne 2022, qui a repoussé les Russes. Il n'a jamais quitté la région, même pendant l'occupation. « Dans les affrontements, j'ai perdu ma ferme, ma maison et mes cochons, raconte-t-il. Maintenant, je fais du gardiennage avec mes chiens et je rends service à Alekseï. C'est la quinzième fois que je fais ça, les gens du coin me disent aussi quand ils voient des choses. Tout être humain a droit à une sépulture. »

Un travail de police scientifique
Alekseï Yukov, 38 ans, compte sur ses contacts locaux comme sur les autorités militaires ukrainiennes pour ses missions. Il a fait ses classes au sein de Black Tulip, un mouvement bénévole qui localisait, à l'origine, les corps de soldats disparus lors de la première et seconde guerre mondiale avant d'œuvrer pour des conflits plus récents. Il poursuit désormais cette activité à la direction de Platsdarm (« tête de pont »), identifié par le sigle « 200 » affiché sur ses véhicules – les « cargaisons 200 » désignant, depuis la guerre de l'Union soviétique en Afghanistan, l'évacuation des

« On retrouve des lettres, des bagues, des signes distinctifs qui rappellent qu'on gère de l'humain »

ALEKSEÏ YUKOV
Groupe Platsdarm

morts sur un champ de bataille. Depuis mars 2022, son équipe a dégagé près de 1 500 corps des zones de combat, dont 683 soldats russes, mais aussi des militaires ukrainiens et des civils.

Egalement gérant d'un club de boxe thaïe à Sloviansk, il a appris, très jeune, les techniques d'exhumation de corps et se fait donc aussi légiste et enquêteur. Avec les sept membres de son groupe, il fait partie d'un écheveau d'experts bénévoles rattachés aux forces armées ukrainiennes, chargés de collecter les corps abandonnés ou enterrés à la va vite pour les rendre à leurs familles. Quand il s'agit de soldats russes, son travail devient la première pierre d'un dialogue méconnu entre Moscou et Kiev permettant l'échange croisé de corps de soldats. Des enquêtes préliminaires, comme les siennes, aident chacune des parties à procéder aux identifications.

Pour un œil non aguerri, il ne subsiste rien d'humain dans ce blindé russe. Pas pour Alekseï dont le regard affûté repère les bouts d'os parmi les nombreux débris qui jonchent l'intérieur totalement détruit, tel un ceruciel à ciel ouvert. Il est secondé par Artur, 27 ans, et trois autres analystes qui font le tri entre les éléments pertinents et d'autres matériaux, terre ou métaux fondus. La violence de l'explosion et de l'incendie a tout réduit en miettes, y compris les fragments d'os, quelques centimètres pour les plus gros. Entre les doigts des experts, ici, un élément de la mâchoire, là, de l'épaule droite ou du bas de la colonne vertébrale.

Un proche de Navalny agressé en Lituanie

Leonid Volkov, 43 ans, opposant russe en exil et ancien bras droit d'Alekseï Navalny, mort en détention le 16 février, en Russie, a été violemment agressé, mardi 12 mars au soir, devant son domicile, à Vilnius. Selon M. Volkov, qui souffre d'une fracture au bras, un homme l'a frappé « environ quinze fois » avec un objet contondant, sans doute un marteau, un mode opératoire jugé « typique » des hommes de main de Vladimir Poutine. « Ils ont littéralement voulu me transformer en schnitzel [« escalope viennoise »], a affirmé l'opposant, sur Telegram.



Des membres de Platsdarm chargés de récupérer les corps de soldats, dans le Donbass (Ukraine), le 9 mars. RAFAEL YAGHOZADEH POUR « LE MONDE »

La mission n'est pas commune. « Ce genre de cas est rare, pas plus de vingt depuis mars 2022, note Alekseï. On n'a pas de corps, il faut faire parler des bouts d'os sans traces biologiques, car ils ont brûlé. » Des indices comme le numéro du blindé, « 2J06AT8862 », encore visible, aideront peut-être les autorités russes à retrouver la composition de l'équipage du BTR et le nom de cet inconnu. « C'est chaque fois un défi, ajoute-t-il. Il nous arrive de découvrir des restes de corps dans les excréments d'animaux sauvages qui mangent les cadavres de soldats. »

La boucle en fer de la ceinture du mort sera le seul objet personnel découvert. « Souvent, lance Alekseï, on retrouve des lettres, des bagues, des signes distinctifs qui rappellent qu'on gère de l'humain, quel que soit son drapeau. » Pas cette fois-ci. Et ce n'est qu'à la fin de cette quête méticuleuse de débris humains que la guerre recouvre son vrai visage. Sur une bache blanche arborant le dessin d'un squelette humain, Alekseï reconstitue le puzzle anatomique du soldat mort dans le blindé en posant un à un les os récoltés.

D'un coup, de ces simples bouts d'os renaît une histoire, un être à

part entière. Selon Artur, l'adjoint, « il n'y avait qu'un seul corps dans le blindé, un homme d'une trentaine d'années, l'obus a éventré le blindage juste au-dessus de lui, les autres soldats ont dû réussir à s'échapper ou étaient sortis, on a retrouvé, à proximité, des restes de bivouac. L'explosion a été accentuée par les munitions stockées dans le véhicule près du lieu où il était assis ».

Denys, l'ex-fermier, conduit ensuite l'équipe d'Alekseï vers un char russe situé à 300 mètres en contrebas, au milieu d'un paysage désolé, éclairé par quelques rayons de soleil. Cette fois-ci, la fouille se révèle moins riche, une dizaine de petits fragments d'os d'un autre soldat russe oublié là depuis un an et demi. Il ne reste pas grand-chose non plus du char, il a été découpé au chalumeau. Les Ukrainiens ont récupéré le moteur, car l'engin n'avait pas brûlé, ce qui a permis, aussi, de conserver des traces biologiques sur certains os et des chances de trouver un ADN. Alekseï déterminera que le soldat était également âgé d'une trentaine d'années.

Ce travail de police scientifique est très encadré. De sa rigueur dé-

pend la capacité à garantir l'exactitude des informations transmises aux Russes et aux familles. Les grands sacs mortuaires noirs sont bien trop grands pour les petites poches isothermes utilisées pour contenir les restes des deux soldats. Ils sont remis le soir même à la morgue de Sloviansk qui fait le lien avec les autorités judiciaires de Kharkiv vers où convergent les informations sur les corps de soldats russes, les données GPS de la localisation et le résultat des enquêtes. Tout sera remis aux Russes qui feront de même avec les Ukrainiens.

Organisation de cérémonies

Selon Alekseï, la fréquence des échanges a augmenté. « Une dizaine sur la période récente, peut-être est-ce lié au fait que les Russes sont plus demandeurs qu'avant, explique-t-il. Sans doute sous la pression des familles, ils peuvent de moins en moins masquer la réalité. » Pour lui, ces échanges ont fini par contrecarrer la propagande de Moscou, qui a longtemps voulu faire croire que les images de cadavres de soldats russes qui circulaient sur les réseaux sociaux n'étaient que de grossiers montages.

« Je pense, estime-t-il, qu'on devrait rendre public ces échanges pour rappeler, y compris chez nous, le vrai visage de la guerre. Nous ne devons laisser personne sur le champ de bataille, tant qu'un corps est abandonné, son âme ne peut reposer en paix, nous sommes là pour ça. » Les états-majors russe et ukrainien organisent les cérémonies d'échanges dans des « zones grises », entre les deux fronts, la première année dans l'oblast de Zaporijia, puis, depuis la seconde moitié de 2023, dans celui de Soumy, près de Kharkiv.

Après avoir sécurisé avec ses hommes ce lieu isolé, en raison, notamment, d'une roquette RPG non explosée, Alekseï se rappelle que, deux jours plus tôt, ils étaient sur le front mouvementé de Bakhmout pris sous le feu d'un drone. Cette fois-ci, il a pu travailler sans crainte. « On fait tout ça comme bénévole, on vit de dons privés, même pour l'essence, on n'attend rien de l'Etat. » Avant de reprendre la route, il offre à Denys, ravi, plusieurs gros sacs de nourriture pour ses chiens. Le convoi repart alors que le bruit des explosions lointaines, un temps interrompu, reprend. ■

JACQUES FOLLOROU

Danemark : des ONG portent plainte pour la vente d'armes à Israël

Les associations reprochent au royaume d'autoriser la livraison de composants pour les avions F-35 utilisés par l'Etat hébreu contre Gaza

MALMÖ (SUÈDE) -
correspondante régionale

Depuis plusieurs mois, l'exportation d'armes vers Israël faisait débat au Danemark. Face au refus du gouvernement d'y mettre un terme, trois ONG danoises – les branches locales d'Oxfam, Amnesty International et ActionAid – ainsi que l'organisation palestinienne Al-Haq ont porté plainte, mardi 12 mars, contre la direction nationale de la police et le ministère des affaires étrangères chargés d'approuver les livraisons. Les ONG les accusent de violer les engagements internationaux pris par le royaume, en continuant à autoriser les exportations de composants militaires danois

vers l'Etat hébreu, malgré les risques de voir les armes utilisées pour commettre des violations des droits de l'homme.

Il s'agit pour l'essentiel de pièces utilisées par l'américain Martin Lockheed dans la fabrication de ses F-35, fournis par quinze sociétés danoises. Installée à Arhus, la compagnie Terma produit plus de quatre-vingts éléments pour les avions de combat, dont certains composants essentiels, comme les pylônes externes qui permettent aux appareils de transporter des bombes et des missiles.

Actuellement, Israël dispose de trente-neuf F-35, sur les soixante-quinze commandés par le pays. Or, depuis le 8 octobre 2023, ces appareils ont été utilisés régulièrement par l'armée israélienne

pour frapper la bande de Gaza, où les bombardements ont fait plus de 30 000 victimes, selon le ministère de la santé de l'enclave.

Dans leurs plaintes, les ONG rappellent que le Danemark a souscrit au traité des Nations unies sur le commerce des armes, à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, et à la position commune adoptée par l'Union européenne sur les exportations d'armement. Ces textes « obligent l'Etat à prévenir les génocides et à veiller à ce que la vente d'armes et d'équipements militaires ne contribue pas à des crimes de guerre ou à des violations des droits de l'homme », soulignent les organisations.

« Nous pensons qu'il existe un risque évident que les armes et l'équi-

pement militaire que le Danemark exporte directement et indirectement vers Israël soient utilisés pour commettre des crimes graves contre les civils à Gaza », explique Tim Whyte, secrétaire général de la branche danoise d'ActionAid. Le fait même que « ce risque soit crédible » devrait suffire à ce que Coppenhague « mette immédiatement fin à ses livraisons », argue-t-il.

Réponses problématiques

Les ONG se réfèrent à la décision de la Cour internationale de justice (CIJ) du 26 janvier qui demandait à Israël de prendre « toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir et punir l'incitation directe et publique à commettre le génocide ». « La CIJ a estimé qu'il existait des motifs raisonnables de crain-

dre que l'armée israélienne commette un génocide à Gaza », constate Tim Whyte.

Les associations s'appuient également sur le jugement rendu par la cour d'appel de La Haye, dans une affaire similaire. Il y a un mois, l'Etat néerlandais – qui s'est depuis pourvu en cassation – était poursuivi par trois ONG, qui lui reprochaient de violer le traité international sur le commerce des armes, en autorisant la livraison de composants utilisés pour produire les F-35. Le 12 février, la cour lui a donné sept jours pour stopper les livraisons, estimant qu'il y avait « un risque clair » que les avions utilisés par Israël contribuent à des « violations graves du droit humanitaire ». « Le Danemark se trouve exactement dans la même

situation, puisqu'il a signé les mêmes traités que les Pays-Bas », fait remarquer Tim Whyte. Un constat partagé par de nombreux experts.

Le gouvernement balaie les critiques. Interrogé par les députés, le 17 janvier, le ministre des affaires étrangères, Lars Lokke Rasmussen, a déclaré que son pays faisait confiance aux Etats-Unis pour effectuer les contrôles nécessaires. Pour les ONG, ces réponses sont d'autant plus problématiques que « les Etats-Unis n'ont pas signé les mêmes traités que le Danemark et n'ont donc pas les mêmes obligations ». En attendant un éventuel procès, les associations espèrent une mobilisation de l'opinion publique, qui pourrait pousser Coppenhague à revoir ses positions. ■

ANNE-FRANÇOISE HIVERT

Transition incertaine en Haïti sur fond de violence

Ariel Henry, qui assurait la présidence par intérim, a été poussé à la démission par les Etats caribéens

Ce dénouement, tant attendu en Haïti, semblait inéluctable depuis plusieurs jours, marqué par une flambée de violences : Ariel Henry, l'impopulaire premier ministre de transition installé à la tête du pays en juillet 2021, a annoncé sa démission au cours d'une allocution datée de lundi 11 mars et diffusée sur les réseaux sociaux peu après minuit mardi. « *Le gouvernement que je dirige, après le conseil des ministres de ce soir, a accepté de mettre en place un conseil présidentiel de transition* », a déclaré, en créole, le dirigeant de 74 ans.

Les membres de ce conseil transitoire « *seront désignés après une entente entre différents secteurs de la vie nationale* », a poursuivi M. Henry, ancien neurochirurgien nommé premier ministre par le président Jovenel Moïse deux jours avant son assassinat. La date du départ effectif du dirigeant, qui exerce la présidence par intérim, n'est pas encore connue : l'actuel cabinet « *continuera d'expédier les affaires courantes jusqu'à la désignation d'un premier ministre et d'un gouvernement* », a précisé M. Henry, de Porto Rico, île voisine des Caraïbes, sous souveraineté des Etats-Unis.

Le responsable politique s'y trouve bloqué depuis le 5 mars, sans possibilité de regagner son pays après un déplacement au Kenya, où il s'était rendu pour signer un accord avec William Ruto, le président du pays d'Afrique de l'Est, afin de permettre l'envoi de policiers kényans sous mandat des Nations unies (ONU) en Haïti. En son absence, une nouvelle flambée de violence des gangs armés qui sèment la terreur à Port-au-Prince a poussé le gouvernement à décréter, le 3 mars, l'état d'urgence assorti d'un couvre-feu

dans la capitale et sa région. Initialement prévue pour trois jours, cette mesure sécuritaire a été prolongée jusqu'au début d'avril. La formation d'un conseil de gouvernance transitoire en Haïti, composé de sept membres auxquels s'ajoutent deux observateurs, fait partie du plan élaboré, le 11 mars, par les dirigeants des pays de la Communauté caribéenne (Caricom), réunis à la Jamaïque, avec des représentants des Nations unies et de plusieurs pays, dont la France et les Etats-

Unis, pour tenter de résoudre la crise politique et sécuritaire qui ne cesse de s'aggraver dans ce pays de 11 millions d'habitants.

Les réactions des Haïtiens à l'annonce de la démission de leur dirigeant sont quasi unanimes. « *C'est une immense satisfaction* », commente Jean-Marie Théodat, maître de conférences en géographie à l'université Paris-1-Panthéon-Sorbonne. Le premier ministre sortant « *avait usurpé un titre et une fonction qu'il ne méritait pas* » et s'est illustré, une fois au pouvoir, « *par son incompetence* » et son incapacité à « *remettre le pays sur les rails d'une représentation légitime* », juge l'universitaire haïtien.

« **Le même système criminel** » « *Alléluia !* », s'exclame la journaliste et autrice Monique Clesca. Le chef du gouvernement sortant était « *sans légitimité* », abonde cette signataire de l'accord dit « *de Montana* », initiative de la société civile haïtienne qui avait abouti à l'organisation d'une élection présidentielle



Des Haïtiens appellent à la démission du premier ministre, Ariel Henry, à San Juan (Porto Rico), le 8 mars. RICARDO ARDUENGO/REUTERS

Les membres du conseil de transition seront issus d'organisations politiques, de la société civile et du patronat

symbolique, au début de 2022, en vue d'accélérer la transition politique. Ce plan avait été tenu en échec par le premier ministre.

En vertu de l'accord signé à Kingston par les leaders caribéens, les membres du conseil présidentiel de transition seront ainsi que de la société civile et du patronat. Ces représentants devraient être désignés « *dans les vingt-quatre à quarante-huit heures après la réunion de la Caricom* », précise Gédéon Jean, directeur exécutif du Centre d'analyse

et de recherche en droits de l'homme. Cette structure multicéphale transitoire « *n'est pas la solution idéale* », estime le chercheur, qui salue néanmoins « *une démarche relativement inclusive* » alliant différents partis politiques ainsi que la société civile. « *Pendant près de trois ans, les acteurs politiques ne pouvaient pas s'entendre* », rappelle M. Jean.

La liste des entités habilitées à envoyer des représentants au conseil de transition est loin de faire l'unanimité. La présence du parti de l'ancien premier ministre Claude Joseph, prédécesseur d'Ariel Henry, ou celle des architectes de l'accord du 21 décembre 2022, pacte signé avec le dirigeant par intérim, suscitent des inquiétudes. « *C'est le même système criminel* », tance M^{me} Clesca, qui critique la « *méconnaissance de la politique haïtienne* » dont ont fait preuve les dirigeants de la Caricom. Aux yeux de la militante, un prérequis de l'accord de Kingston est « *inacceptable* » : les membres du conseil présidentiel doi-

vent soutenir la résolution 2699 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 2 octobre 2023, autorisant l'envoi d'une force de sécurité multinationale dirigée par le Kenya en Haïti. « *Ce n'est pas diplomatique, fustige M^{me} Clesca. C'est aux Haïtiens de décider.* »

La question du déploiement de ces renforts internationaux pour épauler la police nationale haïtienne, dépassée par les gangs sursarmés, continue de diviser une société échaudée par le mauvais souvenir laissé par la Mission de stabilisation des Nations unies (Minustah) entre 2004 et 2017. « *Il n'y a pas beaucoup de gens ici qui croient en cette mission du Kenya sous sa forme actuelle* », résume la cinéaste Rachèle Magloire.

Lutter contre les mafias

Les craintes des détracteurs de cette future mission onusienne sont « *justifiées* », affirme Jean-Marie Théodat. « *A chaque fois qu'il y a eu une intervention étrangère en Haïti, cela s'est toujours fait au détriment des intérêts de la démocratie* » et au profit d'une « *oligarchie corrompue* », poursuit l'enseignant-chercheur. Néanmoins, la crise actuelle « *demande des moyens exceptionnels* » pour éviter l'« *effondrement* » du pays, juge M. Théodat, qui prône la participation de Cuba, « *pays ami* » d'Haïti, aux efforts pour venir à bout de la violence. Lundi, à la Jamaïque, le secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken, a annoncé que son pays fournirait 100 millions de dollars d'aide supplémentaire pour soutenir l'envoi de cette troupe. Le Kenya a, pour sa part, annoncé, le 12 mars, retarder le déploiement de cette force dans l'attente de la « *mise en place d'une autorité constitutionnelle* ».

Du point de vue de Rachèle Magloire, cette approche sécuritaire est loin de suffire à résoudre la profonde crise haïtienne. « *On ne va pas régler ce problème si on ne s'attaque pas aux complicités entre les mafias et le pouvoir* », insiste la documentariste, qui préconise de lutter contre « *l'accès facile aux armes* » en provenance des Etats-Unis. Enfin, « *il faut qu'il y ait une rupture : on ne veut plus de parodies d'élections qui perpétuent le même système de corruption et d'impunité* », conclut M^{me} Magloire. ■

INTÉRIM

Le Kenya suspend sa mission de police

Nairobi a annoncé, mardi 12 mars, retarder l'envoi de ses troupes en Haïti, préférant attendre la « *mise en place d'une autorité constitutionnelle* » à Port-au-Prince, après la démission du premier ministre et président par intérim, Ariel Henry. Une nouvelle fois retardé, le déploiement de la force d'intervention internationale menée par le Kenya, devait commencer au premier trimestre. Mais la mission, qui doit comprendre près de 5000 policiers et soldats du Kenya, du Bénin, du Tchad, du Bangladesh, de la Barbade et des Bahamas, fait face à plusieurs obstacles. En janvier, la justice kényane s'était opposée à un déploiement qu'elle juge « *inconstitutionnel et illégal* ».

Belgique : un an de prison pour un leader identitaire

Ex-député du parti d'extrême droite Vlaams Belang, Dries Van Langenhove a été condamné pour apologie du nazisme

BRUXELLES - correspondant

Pour Dries Van Langenhove c'était « *de l'humour* », pour Jan Van den Berghe, le président du tribunal correctionnel de Gand, l'activisme de l'accusé relevait bien du racisme, de l'antisémitisme, d'une apologie du nazisme et de la manifestation d'une volonté de « *miner la société démocratique pour la remplacer par un modèle social suprémaciste blanc* ».

Le chef du groupe identitaire flamand Schild & Vrienden, ancien député du parti d'extrême droite Vlaams Belang (VB), a été condamné, mardi 12 mars, à une année de prison ferme, dix mois avec sursis pour détention d'armes, une amende de 16 000 euros et une interdiction d'exercer ses droits civils – et donc de briguer un mandat – durant dix ans. Cinq de ses compagnons se sont vu infliger des peines de six à huit mois avec sursis.

M. Van Langenhove, 30 ans, a fondé le groupe extrémiste dont

les activités furent dévoilées, en 2018, par un reportage de la chaîne publique VRT. On y découvrait notamment les messages échangés dans un chat par les membres de l'organisation, dont le nom – « *bouclier et amis* » – renvoie à la victoire de milices flamandes sur les troupes du roi de France Philippe IV le Bel, à Courtrai, en 1302.

Les images montraient, par exemple, une boîte de vitesses en forme de croix gammée avec une légende prônant le « *plein gaz* », des enfants africains affamés et moqués, ou une boîte de Lego représentant le prophète Mahomet « *avec 23 épouses, dont Aïcha, 6 ans* ». S'il n'a jamais nié ses convictions extrémistes, M. Van Langenhove affirme qu'il n'avait pas participé à la diffusion de ces « *mèmes Internet* ».

Il soutient, par ailleurs, que les activités de son groupe se limitaient à des dons de sang, au nettoyage de rues et à des visites dans des maisons de retraite. L'enquête, qui a porté notam-

ment sur 65 000 messages publiés sur la plate-forme Discord et 6 000 sur Facebook, a permis d'offrir une tout autre image de Schild & Vrienden. Elle a notamment mis en évidence des dizaines d'allusions à Adolf Hitler et à Auschwitz.

Un peu encombrant

En janvier 2019, le Vlaams Belang n'avait toutefois pas hésité à recruter M. Van Langenhove, promu héros et martyr de la cause nationaliste. Devenu un peu encombrant et vu comme un obstacle à un possible rapprochement du parti avec la droite nationaliste de l'Alliance néoflamande (N-VA), il quittait toutefois la Chambre des députés début 2023, déplorant notamment que ses positions sur l'immigration soient « *systématiquement réduites au silence* ».

Mardi, Tom Van Grieken, le président du VB, a estimé que M. Van Langenhove avait été victime d'un « *procès politique* » et d'une justice « *de plus en plus pourrie* ».

Une dizaine d'organisations ont, elles, exprimé leur satisfaction. Pour Nina Henkens, coordinatrice de la plate-forme antiraciste Kif Kif, le verdict signe « *une victoire historique qui aura des conséquences majeures pour le Vlaams Belang lors des prochaines élections* ». Les derniers sondages promettent entre 26 % et 28 % de voix à la formation extrémiste et séparatiste en Flandre lors des scrutins fédéraux et régionaux du 9 juin. Il deviendrait ainsi le premier parti de Flandre.

La N-VA et son président, Bart De Wever, le maire d'Anvers, hésitent quant à la stratégie à suivre : s'allier ou non avec l'extrême droite pour gouverner la région flamande et forcer ainsi les francophones à accepter une nouvelle réforme institutionnelle ? M. De Wever romprait ainsi le « *cordon sanitaire* » qui, depuis plus de trente ans, a empêché l'accession au pouvoir du Vlaams Belang. Il n'y semble pas favorable, mais sa base est d'un autre avis.

L'attitude de M. Van Langenhove lors de son procès pourrait toutefois faire changer d'avis les nationalistes modérés. L'ex-député a été absent lors des différentes audiences, alors que son avocat multipliait les recours et, bien que non juif, arborait une kippa. Pendant ce temps, son client poursuivait ses activités militantes. En octobre 2023, il réunissait à Bruxelles les représentants de groupes identitaires de neuf pays pour évoquer « *l'Europe en train de mourir* ». A la fin février, il tenait une conférence sur le thème du « *grand remplacement* » à l'Université flamande de Louvain.

Mardi, il a reçu de nombreux messages de soutien, dont l'un d'Elon Musk, qui a réagi par un « *Woah* » à l'annonce, sur le réseau social X, de la décision du tribunal. Le milliardaire américain s'est étonné de celle-ci et M. Van Langenhove l'a remercié de « *sensibiliser à la situation précaire en Europe* ». ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

OTAN

Le président roumain candidat à diriger l'Alliance

Le chef d'Etat roumain, Klaus Iohannis, a annoncé, mardi 12 mars, sa candidature à la tête de l'OTAN pour incarner le flanc oriental de l'Alliance, même si le premier ministre néerlandais, Mark Rutte, fait figure de favori. « *Il est temps pour la Roumanie [membre de l'OTAN depuis 2004] d'assumer ses responsabilités encore plus grandes au vu du contexte sécuritaire actuel* », a déclaré M. Iohannis dans une courte allocution. – (AFP)

GAZA

Une agence de l'ONU dénonce une « guerre contre les enfants »

Plus d'enfants ont été tués dans la bande de Gaza en quatre mois de guerre avec Israël qu'en quatre ans de conflits dans le monde, a assuré sur X, mardi 12 mars, Philippe Lazzarini, patron de l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens, en dénonçant une « *guerre contre les enfants* ». Selon les Nations unies, 12 193 enfants ont péri entre 2019 et 2022, contre 12 300 à Gaza entre octobre et fin février.

Ukraine : l'accord bilatéral voté, le RN accusé d'être « pro-Poutine »

Si le texte signé entre Paris et Kiev a été largement approuvé par l'Assemblée, mardi, les élus LFI et communistes s'y sont opposés, et le Rassemblement national s'est abstenu

Une concorde introuvable sur les termes du soutien à Kiev. Le débat puis le vote organisé à la demande du gouvernement, mardi 12 mars à l'Assemblée nationale, sur l'accord bilatéral de sécurité entre la France et l'Ukraine, a confirmé l'étendue des dissensions traversant la scène politique française sur la réponse à apporter à l'invasion russe.

À l'ouverture du débat, tenu dans le cadre de l'article 50-1 de la Constitution, le premier ministre, Gabriel Attal, a martelé, dans un discours d'une demi-heure, l'importance d'un soutien de la représentation nationale à cet accord signé le 16 février. « Voter contre, c'est signifier à nos alliés que la France tourne le dos à son engagement et à son histoire. (...) S'abstenir, c'est fuir ses responsabilités devant l'histoire, trahir ce qui nous est de plus cher », a-t-il posé, sous le regard de l'ambassadeur d'Ukraine en France, Vadym Omelchenko, qui assistait au débat. L'accord prévoit un engagement de dix ans de la France envers l'Ukraine, avec 3 milliards d'euros de soutien militaire programmés dès 2024.

Le président (MoDem) de la commission des affaires étrangères, Jean-Louis Bourlanges, a lui aussi encouragé les députés à soutenir l'accord, tout en soulignant qu'il s'agissait « davantage d'un engagement politique que d'un accord bilatéral appelé à être formellement ratifié ou approuvé ». Le vote des députés sur cet accord étant non contraignant. In fine, le texte a reçu le soutien d'une majorité de députés, avec 372 voix pour et 99 voix contre. Les élus du camp présidentiel, les socialistes et Les Républicains (LR) ont quasiment tous voté pour. En revanche, ceux de

La France insoumise (LFI) et du Parti communiste français (PCF) ont rejeté cet accord noué avec l'Ukraine, sur le modèle de ceux déjà conclus avec sept autres pays occidentaux, dont l'Allemagne, le Canada ou l'Italie. Si le résultat de ce vote symbolique n'a rien d'une surprise, il vient réactiver les divergences à gauche sur les enjeux de politique internationale. Et dans le cas plus particulier du conflit russo-ukrainien, une opposition à une éventuelle prochaine intégration de l'Ukraine à l'Union européenne et à l'OTAN.

« MOMENT DE CLARIFICATION »

De leur côté, les 88 députés du Rassemblement national (RN) ont jugé opportun de s'abstenir, reprenant ce même argument. Tout en évoquant son soutien au « peuple ukrainien », la présidente du groupe, Marine Le Pen, s'est placée du côté des « millions de Français inquiets », sous le chahut des élus macronistes. La position ambivalente du RN a soulevé l'indignation du camp présidentiel, qui s'est saisi de l'occasion pour disqualifier le parti d'extrême droite, accusé de longue date de complaisance vis-à-vis de Vladimir Poutine. « C'est aussi un moment de clarification : il y a ceux qui sont avec les Ukrainiens et les extrémistes qui sont avec le Kremlin », a réagi le ministre des affaires étrangères, Stéphane Séjourné, sur X.

Or, le ton emprunté à la tribune de l'Assemblée par Gabriel Attal se voulait plus tempéré quelques heures auparavant. « Dans un moment aussi grave, dans une situation aussi complexe, il n'y a pas de place pour l'instrumentalisation », avait-il lancé, provoquant exclamations et rires jaunes chez les oppositions.



LE CAMP PRÉSIDENTIEL EST ACCUSÉ PAR LES OPPOSITIONS DE TENTER D'INSTAURER UN CLIVAGE EN VUE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

A trois mois des élections européennes, le camp présidentiel est accusé par les oppositions de se saisir, entre autres, de la guerre menée par Vladimir Poutine contre l'Ukraine pour instaurer un clivage entre les forces politiques qui soutiennent sans ambages « la résistance ukrainienne » et d'autres jugées proches du Kremlin. « Soit on est pro-Macron, soit on est accusé d'être pro-Poutine », s'est lamentée Marine Le Pen, alors que son parti fait la course en tête dans les intentions de vote aux européennes.

Prenant la parole pour clore le débat, M. Attal a finalement opté pour l'attaque frontale face au RN. « Être pro-Poutine, ce n'est pas être anti-Macron. Être pro-Poutine, c'est être pro-Poutine, comme vous l'avez été ces dernières années dans toutes les prises de position qui étaient les vôtres », a-t-il cinglé.

« Ce débat est un simulacre », a tempêté, de son côté, l'orateur de LFI Arnaud Le Gall (député du Val-d'Oise), qui s'est élevé contre le

principe d'un accord « déjà signé sans rien demander à personne ». Trois semaines après la signature de l'accord, Emmanuel Macron a reçu à l'Élysée, jeudi 7 mars, les chefs de partis pour notamment clarifier ses propos sur un éventuel envoi de troupes sur le sol ukrainien, au nom d'une nécessaire « ambiguïté stratégique ». Des déclarations du 26 février qui ont suscité une série de désaveux au niveau européen et la bronca des oppositions au niveau national. C'est à la suite de cette polémique que l'Élysée avait annoncé la tenue d'un débat au Parlement sur l'accord franco-ukrainien.

SOUTIENS CRITIQUES

« Le message du président de la République a été très clair : nous n'abandonnerons pas l'Ukraine et nous n'excluons par principe aucune option », a défendu M. Attal, réfutant « toute logique d'escalade » comme l'idée de « se fixer des limites face à une Russie qui, elle, n'en fixe aucune ».

Scindée en deux camps, la gauche met en scène ses divisions

Les élus LFI et communistes se sont opposés à l'accord avec l'Ukraine, tandis que socialistes et écologistes l'ont soutenu à l'unanimité

Assis au premier rang de l'Hémicycle, l'ambassadeur d'Ukraine en France, Vadym Omelchenko, a écouté avec attention les députés « insoumis » et communistes exposant, mardi 12 mars à l'Assemblée nationale, leur vision de la guerre qui oppose son pays à la Russie. Derrière leurs appels à « la paix », les deux groupes de gauche ont voté à l'unanimité contre l'accord bilatéral de sécurité entre Paris et Kiev. Pourtant soupçonnés d'indulgence à l'égard du régime de Vladimir Poutine, les élus du Rassemblement national (RN) se sont finalement abstenus. « Voter contre, c'est signifier à nos alliés que la France tourne le dos à son engagement et à son histoire », a sanctionné en préambule des discussions le premier ministre, Gabriel Attal.

Au perchoir de l'Assemblée, le député La France insoumise (LFI) Ar-

naud Le Gall, spécialisé sur les questions internationales, a justifié la position de son mouvement, en dénonçant « un simulacre » de débat sur un accord adopté le 16 février. À ses yeux, le scrutin du jour à l'Assemblée n'aurait d'autre vocation que de « signer un chèque en blanc » à Emmanuel Macron, qui a évoqué, le 26 février, l'envoi de troupes sur le sol ukrainien, même si le texte proposé au vote n'en fait nullement mention.

« Les escalades militaires sont toujours précédées d'escalades verbales », a poursuivi l'élus LFI. En écho, le chef de file des communistes, Fabien Roussel, a utilisé le même vocabulaire. Avant de lancer : « La France a une autre voix à porter que celle de la guerre. »

Le débat a réactivé à gauche les clivages idéologiques sur les questions internationales. Car si les élus LFI et communistes se sont

opposés à l'accord franco-ukrainien, socialistes et écologistes l'ont soutenu. Aux yeux du président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Boris Vallaud, ce texte permet « de dire aux Ukrainiens, "vous êtes de la famille" ». Sa collègue écologiste Cyrielle Chatelain a aussi voulu réaffirmer son « soutien à l'Ukraine », à « son peuple » et « son armée ». Sans considérer que ce vote donne un « blanc-seing » à la « rhétorique belliciste » d'Emmanuel Macron. Les deux partis l'ont voté à la quasi-unanimité (moins une voix).

L'OTAN au cœur du débat

Certains communistes avaient pourtant hésité avant de se décider à voter contre, craignant d'être assimilés aux propos de Jean-Luc Mélenchon, avec lequel ils sont en froid. Finalement, le Parti communiste et les « insoumis » se sont

montrés très alignés, partageant la même analyse de cette guerre et prônant des solutions identiques.

S'ils disent vouloir porter assistance aux Ukrainiens, c'est uniquement à certaines conditions. L'aide ne doit pas forcément consister à livrer « encore des armes », a avancé Fabien Roussel, alors que le rapport de feu, qui mesure la capacité de l'Ukraine à riposter, lui est actuellement très défavorable. Pour Arnaud Le Gall, qui a du bout des lèvres évoqué la détresse du peuple ukrainien, les livraisons d'équipements militaires ne peuvent entamer « nos capacités de défense », ni entraîner « un risque d'escalade ».

La députée LFI de Seine-Saint-Denis Clémentine Autain a tenu à se démarquer de ces prises de position, en estimant sur le réseau social X que le « soutien à l'Ukraine » devait « être plein et en-

tier face à l'agression de la Russie ». Tout en votant contre l'accord, elle a jugé Vladimir Poutine « impérialiste, terriblement autoritaire et dangereusement réactionnaire », alors qu'Arnaud Le Gall s'est gardé d'évoquer le dirigeant russe. Il faut dire que le coordinateur de LFI Manuel Bompard a plaidé « pour donner des garanties de sécurité à la Russie », le 10 mars, sur RTL. Des propos vivement dénoncés par les macronistes.

Pour justifier leur opposition à l'accord entre Paris et Kiev, les communistes et « insoumis » invoquent la perspective d'une entrée de l'Ukraine dans « l'Union européenne » et « dans l'OTAN », évoquée dans le texte, et qui constitue un épouvantail pour deux partis historiquement opposés à l'alliance transatlantique.

Fabien Roussel y voit « un risque d'escalade » supplémentaire, alors

que socialistes et écologistes n'y lisent pas un engagement ferme de la France. Sur ce sujet de l'OTAN, le PS « réclamera » d'ailleurs, le jour venu, « un débat parlementaire pour en décider souverainement », a précisé M. Vallaud.

Pour ses détracteurs, LFI et le PC saisisraient un « prétexte » pour s'opposer à l'accord bilatéral et pousser à l'ouverture de « négociations » avec Vladimir Poutine, comme l'a esquissé Arnaud Le Gall. En position de faiblesse face à la Russie, de telles discussions impliqueraient pour l'Ukraine le renoncement à une partie de son territoire et reviendraient à une forme de capitulation, même si Fabien Roussel a indiqué que la Russie ne devait pas « gagner la guerre ». Le « pacifisme ne tolère ni la servitude ni la soumission », leur a répondu Boris Vallaud. ■

SANDRINE CASSINI



Des « limites », des « lignes rouges », il en a été beaucoup question dans le discours du secrétaire national du PCF, Fabien Roussel. « Rien, rien ne justifie que nous lancions notre jeunesse dans une nouvelle folie meurtrière, placée de surcroît sous la menace du feu nucléaire », s'est-il alarmé, exhortant l'exécutif à « avoir le courage de chercher des solutions politiques plutôt que de bomber le torse et d'endosser ses habits militaires ». M. Attal avait préparé sa réplique : « Je préfère bomber le torse plutôt que d'être à plat ventre devant la Russie. »

Reste que les orientations d'Emmanuel Macron ont été également critiquées par les députés socialistes et ceux de droite, malgré leur vote favorable à l'accord de soutien à l'Ukraine. « La situation ne saurait s'accommoder d'échappées solitaires, des effets de manche et des tergiversations dont le président Macron est coutumier », a fustigé le président du groupe socialiste, Boris Vallaud.

« Ce dont l'Ukraine a besoin pour se défendre, ce ne sont pas des mots aventureux du président de la République, mais d'obus », a tancé à son tour Olivier Marleix, le chef de file des députés LR, déplorant les limites de l'industrie de défense française dans la contribution à l'effort de guerre. Des propos qui ont nourri une vive passe d'armes avec le ministre de la défense et des armées, Sébastien Lecornu. « Si jadis les crédits militaires n'avaient pas diminué, nous n'aurions pas perdu autant de temps et autant de capacité de défense », a lancé le ministre. Référence aux coupes dans le budget de la défense lors du quinquennat de Nicolas Sarkozy de 2007 à 2012.

A défaut d'obtenir un élan d'unité nationale, Gabriel Attal a pris à témoin l'opinion publique dans une « volonté de transparence », alternant propos graves et constats alarmistes sur la baisse de pouvoir d'achat des Français en cas de victoire de la Russie sur l'Ukraine. « La Russie est une menace non seulement pour l'Ukraine, mais aussi directement pour nous, pour l'Europe, pour la France, pour le peuple français », a-t-il souligné, après avoir fait applaudir dans l'Hémicycle le « courage » des Ukrainiens et de l'opposant russe Alexeï Navalny, mort le 16 février en détention. « Nous sommes à un moment de bascule dans ce conflit », a-t-il appuyé. Jeudi 14 mars, Emmanuel Macron, invité des journaux télévisés de 20 heures de TF1 et France 2, devrait poursuivre cette rhétorique. ■

MARIAMA DARAME

Le premier ministre, Gabriel Attal, s'adresse aux députés à la fin du débat sur le soutien de la France à l'Ukraine, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 12 mars. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

La référence à Munich, argument politique aux limites historiques

Le camp Macron convoque le fantôme des accords de 1938 avec Hitler pour attaquer les tenants d'une attitude conciliante avec Moscou

ANALYSE

BERLIN - correspondant

Je suis frappé par la ressemblance entre le moment que nous vivons et celui de l'entre-deux-guerres», avait déclaré Emmanuel Macron, le 1^{er} novembre 2018, soulignant le « risque » de voir l'Europe « se démembrer par la lèpre nationaliste et être bousculée par des puissances extérieures ».

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le président de la République est toujours hanté par le souvenir de la période, mais ses références ont évolué au gré de sa politique : alors qu'en juin 2022, son appel à « ne pas humilier la Russie » était une allusion transparente au sort réservé à l'Allemagne par les vainqueurs de la première guerre mondiale, le discours qu'il a tenu à Prague, le 5 mars, exhortant ses alliés à ne pas être « lâches » face à une Russie devenue « inarrêtable », renvoie directement à l'échec de la politique d'apaisement des démocraties européennes envers le III^e Reich. Il y a deux ans, Emmanuel Macron ne voulait pas être le Clemenceau du traité de Versailles (1919) ; désormais, il se refuse à être le Daladier des accords de Munich (1938).

Que le président français ait choisi Prague pour réveiller le spectre de Munich ne doit rien au hasard : dans la nuit du 29 au 30 septembre 1938, c'est la Tchécoslovaquie que le président du Conseil français, Edouard Daladier, et le premier ministre britannique, Neville Chamberlain, offrirent en pâture à Adolf Hitler, espérant qu'en lui permettant d'annexer la région germanophone des Sudètes, ils allaient sauver la paix. Deux années après le début de l'agression russe et alors que la situation stratégique et diplomatique de l'Ukraine s'est sensiblement dégradée, l'analogie vise très clairement à remobiliser les alliés de Kiev et à souligner la gravité du moment, dans l'espoir de conjurer le risque d'une « fatigue » des opinions publiques.

Ce faisant, le chef de l'Etat n'a fait que réactiver une référence profondément ancrée dans l'imaginaire politique français, « Munich » s'étant imposé comme « le cri de ralliement de tous ceux qui jugent immoral, inutile et contre-productif de traiter avec le diable », pour reprendre la formule de l'historien Pierre Grosser. « Hier Daladier et Chamberlain, aujourd'hui Le Pen et Orban. Les mêmes mots, les mêmes arguments, les mêmes débats. Nous sommes à Munich en 1938 », n'a ainsi pas hésité à lancer Valérie Hayer, tête de liste de la majorité présidentielle aux élections européennes, samedi

« AUTANT QUE LA FAIBLESSE DES DÉMOCRATIES, C'EST LEUR DÉSUNION QUI A PERMIS À HITLER D'AVANCER SES PIONS »

PIERRE GROSSER
historien

9 mars à Lille, lors de son premier meeting de campagne.

Dénigrer l'adversaire en le traitant de « munichois » : dès l'après-guerre, l'argument fut abondamment utilisé dans le débat politique français, notamment en 1954 pour stigmatiser ceux qui souhaitaient négocier avec Ho Chi Minh afin d'en finir avec la guerre d'Indochine ou pour disqualifier les partisans de la Communauté européenne de défense, accusés de consentir à un dangereux réarmement allemand. Deux ans plus tard, le syndrome de Munich fut convoqué par Guy Mollet et Anthony Eden, alors chefs des gouvernements français et britannique, lorsqu'il s'est agi de justifier l'aventureuse expédition de Suez (29 octobre-7 novembre 1956), décidée en réaction à la nationalisation du canal par Gamal Abdel Nasser : Londres et Paris craignaient, s'ils ne réagissaient pas face au dirigeant égyptien, d'alimenter une vague nationaliste antioccidentale dans le monde arabe avec, à la clé, le risque d'une mise en cause de l'existence d'Israël.

Lâcheté et aveuglement

La référence à Munich est revenue sur le tapis au début des années 1980, lors de la crise des euromissiles, pour critiquer les pacifistes et les tenants de l'apaisement avec l'URSS, puis en 1990-1991 pour cibler les opposants à la participation de la France à la première guerre d'Irak. Au fil du temps, elle est devenue une sorte de lieu commun, allant de pair avec l'obsession française pour les années 1930. « Quand j'avais 25 ans, j'avais rencontré André Fontaine [spécialiste de relations internationales et ancien directeur du Monde] qui m'avait proposé d'écrire un article. Nous étions à la fin des années 1970, et le sujet était : Munich », se souvient avec amusement le diplomate Gérard Araud, ancien ambassadeur à Washington et à Tel-Aviv, qui a récemment consacré un brillant essai intitulé *Nous étions seuls* (Tallandier, 2023) dans lequel il réhabilite la politique étrangère de la France dans l'entre-deux-guerres.

Pour autant, la référence à Munich n'est pas une singularité française. « Aux Etats-Unis, elle a été omniprésente au sein du département d'Etat dès les lendemains de la seconde guerre mondiale », rappelle l'historien Fritz Taubert, professeur émérite à l'université de Bourgogne et coordinateur de l'ouvrage *Le Mythe de Munich* (Oldenburg Wissenschaftsverlag, 2002). De la Corée au Vietnam, les dirigeants américains ont ainsi régulièrement invoqué les accords pour justifier l'intervention militaire des Etats-Unis. A la fin des années 1990, la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, y a également fait référence pour justifier l'intervention de l'OTAN au Kosovo.

Mobilisé également dans les débats stratégiques au Royaume-Uni, où il est toujours agréable pour un premier ministre de se couler dans les habits du contempteur des accords de 1938 que fut Winston Churchill, comme le fit Tony Blair en 2003 pour tenter de convaincre l'opinion du bien-fondé d'intervenir en Irak aux côtés des Etats-Unis, le

souvenir de Munich est donc devenu, depuis 1945, une sorte de référence obligée. Pour autant, la réalité qu'est censée recouvrir le qualificatif de « munichois », synonyme à la fois de lâcheté et d'aveuglement, est-elle conforme à ce qui s'est vraiment passé à Munich les 29 et 30 septembre 1938 ? Rien n'est moins sûr.

Convoquée sur proposition du dirigeant italien Benito Mussolini pour trouver une solution à la crise déclenchée par les revendications allemandes sur les Sudètes, ces régions de Tchécoslovaquie où vivait une majorité d'Allemands, la conférence de Munich a bien abouti au déshonneur de l'abandon par Paris et Londres de leur alliée, démantelée et bientôt annexée au Reich allemand. Mais, insiste Fritz Taubert, les marges de manœuvre de la France et du Royaume-Uni étaient alors extrêmement faibles car leurs armées n'étaient pas prêtes et leurs opinions publiques pas davantage.

« Le problème est qu'à l'automne 1938, pratiquement toute l'Europe était "munichoise" : après la signature des accords, les populations étaient soulagées », souligne l'historien, pour qui le parallèle entre hier et aujourd'hui trouve ici une de ses limites : « A l'époque, beaucoup de gens pensaient que la guerre avec l'Allemagne finirait néanmoins par arriver, alors qu'aujourd'hui il n'y a pas l'idée qu'une guerre avec la Russie est inéluctable. Dire cela, c'est rappeler que pour un Daladier, par exemple, les accords de Munich étaient vus comme une façon de gagner du temps pour permettre à la France de poursuivre sa politique de réarmement engagée depuis le Front populaire en 1936. Pour Chamberlain, c'était différent, lui-même étant sans doute beaucoup plus convaincu que la paix avait été durablement sauvée à Munich. »

Par ailleurs, l'idée selon laquelle la France et le Royaume-Uni auraient capitulé face à Hitler n'était pas partagée par ce dernier : le maître de l'Allemagne nazie était sorti furieux de la conférence, désireux qu'il était d'annexer immédiatement l'ensemble de la Tchécoslovaquie, qu'il occupa à partir de mars 1939. Jusqu'à sa défaite en 1945, il regrettera de n'avoir pas pris la décision de déclencher les hostilités dès 1938 pour prendre ses adversaires de court.

Ainsi donc, plutôt que de faire de la conférence de Munich l'exemple absolu de la faillite des efforts de la diplomatie faudrait-il incriminer les renoncements ayant permis à Hitler de prendre série d'initiatives qui mirent en péril la paix internationale sans rencontrer de véritable opposition ni de la France ni du Royaume-Uni : rétablissement du service obligatoire en mars 1935, déploiement de la Wehrmacht dans la région démilitarisée de Rhénanie en mars 1936 ; soutien militaire actif aux nationalistes espagnols soulevés contre le gouvernement républicain légal à partir de juillet 1936 ; annexion de l'Autriche en mars 1938...

« Autant que la faiblesse des démocraties, c'est leur désunion qui a permis à Hitler d'avancer ses pions », souligne Pierre Grosser, qui rappelle « la très grande méfiance que la France inspirait aux Britanniques », laquelle conduisit les seconds à « refuser toute ga-

POUR LE DIPLOMATE GÉRARD ARAUD, CES JEUX D'ANALOGIE NE MÈNENT NULLE PART. PIRE, ILS EMPÊCHENT LA RÉFLEXION

rantie de sécurité » à la première. A quoi s'est ajoutée la peur du communisme qui conduisit nombre de décideurs à préférer, soit par conservatisme soit par admiration plus ou moins assumée du fascisme, à considérer l'Allemagne nazie moins dangereuse que la Russie soviétique.

Renoncements successifs

Sur ce plan, le parallèle avec la situation en Ukraine apparaît plus clairement, car l'offensive du 24 février 2022 a elle aussi été favorisée par les renoncements successifs des puissances occidentales qui, malgré les précédents que furent l'agression de la Géorgie en 2008, l'annexion de la Crimée en 2014 et le soutien appuyé de Vladimir Poutine au régime de Bachar Al-Assad en Syrie, ont continué à vouloir considérer la Russie comme un partenaire stratégique plus que comme une puissance hostile, acceptant même d'accroître leur situation de dépendance énergétique vis-à-vis de Moscou – avec les conséquences désastreuses que l'on a vues après le déclenchement de la guerre, au printemps 2022.

En revanche, les analogies s'arrêtent là. Car même si les craintes d'élargissement du conflit à la Moldavie ou dans les Balkans restent fortes, la Russie ne semble pas si puissante que l'était l'Allemagne à l'échelle du continent en 1939. De plus, la présence de l'arme nucléaire et les menaces d'apocalypse qu'elle charrie modifient la donne : pour toutes ces raisons, la situation de 2024 ne peut pas être comparée à celle de 1938.

Mais là n'est peut-être pas l'essentiel. Car au-delà de ces considérations de nature historique, convoquer le fantôme des accords et de l'« esprit munichois » pour attaquer les tenants d'une attitude conciliante avec Moscou est avant tout un argument politique dont la force réside dans la comparaison implicitement contenue dans le parallèle entre hier et aujourd'hui : celle entre Vladimir Poutine et Adolf Hitler. Or, dès lors qu'un tel parallèle est établi, comment serait-il possible de discuter avec le maître du Kremlin ?

Pour Gérard Araud, ces jeux d'analogie ne mènent nulle part. Pire, ils empêchent la réflexion, le fantôme de Munich étant impossible à dissocier du double souvenir de l'effondrement de la France en mai-juin 1940 et de l'horreur de la Shoah. « En France, "Munich" est vu comme une pure abjection. Le parallèle, lorsqu'il est utilisé, vise à discréditer d'emblée celui qui évoque la possibilité de négocier. » Et le diplomate de rappeler : « C'est regrettable que beaucoup l'aient oublié, mais les guerres ne peuvent finir que de deux façons : soit par une victoire totale, soit par une négociation. » ■

JÉRÔME GAUTHERET (À PARIS)
ET THOMAS WIEDER

Macron réclame une « culture du résultat » à l'administration

Le chef de l'Etat a exhorté, mardi, à Paris, près de 700 membres de la haute fonction publique à accélérer la mise en œuvre des réformes

Emmanuel Macron met la pression sur la haute fonction publique. Et pour ce faire, le chef de l'Etat avait endossé ses habits de chef d'entreprise, avec le vocabulaire qui va avec, mardi 12 mars, lors des Rencontres des cadres dirigeants de l'Etat, ou « convention managériale », à Paris. Lors d'un discours d'un peu plus d'une heure et devant les membres du gouvernement, il a appelé les quelque 700 préfets, sous-préfets, directeurs d'administration et opérateurs de l'Etat, présents ou en visioconférence, à « simplifier » l'action publique et avoir la « culture du résultat ».

La mise en scène, inédite par le nombre de personnes présentes, avait toutefois des airs de déjà-vu. A son arrivée au pouvoir, en 2017, Emmanuel Macron avait annoncé vouloir simplifier l'administration. Et ce n'est pas la première fois qu'il tance celle-ci et la juge comme un frein à la mise en œuvre de sa politique. Cela fait un certain temps que le président de la République a théorisé l'importance de mener à bien les mesures jusqu'au « dernier kilomètre ». Lequel serait souvent fatal à l'application de ses engagements, comme il l'avait déploré lors de la crise des « gilets jaunes », en 2019.

« Tant qu'il n'est pas fait, le changement n'est pas effectif, il n'existe pas », a-t-il insisté, mardi. La crise agricole, qui n'a fait que succéder à un chapelet d'autres crises – « gilets jaunes », Covid-19, réchauffe-

ment climatique, mouvement social contre la réforme des retraites, émeutes urbaines... –, a une nouvelle fois convaincu le locataire de l'Élysée qu'il y avait un problème dans l'exécution des réformes. Si les Français sont mécontents de son action, cela ne serait donc pas en réaction au fond de ses mesures, mais parce que leurs effets de ne seraient pas suffisamment perceptibles sur le terrain. A cause de ces hauts fonctionnaires qui rendraient les choses si complexes.

« Changement de méthode »
« C'est la difficulté pour un président de la République. On dit quelque chose et, après, à chaque étage, on met des freins, et, à la fin, là où vous avez mis cent en force, on arrive à cinq ou dix », a-t-il déploré. Et à la fin, « c'est bibi qui paie », a-t-il encore regretté, en référence à sa propre personne, citant les reproches en « déconnexion » que les Français lui font parfois, lors de ses déplacements. « Mais c'est notre travail collectif, et ce n'est pas bon. Ce n'est bon pour personne », a-t-il ajouté.

Le chef de l'Etat n'a pas manqué de défendre son action depuis son arrivée au pouvoir. « Depuis 2017, beaucoup a été fait », a-t-il dit, citant pêle-mêle, les 2700 espaces France Services, la refonte de l'Ecole nationale d'administration en Institut national du service public, la fusion des corps et la création de la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'Etat. Mais, malgré ces

Les effets de l'action simplificatrice du président ne seraient pas assez perceptibles sur le terrain

chantiers engagés, « la perception générale n'est pas qu'on a massivement simplifié », a-t-il aussi déploré. Avant de renchérir : « Si ça n'est pas perçu, ça veut dire qu'on n'a pas totalement réussi. »

La faille est toute trouvée, et la cible facile : la lourdeur de la machine étatique. « Le mouvement est le bon », s'est félicité le président, mais « il manque en intensité, en force, en radicalité, pour être perceptible ». « Il faut aller beaucoup plus vite et plus fort en termes de simplification », a-t-il demandé, reprenant ainsi l'annonce faite lors de la conférence de presse donnée à l'Élysée, le 16 janvier, d'accélérer sur ce point. A trois ans de la fin de son mandat, Emmanuel Macron ne compte pas arrêter les réformes et a rappelé les quatre objectifs qu'il a fixés : atteindre le plein-emploi et poursuivre la réindustrialisation ; améliorer les services publics, de proximité en particulier ; planifier et accélérer la transition écologique ; et renforcer l'ordre civique et républicain.

La simplification de l'action publique doit surtout, selon lui, être la réponse à la crise de confiance en la démocratie. Une défiance que connaît la majeure partie des démocraties occidentales, mais à laquelle la France serait la plus à même de répondre, grâce, justement, à son administration. Mais, pour que cette réponse soit efficace, « une transformation de l'Etat est indispensable », menant à un « changement de méthode et d'organisation ». « Si nous savons nous réformer nous-mêmes, a-t-il déclaré, nous pouvons être un des premiers pays à répondre à cette crise de confiance. »

M. Macron a, par ailleurs, une nouvelle fois défendu son Conseil national de la refondation (CNR). Lancée en septembre 2022 comme une « révolution culturelle », l'instance reste un objet démocratique mal identifié dont les territoires ne se sont pas totalement emparés, au grand dam du chef de l'Etat. Il souhaite donc que le CNR soit « systématisé » dans l'éducation et la santé.

A l'issue de son discours, le président de la République a laissé la place à Gabriel Attal. Le premier ministre devait être le président de cette conférence, avant qu'Emmanuel Macron ne le relègue au second plan en s'invitant à la rencontre. Le locataire de Matignon a confirmé que la réforme de la fonction publique serait présentée en conseil des ministres, à la rentrée de septembre. ■

THIBAUD MÉTAIS

LR espère toujours reprendre la main sur le thème de l'immigration

La droite a déposé, mardi, les signatures parlementaires nécessaires pour lancer un référendum d'initiative partagée

L'adresse change, mais pas la ligne politique. La première conférence de presse du parti Les Républicains (LR) dans ses nouveaux bureaux parisiens a été consacrée à l'immigration. Au 4 de la place du Palais-Bourbon, Eric Ciotti a annoncé, mardi 12 mars, que sa formation avait recueilli les signatures parlementaires nécessaires pour lancer un référendum d'initiative partagée (RIP) sur l'immigration. Avec cette initiative, le président de LR espère reprendre la main après la censure d'une partie de la loi sur l'immigration, le 25 janvier, par le Conseil constitutionnel.

Depuis, les dirigeants LR ne décolèrent pas et accusent la majorité de s'être défaussée sur les neuf juges pour détricoter un texte musclé par la droite au Sénat. « Avec ce référendum, nous souhaitons réparer la trahison faite aux Français et au Parlement », espère Olivier Marleix, chef de file des députés LR. Mais, avant, il y a trois haies à franchir. La première était la plus basse : obtenir 185 signatures de parlementaires. Les Républicains en disposent de 190, avec l'appui de trois députés non inscrits.

Après le dépôt des signatures, ce mardi, le Conseil constitutionnel dispose d'un mois pour donner son feu vert et permettre à LR de lancer une campagne pour obtenir, en l'espace de neuf mois, le soutien de 10 % du corps électoral (soit presque 5 millions de personnes), avant que les Français puissent finalement être consultés. M. Ciotti se dit « persuadé » que les propositions de sa formation peuvent donner lieu à un référendum, car elles « relèvent de la notion de réforme relative à la politique sociale de la nation au sens du premier alinéa de l'article 11 de la Constitution ».

Axes économique et social

Pour entrer dans les clous de l'article 11, LR s'est limité aux champs de l'économie et du social dans les cinq propositions qu'il présente. Parmi elles, figure notamment l'instauration d'une « condition de durée de résidence » pour le versement de certaines prestations sociales à des étrangers en situation régulière ou la transformation de l'aide médicale de l'Etat, jugée trop généreuse pour les étrangers et coûteuse, par une aide médicale d'urgence.

Les deux points figuraient dans la première version du texte sur l'immigration modifiée par la

Les dirigeants du parti ne décolèrent pas quant à la censure partielle de la loi sur l'immigration, le 25 janvier

droite sénatoriale en décembre 2023. En revanche, la déchéance de nationalité et la remise en cause du droit du sol sont absents, car n'entrant pas dans le champ de l'article 11.

Eric Ciotti espère que le Conseil constitutionnel se « prononcera en droit ». Mais les juges ont sans doute encore en mémoire les critiques sévères formulés contre eux par la droite. Son possible candidat à l'Élysée en 2027, Laurent Wauquiez, avait ainsi dénoncé un « coup d'Etat de droite » après la décision du 25 janvier, et M. Ciotti avait évoqué, de son côté, « un hold-up démocratique ».

S'il parvient à lever l'obstacle du Conseil constitutionnel, le député des Alpes-Maritimes a ensuite la « certitude d'obtenir les 5 millions de signatures » nécessaires, avec le soutien des militants et des élus de son parti. Un objectif ambitieux. En 2020, le RIP contre la privatisation d'Aéroports de Paris (le seul jusqu'ici autorisé par le Conseil constitutionnel) n'avait pourtant recueilli que 1,1 million de soutiens, malgré la mobilisation de toute la gauche.

Mais le chef des sénateurs LR, Bruno Retailleau, veut croire que l'angoisse des Français face à ce qu'il qualifie d'« immigration incontrôlée » sera bien plus mobilisatrice. « L'immigration est le sujet qui bouleverse le plus la société française depuis un demi-siècle, et on n'a jamais demandé l'avis des Français », estime l'Élu vendéen dans une salle de presse aux dimensions plus modestes que celle de l'ancien siège, situé rue Vaugirard, dans le 15^e arrondissement de Paris, devenu un vaisseau fantôme ces derniers mois.

En coulisses, les plus lucides admettent que le référendum d'initiative partagée, inscrit dans la Constitution depuis 2008, a été conçu pour ne jamais être appliqué. Mais il a au moins le mérite pour la droite de lui permettre de tenter d'exister, au risque de tourner en boucle sur un seul sujet. ■

ALEXANDRE PEDRO

Aurélien Pradié formule des idées sur les institutions pour continuer d'exister à droite

Le député LR du Lot souhaite notamment renforcer les prérogatives de l'Assemblée

Il se trouve à deux pas de son bureau à l'Assemblée nationale, mais Aurélien Pradié n'a pas encore eu la curiosité de visiter le nouveau siège parisien du parti Les Républicains (LR), ouvert depuis fin février. « On va faire au moins des économies de chauffeurs par rapport à celui de Vaugirard [dans le 15^e arrondissement de Paris] », glisse le député du Lot. L'humour grince toujours. Il marque une distance aussi. Celle prise entre l'éphémère numéro deux de LR et la direction d'un parti dont il a été congédié le 18 février 2023.

Un an après, le triblion de la droite ne regrette rien. Il assure être allé au bout de ses « convictions » pour s'opposer au projet de réforme des retraites du gouvernement, défendu par le parti de droite et son président, Eric Ciotti. D'ailleurs, moins ce dernier évoque le cas Pradié, mieux il se porte. D'autres s'en chargent volontiers. « Pradié, c'est un petit cri existentiel dans le vide de la réflexion », souffle le chef de file des sénateurs LR, Bruno Retailleau.

L'intéressé entend prouver le contraire. Il remercie ses détracteurs de lui avoir « rendu un grand service » en lui redonnant sa « liberté » et la maîtrise de son emploi du temps. Le 6 mars, Aurélien Pradié a échangé pendant deux heures sur le concept de la « constance » avec le théologien Jean-Baptiste Arnaud, au Collège des Bernardins, à Paris. Le 18 juin, il inaugurerait un cycle de conférences en s'intéressant à la question de « La dignité dans le travail ».

A 37 ans, l'ambitieux phosphore et le fait savoir. Ces dernières semaines, il a multiplié les échanges avec des constitutionnalistes pour approfondir une intuition devenue une certitude chez lui après l'épisode des retraites et la loi sur l'immigration : « Le vrai danger pour notre pays est une lente accoutumance à une démocratie dégradée. » Le projet apparaît comme très ambitieux. A l'entendre, il ne s'agit rien de moins que réparer une V^e République vermoulue. « On parle beaucoup du gaullisme, mais on ne s'est jamais autant éloigné de l'esprit des institutions voulu par le général de Gaulle et Michel Debré en 1958 », juge-t-il.

Entre autres maux, M. Pradié dénonce des projets de loi réécrites « en catimini en commission mixte paritaire par une poignée d'élus » (en référence au parcours législatif de la loi sur l'immigration), la propension du camp présidentiel à contourner l'Assemblée nationale ou le pouvoir démesuré accordé, selon lui, au Sénat. « Qu'un texte comme celui sur l'immigration débute là-bas est

une entorse à nos principes démocratiques. Les textes doivent commencer leur route par l'Assemblée. C'est l'esprit de la V^e. » Les sénateurs LR, chez lesquels sa cote d'amour est basse, apprécieront.

Peu importe. Aurélien Pradié veut renforcer les prérogatives de l'Assemblée, « la Chambre des représentants du peuple ». Parmi les pistes évoquées devant *Le Monde*, il préconise que l'ordre du jour au Palais-Bourbon soit maîtrisé par les députés les trois quarts de l'année et que leur mandat soit prolongé, de cinq à sept ans, « pour décorrèler ce mandat de celui du président de République ».

Une proposition de Pasqua

Prochainement, M. Pradié doit déposer une proposition de loi (PPL) pour créer un nouveau type de référendum, qu'il conçoit comme un « référendum d'initiative populaire », plus facile à mettre en œuvre que l'actuel référendum d'initiative partagée (RIP). « Le RIP a été conçu en 2008 pour n'être jamais appliqué », déplore l'Élu du Lot. Ce dernier veut notamment abaisser le nombre de signataires nécessaires à 1 million, contre 4,8 millions prévus actuellement pour le RIP. Autre innovation : « Lors des sessions parlementaires, nous aurions trois moments réservés à des initiatives choisies par les citoyens et débattues ensuite par l'Assemblée. »

Son projet de référendum s'inspire d'une proposition de loi constitutionnelle lancée par le sénateur Charles Pasqua et d'autres sénateurs RPR, en 1983. Aurélien Pra-

dié a découvert cette vieille PPL lors d'un colloque organisé par la Fondation Charles de Gaulle.

Mais quid de la démocratie interne dans le groupe LR? Aurélien Pradié a associé à cette initiative des amis comme les députés Pierre-Henri Dumont (Pas-de-Calais) et Raphaël Schellenberger (Haut-Rhin). Quand l'entourage d'Eric Ciotti le décrit comme toujours isolé, lui assure avoir changé sa méthode, en s'efforçant d'« être moins agressif et plus collectif ». Ces derniers temps, il s'est rapproché de Fabien Di Filippo (Mosselle) et d'Isabelle Valentin (Haute-Loire), deux proches de Laurent Wauquiez.

Faut-il y voir le signe d'un ralliement possible au président d'Auvergne-Rhône-Alpes? Dans le match possible entre celui qui est considéré par certains comme le « candidat naturel » du parti pour la présidentielle de 2027 et un Xavier Bertrand déjà en précampagne, le franc-tireur jure ne chercher ni champion ni protecteur. « Je ne me positionne pas par rapport à eux. On discute, mais j'essaie de construire un chemin qui est celui du gaullisme contemporain. » Pour incarner la droite de demain, le trentenaire cite les figures du passé. « Avec mes amis, on reconstitue cet esprit de bande comme [Jacques] Chirac en 1993 quand plus personne ne croyait en ses chances pour 1995. » Ce qui laisse deviner qu'il croit toujours aux siennes. Sur ce point, ses contempteurs lui reconnaissent une certaine... constance. ■

ALEXANDRE PEDRO

NUCLÉAIRE L'Assemblée vote la fusion entre ASN et IRSN

L'Assemblée nationale a voté, mardi 12 mars, l'article central du projet de loi sur la sûreté nucléaire, ouvrant ainsi la voie à la fusion controversée entre l'Autorité de sûreté nucléaire, gendarme du nucléaire, et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, expert technique. Les députés ont rétabli par 206 voix contre 117 cet article-clé, que l'opposition avait supprimé en commission. Le camp présidentiel a reçu le soutien du Rassemblement national et d'une partie des Républicains. Adopté au Sénat, le texte prévoit de créer une entité au 1^{er} janvier 2025, l'« Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ». – (AFP)

POLICE D'anciens membres de Génération identitaire interpellés

Douze anciens membres du groupe d'ultradroite Génération identitaire, accusés d'avoir reconstitué illégalement une nouvelle association, ont été interpellés en France, mardi, selon des sources proches du dossier. Quatre autres personnes sont recherchées par les gendarmes de la section de recherches de Paris. Génération identitaire avait été dissous en mars 2021 par un décret en conseil des ministres. D'anciens cadres sont soupçonnés de « s'être regroupés au sein d'une nouvelle association nommée Argos » dont les objectifs seraient « proches » de ceux de Génération identitaire. – (AFP)

« La formule “aide à mourir” est un euphémisme »

Régis Aubry, du Comité consultatif national d'éthique, récuse les critiques de soignants sur le projet de loi

ENTRETIEN

Le projet de loi qui ouvre une « aide à mourir », présenté par le président de la République, Emmanuel Macron, dimanche 10 mars, dans les quotidiens *La Croix* et *Libération*, suscite un tollé chez une bonne partie des soignants. Médecin en soins palliatifs au pôle « autonomie handicap » du CHU de Besançon, le professeur Régis Aubry, membre du Comité consultatif national d'éthique et co-initiateur de la « stratégie décennale » qui a inspiré le chapitre du projet de loi consacré à ces soins, récuse la plupart de leurs critiques.

Un collectif de sociétés savantes et syndicats de soignants reproche à M. Macron de vouloir masquer l'ouverture à l'euthanasie et au suicide assisté dans le texte en utilisant l'expression « aide à mourir ». Vous-mêmes, bien que favorable à une évolution du cadre légal, partagez-vous ces critiques sur la sémantique ?

Le chef de l'Etat affirme dans l'entretien que le terme « aide à mourir » est « simple et humain ». Je trouve à l'inverse que la formule n'est pas claire et qu'il s'agit d'un euphémisme. Il serait plus explicite de dire que le projet de loi autorise l'« assistance au suicide ». Cette expression signifie que la personne serait elle-même autorisée – sous certaines conditions – à s'administrer le produit létal, sauf à ce qu'elle ne puisse pas physiquement accomplir le geste. Dans ce cas, un tiers pourrait l'assister dans la prise de la substance.

Cet appui extérieur éviterait une forme d'injustice entre malades capables et incapables de se donner la mort. Les interventions d'un tiers resteraient, je pense, exceptionnelles. On observe qu'elles sont peu nombreuses dans les pays qui ont légalisé l'assistance au suicide. Il existe des technologies qui permettent de l'éviter. Je citerai le procédé des pousse-seringue, qui peut être activé par le simple mouvement des paupières de la personne malade.

Approuvez-vous le choix du président de la République de ne pas envisager l'intervention d'un tiers si le malade qui souhaite mourir peut physiquement accomplir le geste létal ?

La dépénalisation de l'assistance au suicide est la modalité qui avait été considérée comme la plus éthique par le Comité consultatif national d'éthique dans son avis 139 rendu sur la fin de vie en septembre 2022, dont j'étais le corapporteur. Contrairement à l'euthanasie, qui suppose que le geste létal soit accompli par un soignant, l'as-

« Il serait plus explicite de dire que le projet de loi autorise l'“assistance au suicide” »

sistance au suicide respecte l'autonomie de la personne. Le fait de laisser le malade lui-même faire le geste permet de s'assurer qu'il a réellement la volonté de mourir et de lever tout doute sur son ambivalence ultime.

Un malade autorisé par les médecins à se suicider mais qui ne le peut physiquement pourrait désigner une personne pour effectuer le geste. Le collectif de soignants souligne qu'« aucun pays n'envisage l'administration de la substance létale par un proche ». Quel est votre avis ?

Je serais favorable à ce que cette disposition ne demeure pas dans le texte de loi final. On ne mesure pas d'emblée ce que peut provoquer chez un être le fait de contribuer à faire mourir une personne proche. Dans ma carrière, j'ai vu des patients dont le conjoint ou un parent ont été euthanasiés clandestinement avec leur accord ou assistance. Tous me confient leurs tourments longtemps après.

Je me souviens d'une dame, dix ans après le décès de son mari par mort médicalement provoquée, qui m'avait confié : « Je m'en veux. S'il n'avait pas demandé à son médecin traitant de faire le nécessaire parce qu'il souffrait d'un cancer au stade terminal, il serait peut-être encore en vie. » Ce qui peut apparaître comme une demande légitimement accordée à un malade à un moment peut générer un deuil compliqué, une culpabilité insupportable chez une personne qui a participé à donner la mort.

Pour qu'une demande d'« aide à mourir » soit prise en compte, le malade devra l'exprimer une première fois et confirmer son souhait deux jours après minimum. « Qui pourra être en mesure, en quarante-huit heures, d'estimer le « discernement plein et entier » requis pour accéder à la mort ? », demande le collectif. N'est-ce pas trop rapide ?

On peut comprendre que le délai soit très court quand la personne a des symptômes physiques réfractaires. Mais quand est invoquée une souffrance psychique insupportable pour demander à mourir, je crois qu'un temps de discussion, de cheminement plus long est né-



A Paris, le 13 septembre 2022. LUC NOBOUT/IP3 PRESS/MAXPPP

cessaire pour bien appréhender la nature de la demande.

Le projet de loi ouvre l'« aide à mourir » aux personnes dont le pronostic vital est engagé à « moyen terme » (entre six mois et un an). Prédire le temps qui reste à vivre est mission impossible, disent des praticiens. Dans votre pratique, savez-vous l'estimer ?

Je pense que oui, mais je m'avance avec beaucoup d'humilité. On se trompe. On s'est tous trompés. J'ai des souvenirs de patients que j'avais « enterrés » qui ont vécu longtemps. On sait qu'on ne sait pas. Mais des travaux de recherche ont montré que l'évaluation du pronostic vital établi par un médecin est souvent plus juste que tous les modèles statistiques. Une évaluation pour qu'elle soit la plus fiable possible nécessite une connaissance de la personne et pas seulement de la maladie.

Le même collectif de soignants reproche à M. Macron des « annonces dérisoires » en faveur des soins palliatifs. Partagez-vous leur déception ?

Non, il me semble au contraire, en lisant l'entretien du chef de l'Etat, que les deux pans du projet de loi sont bien mis en valeur : ce-

lui de l'« aide à mourir » et celui de la stratégie décennale de développement des soins palliatifs et d'accompagnement. Emmanuel Macron précise que cette stratégie va se mettre en œuvre avant le début de la discussion du projet de loi, et qu'elle va se développer quelle que soit l'issue de la discussion parlementaire. C'est donc une avancée très importante.

Claire Fourcade, présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs, a regretté dans « Le Monde » que « l'ambition présidentielle pour les soins palliatifs se résume à une hausse de 6 % de leur budget annuel ». Est-ce suffisant ?

Aujourd'hui, la dépense publique est de 1,6 milliard d'euros par an consacrée aux soins palliatifs. Toutes les mesures que nous avons proposées dans le cadre de la stratégie décennale ont été validées par le gouvernement. Le financement de ces mesures nouvelles a été estimé à plus de 1 milliard d'euros sur dix ans. C'est ce qui est proposé par Emmanuel Macron dans l'entretien.

Ce qui signifie que, chaque année, le budget de la Sécurité sociale augmentera de 100 millions d'euros pour les soins palliatifs. Un abondement qui va se cumuler.

« On ne mesure pas ce que peut provoquer chez un être le fait de contribuer à faire mourir une personne proche »

L'enveloppe globale sera ainsi de 2,6 milliards en 2035. Soit un quasi-doublement des moyens en une décennie. C'est historique.

En quoi la stratégie décennale pour les soins palliatifs va-t-elle améliorer l'accompagnement de la fin de vie ?

Une grande partie des fins des vies se terminent à l'hôpital, alors qu'elles ne requièrent pas une médicalisation. Les personnes sont hospitalisées par défaut, soit parce qu'elles sont isolées chez elles, soit parce que leurs proches sont épuisés. D'où la proposition que nous avons faite avec le professeur Chauvin – reprise dans le projet de loi – d'ouvrir des « maisons d'accompagnement », conçues comme un sas entre hôpital et domicile. On a déjà mené des expérimentations, notamment à

Besançon. Une quinzaine de projets de « maisons » sont prêts à se déployer en France. La stratégie décennale propose de sortir d'une vision sanitaire de la fin de vie, de renforcer l'accompagnement social, psychique de personnes atteintes de maladie grave pour leur permettre de mourir à la maison. Il s'agit de replacer l'accompagnement de la mort au centre de la société.

Emmanuel Macron et Gabriel Attal promettent l'ouverture d'une unité de soins palliatifs (USP) dans les 21 départements qui en sont dépourvus. Est-ce réaliste ?

Il faut raison garder. Prétendre ouvrir des USP est un peu une utopie, dans la mesure où nous n'avons pas les moyens humains de faire tourner les structures existantes du fait de la pénurie de médecins. Pour créer des structures, il faudra au préalable former des infirmières, des médecins aux soins palliatifs et donc réformer le cursus des études universitaires, encourager la recherche. La formation est le nerf de la guerre. Derrière la stratégie décennale pour les soins palliatifs se profile une réforme globale du système de santé pour le rendre plus attractif. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
BÉATRICE JÉRÔME

Mathias Vicherat annonce sa démission de la direction de Sciences Po

Le directeur déclare avoir appris son renvoi et celui de son ex-compagne devant le tribunal dans une affaire de violences conjugales

Mathias Vicherat a annoncé sa démission de ses fonctions de directeur de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et d'administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) « afin de préserver l'institution », écrit-il dans un mail envoyé à la communauté de Sciences Po, mercredi 13 mars. Il y précise avoir appris que lui et son ex-compagne Anissa Bonnefont sont renvoyés devant le tribunal correctionnel après une enquête du commissariat du 7^e arrondissement de Paris.

Une enquête avait été ordonnée, le 4 décembre 2023, à l'issue de vingt-quatre heures de garde à vue

des ex-conjoints, qui s'accusaient réciproquement de violences conjugales. Aucune plainte ou main courante n'avait été déposée de part et d'autre. Mathias Vicherat avait finalement proposé son retrait provisoire, le 11 décembre, dans un message où il estimait que la fonction de direction « impose, plus qu'aucune autre, un devoir d'exemplarité ».

« Je conteste toujours les accusations de violence qui ont été formulées et diffusées à mon égard, écrit l'ex-directeur, qui rappelle qu'aucune plainte n'a été déposée. La justice permettra d'établir la réalité des faits. » « C'est moins ma personne que l'institution qui

m'importe, poursuit-il, une institution admirable. » « Ce fut un grand honneur et un bonheur sans pareil que de travailler avec vous tous à son épanouissement », conclut-il.

« Position intenable »

Le directeur avait repris ses fonctions le 29 janvier, après avoir obtenu l'aval d'une commission constituée de dix membres des différents conseils de l'école. Celle-ci avait souhaité néanmoins que Mathias Vicherat se déporte des sujets relatifs aux violences sexistes et sexuelles (VSS), le temps que l'enquête préliminaire ouverte par le parquet de Paris rende ses conclusions.

En accord avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau, une administration provisoire sera nommée dans les prochains jours, indique au *Monde* l'établissement. Elle assurera les fonctions de direction de l'IEP de Paris et d'administration de la FNSP, et ce, jusqu'à la nomination d'une prochaine direction. « Sa position était devenue intenable, et Mathias Vicherat était déjà complètement absent », relate Raphaël Zaouati, étudiant membre du conseil de l'Institut.

Mardi, après l'occupation subite d'un amphithéâtre par des étudiants en défense de la Palestine dans un climat de grande tension,

« la ministre de l'enseignement supérieur elle-même s'est déplacée à Sciences Po, accueillie par le secrétaire général et la présidente de la FNSP », ajoute l'étudiant : « Le numéro 2, Sergueï Gouriev, est sur le départ, et le secrétaire général est arrivé seulement il y a un mois... Sciences Po a besoin d'une direction forte, plus que jamais, face à tous les troubles que traverse l'école. »

« Son retour à l'école était une offense et une marque de mépris à l'égard de toutes les victimes de VSS », commente le syndicat Union étudiante Sciences Po dans un communiqué, mercredi. Il appelle à une réforme du processus de désignation de la nouvelle di-

rection, « qui doit aller vers une procédure beaucoup plus démocratique et transparente ».

Conformément aux statuts, une commission sera mise en place et chargée d'une procédure d'appel public à candidatures, publiée au *Journal officiel*. Elle examinera les candidatures et sélectionnera celles qui donneront lieu à une audition par la commission. Celle-ci arrêtera une proposition et la soumettra aux votes du conseil d'administration de la FNSP et du conseil de l'IEP de Paris. La proposition sera transmise au chef de l'Etat, à qui incombe la signature du décret de nomination. ■

SOAZIG LE NÉVÉ

Neymar au PSG : enquête pour « trafic d'influence »

Le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire distincte autour du transfert du joueur, en 2017

Les procédures pénales s'empilent autour du club Paris Saint-Germain (PSG). *Le Monde* a appris qu'une information judiciaire distincte a été lancée, fin février, par le parquet de Paris autour des conditions du transfert de l'attaquant brésilien Neymar, du FC Barcelone au PSG, en 2017. Cette enquête parallèle est menée pour « des faits susceptibles de recevoir la qualification de trafic d'influence actif et passif » en lien avec le transfert de Neymar au PSG, confirme le parquet de Paris.

Les magistrats instructeurs chargés de l'information judiciaire, ouverte en 2022 par le parquet de Paris sur les « barbouzeries » autour du club et de son président qatari, Nasser Al-Khelaïfi, ont estimé que le volet relatif à l'arrivée du Brésilien au club contre 222 millions d'euros devait faire l'objet d'investigations approfondies.

Les juges d'instruction ont ainsi – « par une ordonnance du 26 fé-

vrier », selon le parquet – demandé que ce volet soit disjoint de l'enquête principale. « *Le dossier racine porte notamment sur des faits d'aide au séjour irrégulier, faux, corruption, détournement de fichiers, violation de secret professionnel* », précise le parquet.

Déjà mis en cause pour « corruption » dans le cadre de la procédure en lien avec les « barbouzeries » autour du club, l'ex-directeur de la communication du PSG (2017-2022) Jean-Martial Ribes est mis en examen dans le cadre de cette information judiciaire distincte pour « trafic d'influence actif ». Contacté, son avocat, M^e Romain Vanni, n'a pas souhaité faire de commentaire. Mais il précise avoir déposé plainte pour violation du secret de l'instruction.

S'estimant victime des agissements des mis en cause, M. Al-Khelaïfi s'est constitué partie civile dans la procédure « des barbouzeries » et a ainsi accès à ce

dossier judiciaire, dans lequel sont mis en examen M. Ribes, des policiers, ainsi que l'affairiste franco-algérien Tayeb Benabderahmane et Malik Nait-Liman, ex-policier antiterroriste devenu « référent supporteurs » au club.

Les avocats de M. Al-Khelaïfi dénoncent également des violations du secret de l'instruction : « *Nous avons déposé, en début d'année, des plaintes pour violations du secret de l'enquête et du secret professionnel* », confirme M^e Renaud Semerdjian, conseil du président du PSG.

Avantages fiscaux

Sur la base de l'analyse par les enquêteurs du contenu du téléphone portable de M. Ribes, ce dernier est soupçonné d'avoir fourni des avantages et cadeaux, notamment des places à des matchs au Parc des Princes, à Hugues Renson, ex-député (La République en marche, ancien nom de Renaissance) de Paris (2017-2022)

Une perquisition a été menée, en février, au siège administratif du PSG et de la chaîne BeIN Sports

et ancien vice-président de l'Assemblée nationale.

La justice veut vérifier si ces présents offerts par M. Ribes avaient pour but d'obtenir des services et décisions favorables ainsi que des avantages fiscaux dans le cadre de l'arrivée de Neymar. Concrètement, M. Renson est soupçonné d'avoir joué les entremetteurs pour le club parisien auprès du ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, à l'époque ministre des comptes publics, pour que le PSG évite de payer les cotisations

sociales et les impôts sur le transfert de la star brésilienne.

Selon *Mediapart*, le PSG a reçu, le 27 juillet 2017, deux rescrits, l'un fiscal et l'autre social, adressés par le fisc et l'Urssaf d'Ile-de-France, annonçant qu'il n'y aura ni impôt ni cotisations sociales à payer sur la clause libératoire de l'attaquant. Les négociations ont été menées avec l'état-major du PSG par le directeur de cabinet de M. Darmanin, Jérôme Fournel, devenu directeur général des finances publiques en 2019, puis, cinq ans plus tard, directeur de cabinet du ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire. Contacté par *Le Monde*, l'avocat de M. Renson, M^e Mario Stasi, n'a pas souhaité faire de commentaire.

Des policiers de l'inspection générale de la police nationale et de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales avaient perquisitionné, le 15 janvier, des ser-

vices de l'administration fiscale du ministère de l'économie, comme l'a révélé *Mediapart*.

Selon nos informations, une perquisition a été menée, en février, par les enquêteurs au siège administratif du PSG et de la chaîne BeIN Sports. « *Le club assiste pleinement toutes les parties dans cette affaire – dans laquelle le club peut être une partie lésée – et qui mettra finalement un terme aux fausses informations circulant contre [le PSG], avait réagi l'état-major du club. Nous avons confiance dans le système judiciaire français et attendons avec impatience l'issue de cette affaire.* » M. Al-Khelaïfi est visé, par ailleurs, par plusieurs procédures judiciaires en France. Il est notamment dans le collimateur de la justice dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en 2023 par le parquet de Paris en lien avec la détention au Qatar, en 2020, de M. Benabderrahmane. ■

REMI DUPRÉ

LE GOUT DE M FES TIVAL

→ École DUPERRÉ
11, RUE DUPETIT-THOUARS
75003 PARIS

23 MARS ↔ 24 MARS 2024

LEGOUTDEMESTIVAL.LEMONDE.FR
@M_MAGAZINE

MARC *Beaugé*
Alex BEAUPAIN
MATTHIEU *Blazy*
Malick BODIAN
GAUTHIER *Borsarello*
Ronan BOUROLLEC
VÉRONIQUE *Chaurvet*
Mona CHOKRI
OLIVIA *Cognet*
Julien DOSSÈNA
Isabelle DOYEN
ÉCOLE *Duperré*
Sophie FONTANEL
ADRIEN *Gloaguen*
Camille GOUTAL
ALEXANDRE *Guirkingier*
Pierre HARDY
Icbon
SIMON PORTE *Jacquemus*
Rabib KAYROUZ
MEHDI *Kerkouche*
Alix LACLOCHE
Brigitte LACOMBE
INDIA *Mabdavi*
Aurélien MATHIGOT
MARION *Motin*
MUR.MUR
Géraldine NAKACHE
CHARLOTTE *Rampling*
Antoine REINARTZ
Eric RUF
ZOÉ *Rumeau*
Marine SERRE
JEAN *Touitou*
Fabien VALLOS
AUDE *Walker*
Rebecca ZLOTOWSKI...
& D'AUTRES
SURPRISES À VENIR

✦ ✦ ✦

→ Rencontres / ATELIERS /
SHOOTING / Performances /
Spectacles / CONVERSATION

leboncoin

NESPRESSO

Re_fashion

DIPTYQUE
PARIS

École Duperré Paris

LA CORNUE

CHATEAU
L'ARJUVET HLM F. BRON

RIESE & MÜLLER

NFS/OK

FONDATION
GARMIGNAC

Au tribunal de Paris, la « tricoche » de deux policiers

Jugés pour « corruption », ils monnayaient des fichiers confidentiels à un escroc

Florian R., 25 ans, comparait depuis le 4 mars devant la 13^e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour avoir administré une boucle sur l'application Telegram, baptisée « la Genève », sorte de marché en ligne sur lequel, de 2019 à 2022, les amateurs d'horlogerie suisse pouvaient s'offrir Rolex, Audemars Piguet et autres Patek Philippe contrefaites.

La Genève avait diversifié ses prestations et proposait aussi de fausses cartes d'identité ou de faux permis de conduire, ainsi que l'accès à certains fichiers de police confidentiels : il était possible, contre quelques centaines d'euros, de recevoir sa fiche TAJ (traitement d'antécédents judiciaires) ou de savoir si son nom figurait au fichier des personnes recherchées (FPR), qui intéresse beaucoup certains voyous.

Voilà qui explique la présence sur le banc des prévenus de Sephora O. et Yassine G., deux ex-policiers accusés de s'être livrés à la « tricoche » – la consultation illégale de fichiers. Puisqu'il faut entrer son numéro de matricule pour accéder à ces documents sensibles, il n'a pas été difficile pour les enquêteurs de retrouver quels agents avaient pu servir, directement ou par des intermédiaires, de fournisseurs à la Genève.

A la barre, mardi 12 mars, Sephora O., 31 ans, ancienne policière à Ermont (Val-d'Oise), reconnaît ses torts. Elle raconte avoir d'abord « passé au fichier » ses proches qui le lui demandaient, mais aussi les ex ou les amantes de son petit ami, « par simple curiosité ». En 2021, le compteur s'emballa : de 118 en 2019, le nombre de consultations du FPR par Sephora O. passe à 265 en 2021, puis à 460 rien que pour le premier trimestre de 2022. Idem pour le TAJ : 353 consultations en 2019, 1107 en 2021, et 996 de janvier à mars 2022.

C'est que, à la fin de 2021, un ami d'amie en lien avec la Genève lui a proposé un marché et s'est mis à lui envoyer des listes de noms. « *J'avais contracté plusieurs crédits, j'étais fortement endettée, explique l'ex-policier. On m'a proposé de faire de l'argent, j'ai ac-*

cepté sans réfléchir. » En moyenne, 50 euros par fichier consulté à la demande de cet ami (qui les revendait lui-même cinq fois plus cher). « *Ça m'a permis de rembourser quelques crédits.* »

Ces consultations illégales pouvaient avoir un réel impact : en mars 2022, lors d'une opération policière contre les protagonistes d'un « go fast », la section de recherches d'Orléans avait constaté qu'un de ses « objectifs » avait pris la fuite la veille. Cinq jours avant, la fiche FPR de cet homme, finalement arrêté une semaine plus tard, avait été consultée par Sephora O.

Yassine G., 22 ans, nie toute intention malhonnête. Il a bien consulté, alors qu'il était en poste à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), le FPR et le TAJ à la demande de Florian R., rencontré dans une station-service. Mais ça n'était pas pour l'argent, assure-t-il : « *Il me demande si ça m'intéresse d'avoir un indic, il me dit qu'il peut avoir des trucs sur des histoires de "stups". Je dis "d'accord, tu veux quoi en échange", il dit "des consultations de fichiers".* »

« *Lui avez-vous fait miroiter des infos ?*, demande le président du tribunal, Guillaume Daieff.

– *Non. Ça se saurait si j'étais dans les "stups",* répond Florian R.

– *Alors quelle était la contrepartie aux fichiers ?*

– *De l'argent.*

– *C'est vrai ?*, demande le président à Yassine G.

– *C'est totalement faux.* »

Sont alors diffusés à l'écran des SMS envoyés par Yassine G. à Florian R. On lit : « *200 euros pour les 4, je trouve ça peu* » ; « *Tu me paies en avance pour 10 fichiers, et quand t'as atteint les 10, tu repaies.* » « *On est en train de parler de rémunération là, pas d'indic ni d'affaire de "stups"* », insiste le président.

Yassine G. se défend comme il peut, et jure avoir fourni des fichiers bidon « *pour ne pas nuire aux enquêtes* ». « *Ah, vous l'avez escroqué ?* », s'étrangle le président, perplexe face à ces explications que le prévenu n'avait pas fournies pendant l'instruction. L'audience s'achève mardi 19 mars. ■

HENRI SECKEL

Année de turbulences pour l'internat de médecine

Du fait des nouvelles modalités d'examen de sixième année, un millier d'internes manqueront à l'appel cet été

A l'été 2024, dans les hôpitaux français, un millier d'internes en médecine (c'est-à-dire des étudiants de septième année et plus) manqueront à l'appel, sur environ huit mille attendus. Leurs stages n'auront pas lieu parce que, parmi ces étudiants, près de trois cents n'ont pas validé les nouvelles épreuves de leur sixième année, prévues par la réforme du deuxième cycle des études de santé, et que les autres ont préféré redoubler leur cinquième année à la rentrée 2023 plutôt que demeurer dans ce qu'ils nomment la « promotion crash-test », la première à expérimenter la réforme.

« L'hôpital ne peut pas tourner sans les internes, qui représentent 40 % des personnels, s'inquiète Jérôme Darenne, président de l'Association nationale des étudiants en médecine de France (Anemf). Pour compenser cette absence, les charges de travail vont encore augmenter, de même que la contribution des externes. »

La réforme de l'entrée à l'internat, effective depuis la rentrée 2023 – avec un an de retard dû à la crise sanitaire liée au Covid-19 – a supprimé les épreuves classantes nationales (ECN), qui établissaient un classement de sortie en fin de sixième année, en juin, donnant la primauté du choix de la spécialité aux premiers de la liste.

Désormais, l'aiguillage vers les spécialités dépend de deux examens nationaux : en octobre, à l'écrit, les épreuves dématériali-

sées nationales (EDN), puis, en mai, des épreuves pratiques nommées « examens cliniques objectifs structurés » (ECOS), dont une session test se tenait mardi 12 mars.

Objectif : au-delà des connaissances, le jury veut vérifier les compétences des futurs professionnels en situation, face à des patients recrutés spécialement pour simuler une situation clinique. Une condition : pour pouvoir participer aux ECOS, est exigée une note minimale de 14 sur 20 aux EDN. Cette note plancher a été introduite de façon à « garantir un niveau de connaissance suffisant des items dits "de rang A", considérés comme la base indispensable pour qu'un étudiant soit interne et soigne des patients », rappelle Benoît Veber, président de la Conférence des doyens des facultés de médecine, et à la tête de l'UFR santé de l'université de Rouen-Normandie.

Pour figurer dans le classement et avoir un poste d'interne, reste ensuite à obtenir la note minimale de 10 sur 20 aux ECOS. A dé-

faut, l'étudiant redoublera pour pouvoir repasser ces épreuves pratiques, et consacra son année à faire des stages ne donnant lieu à aucune validation.

La désillusion a été immense, en octobre 2023, pour 12,5 % des étudiants de sixième année dont la note aux EDN n'a pas atteint 14 sur 20. Alors qu'elle était en stage au centre hospitalier universitaire de Caen-Normandie, une étudiante, qui a souhaité rester anonyme, s'est effondrée en découvrant qu'elle avait échoué à quelques dixièmes près. « Je suis tombée des nues. C'était impensable, étrange, hypercompliqué à accepter, relate-t-elle. On se remet en question. Soudainement, après six ans d'études de médecine, on a l'impression de ne pas être légitime dans cette voie. »

« On risque gros à se plaindre »

A l'échelle du pays, ils sont plus de 1200, sur un total de 8100 futurs internes, à avoir subi les épreuves de rattrapage, mi-janvier. « Vingt-sept pour cent ont échoué, dont un grand nombre avec des notes inférieures à 5 sur 20, ce qui signifie qu'ils ont préféré se saborder pour redoubler et pouvoir valider les EDN sans souci l'année prochaine », analyse Jérôme Darenne.

A Caen, trente-quatre sont allés au rattrapage sur une promotion de 183, et à l'issue, six sont restés sur le carreau, dont trois avec une note entre 13 et 13,9 sur 20, détaille l'étudiante caennaise. « Et une vingtaine d'étudiants de ma promo avaient décidé de redou-

Des étudiants ont échoué aux nouvelles épreuves, d'autres ont préféré redoubler l'année précédente

bler l'année dernière pour pouvoir se préparer davantage », souligne-t-elle. Les détails de l'organisation des épreuves n'ont été connus que début 2022, bien après l'annonce, en 2018, de la fin des ECN par Frédérique Vidal et Agnès Buzyn, alors ministres de l'enseignement supérieur et de la santé.

Au nom du principe d'autonomie des facultés, aucun cadrage national n'est venu préciser les modalités de préparation aux deux nouveaux examens. Les doyens se sont juste accordés sur la date d'arrêt des stages des étudiants, au 15 juillet, pour leur laisser le temps de réviser durant l'été. Mais, à la rentrée, les stages ont repris, et tandis que certaines facultés faisaient le choix de les interrompre à 17 heures au lieu de 18 h 30, ou d'accorder deux semaines de révision avant les EDN en octobre, d'autres n'ont rien prévu.

Pour le président des doyens, Benoît Veber, exiger la note de 14 sur 20 aux EDN sert à « valider un niveau de base qui permet aux internes de se mettre en sécurité eux-

mêmes autant que de mettre en sécurité les patients qu'ils vont soigner ». Avant la réforme, les ECN, sur trois jours, avaient pour seule mission de classer les étudiants, mais pas de valider leurs connaissances, ajoute-t-il. « Certains ne se mobilisaient pas tant que cela, s'ils n'avaient pas pour ambition de gagner les premières places pour choisir les spécialités les plus demandées, telle l'ophtalmologie. Désormais, il faut qu'ils travaillent », acte-t-il.

« Il y a toujours eu des internes qui n'attribuaient pas d'importance à leur classement, par exemple parce qu'ils voulaient exercer en médecine générale [une spécialité moins convoitée], corrobore Jérôme Darenne, dont le syndicat a souhaité la mise en place de la note couperet. Des étudiants pouvaient un peu décrocher tout en validant leur deuxième cycle sans avoir forcément le niveau. Moins de six mois après, ils étaient en contact avec des patients. »

Mais, dans les discussions de groupes d'internes en médecine sur Instagram et Facebook, les témoignages affluent par dizaines. Les étudiants recalés s'y indignent d'un manque de soutien de leurs enseignants et des représentants de l'Anemf, qui demeurent persuadés du bien-fondé de la réforme. « On risque gros à se plaindre et à dire que cette réforme ne fonctionne pas. Si je vous donnais mon nom, j'aurais peur d'être viré du concours », confie un étudiant en médecine à l'université de Franche-Comté, à Besançon.

Au sein de groupes d'entraide, une autre étudiante, qui n'a pas souhaité donner son nom, a constaté, « depuis environ dix-huit mois, une recrudescence alarmante de propos anxieux, dépressifs, voire suicidaires ». « Nous nous inquiétons pour la santé mentale de ceux à qui sera confié plus tard le bien-être des patients », conclut-elle.

Avec amertume, l'étudiante caennaise cite le premier ministre, Gabriel Attal, qui, dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le 30 janvier, a annoncé vouloir envoyer « un émissaire chargé d'aller chercher à l'étranger des médecins qui voudraient venir exercer en France » pour remédier au manque de professionnels. « La priorité ne serait-elle pas que l'on se préoccupe d'abord de tous ces étudiants qui subissent directement les conséquences d'une réforme bâclée et complètement insensée ? », s'étrangle-t-elle.

Le président de la Conférence des doyens prend acte d'un taux de redoublement inédit au sein de la première promotion concernée par la réforme : 7 % des étudiants refont une cinquième année, contre 3,2 % dans la promotion précédente. Au total, « il y a donc entre 1000 et 1500 étudiants de moins dans la promotion 2024 par rapport à 2023 », calcule Benoît Veber, qui se veut rassurant : « Dans la suivante, il y en aura 1000 à 1500 de plus... Il ne faut donc pas s'inquiéter pour la démographie médicale. »

SOAZIG LE NEVÉ

Au-delà des connaissances, l'objectif est désormais d'évaluer les compétences en situation

Bonnes Adresses

Tarifs 01/01/24

Prix à la ligne : 15,50 € HT - 18,60 € TTC
Autres formats : nous consulter
marie-cecile.bernard@mpublicite.fr

Reproduction interdite

Stressless

LE REPOSE-PIEDS OFFERT DU 8 MARS AU 14 AVRIL

*Offre valable du 08/03 au 14/04/24 sur le prix TTC conseillé au 01/03/24, dans tous les revêtements et coloris, pour l'achat d'un ensemble fauteuil et repose-pieds Stressless®. Modèle présenté : Sunrise en cuir Batick Grey, piétement Signature, fauteuil M (L 83, H 105, P 74 cm) + repose-pieds (L 57, H 42, P 40 cm) = 2480 € au lieu de 2919 €, soit 439 € d'économie hors éco-participation de 10 €. Matières visibles : cuir de vachette, tannage au chrome, fleur corrigée, pigmenté ; aluminium moulé et poli ; hêtre teinté et vernis à base d'eau.

EspaceTopper®
Maison familiale depuis 1926

LE PLUS GRAND ESPACE STRESSLESS® À PARIS • 7J/7
Paris 15° : 63 rue de la Convention, 01 45 77 80 40, M° Boucicaut
Paris 12° : 54 cours de Vincennes, 01 40 21 87 53, M° Nation
Canapés, literie, mobilier : toutes nos adresses sur www.topper.fr

MAISON CHARLES ANTIQUE ACHÈTE

MAISON CHARLES ANTIQUE ACHÈTE

SACS À MAINS DE QUALITÉ (MÊME USAGÉS) | CUVRES & ÉTAINS ANCIENS | MÉNAGÈRES, VERRES ET VAISSELLES ET LIÉGÈRES

FOURNEAUX, COUTILS, FOCULAIRES & GRANÈTES DE MARQUES | OBJETS AFRICAINS & ASIATIQUES | FUSILS ET TROPHÉES DE CHASSE

STYLOS DE MARQUES | TAPIS MEME ARABE | VINS & CHAMPAGNES (MÊME IMPRUVABLES) | LINGES ET TISSUS DE BOUTES ÉPOQUES

BRUQUETS DE MARQUES | MEUBLES ET OBJETS DE TOUTES ÉPOQUES | ANCS & CULBUTOGES | GÂLIÈRES LAISSES | HOKETS ANCIENS | SERRIS ANCIENS | BÂCHES À COUDRE À PIERRE...

La maison recherche également bien d'autres produits

Déplacements réguliers et gratuits dans toute la France
Expertises gratuites & paiement immédiat
N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement
Par téléphone au 06 19 89 55 28
email : antique.charles@gmail.com / maisoncharles-antique.fr

ANTIQUITÉS



ACHAT AU DESSUS DE VOS ESTIMATIONS ET EXPERTISES

« ART D'ASIE » : CHINE, JAPON ET MOYEN-ORIENT
06 07 55 42 30 P. MORCOS

EXPERT CNE

- * Porcelaines et Bronzes
- * Cristal de Roche
- * Corail et Ivoires Anc.
- * Jade blanc et couleurs
- * Cornes et Laques
- * Peintures et Tissus anc.
- * Manuscrits et Estampes

DEPLACEMENT PARIS - PROVINCE
morcospatrick@orange.fr

ROUILLAC

Commissaires-Priseurs
Experts près la Cour d'Appel

Une famille au cœur du marché de l'art

01 45 44 34 34
rouillac.com

LE PLUS GRAND ESPACE ARMOIRES LITS À PARIS • Conditions exceptionnelles !



ARLITEC, CELIO, CLEI, DUEBI ITALIA
Lit relevable seul, 2 en 1 avec canapé ou bureau, couchage simple ou double...
une solution pour chacun !
Nos armoires lits sont installées par des professionnels qualifiés.

EspaceTopper®
Maison familiale depuis 1926

147 rue Saint-Charles Paris 15 • 7j/7
01 45 75 02 81, M° Boucicaut ou Charles Michels
Canapés, literie, mobilier : nos adresses sur www.topper.fr

Immobilier

Reproduction interdite

REPRISE ACTIVITÉ

21 CÔTE-D'OR



À CÉDER CAUSE DÉPART EN RETRAITE

Activité de production et de commercialisation en directe de champignons, restauration et visites commentées. PROPRIÉTÉ maison de maître, parc, potager, coteau boisé, source, prairie, dépendances sur 2,5 HA.
FORMATION ASSURÉE.
Tél : 06.79.92.45.94
champignonneriededijon@gmail.com

VENTES

APPARTEMENTS

92 HAUTS-DE-SEINE

CLAMART secteur Jardin parisien, 3 pièces 68,20 m², copropriété de 2020, cuisine équipée, grands placards, balcon, place parking en s/sol + local vélo et local moto. Proximité des transports, écoles et commerces.
Contact : 06.46.05.48.43

Le Monde RUBRIQUE IMMOBILIER
marie-cecile.bernard@mpublicite.fr

Le Monde RUBRIQUE BONNES AFFAIRES
POUR VENDRE, VOULEZ-VOUS LE BON PLAN OU LE MEILLEUR ?
marie-cecile.bernard@mpublicite.fr

Un plan d'action pour placer la France « à la pointe » de l'IA

L'intelligence artificielle est un gisement de croissance et d'emplois, selon un rapport remis mercredi à l'Élysée. Certaines préconisations pourraient faire polémique

Que doit faire la France face à l'intelligence artificielle (IA)? Interrogée sur cette technologie, la Commission de l'IA a rendu, mercredi 13 mars, à Emmanuel Macron, un rapport à la tonalité « optimiste et positive, même si l'on sait qu'il y a des risques », assume Anne Bouverot. La présidente du conseil d'administration de l'École normale supérieure a coprésidé, avec l'économiste Philippe Aghion, les travaux d'une quinzaine d'experts mandatés en septembre 2023 par Matignon.

Remise en lumière depuis le lancement de ChatGPT fin 2022, l'IA y est présentée comme une « révolution technologique incontournable », comparable à l'électricité ou à l'automobile. Si la France la ratait, « nous pourrions non seulement manquer l'économie de l'IA, ce qui conduirait à une captation croissante par d'autres de notre valeur économique, mais aussi voir l'affaiblissement des autres secteurs d'activité », mettent en garde les auteurs, pointant un risque de « déclassement économique ». « Si on ne fait rien, on risque de regarder les trains passer », résume M^{me} Bouverot, en référence aux vagues d'innovations numériques passées, dominées par des entreprises américaines.

Face à ces enjeux cruciaux, la commission assure toutefois que la France peut être « à la pointe » de l'IA. « C'est une opportunité pour la France, pour l'économie et pour les personnes qui travaillent, à condition de s'y préparer », assure la coprésidente. Dans un « plan d'action ambitieux », elle propose d'investir 5 milliards d'euros par an pendant cinq ans, notamment pour financer le secteur et la

diffusion de la technologie dans les entreprises, mais aussi pour former les salariés, etc.

Si le rapport fait sienne les valeurs de « souveraineté », de « dialogue social » et de « responsabilité », il vise aussi à lever certains « freins ». Et plusieurs recommandations pourraient faire polémique : la facilitation de l'implantation des centres de données en France, l'assouplissement de certaines procédures d'autorisation pour utiliser des données personnelles, notamment dans la santé ou par la police, la création d'un « fonds IA » doté de 10 milliards d'euros et l'idée de réformer la fiscalité pour financer l'innovation, l'appel à diffuser l'IA dans les services publics, dont l'éducation...

Certains, dans les industries culturelles, se sont aussi inquiétés que la vision des entreprises de l'IA soit trop présente au sein de la commission, composée de chercheurs, de la juriste Alexandra Bensamoun, de la syndicaliste Franca Salis-Madinier, mais aussi de représentants de Google (Joëlle Barral), de Meta (Yann Le Cun) et de Mistral AI (Arthur Mensch et Cédric O, ex-secrétaire d'Etat au numérique).

La commission n'est-elle pas trop optimiste sur l'IA? « Nous ne sommes pas d'un optimisme naïf. Notre positionnement est aussi une réaction aux discours catastrophistes entendus en 2023 sur l'IA et ses risques existentiels supposés pour l'humanité », répond M. Aghion. Le rapport veut « dédramatiser l'IA, sans pour autant l'idéaliser. Les potentialités pointées se réaliseront en fonction des politiques publiques mises en place ».

Comme tout rapport, son devenir dépendra de ce qu'en retient l'exécutif. Mais ses options semblent en phase avec la ligne d'Em-

LES EXPERTS RECOMMANDENT UNE LARGE DIFFUSION DE CETTE TECHNOLOGIE, VECTEUR DE « TRANSFORMATION », DANS LES SERVICES PUBLICS

manuel Macron, mobilisé sur cette technologie depuis le rapport de Cédric Villani en 2018 et favorable à l'émergence de « champions français » du secteur et d'une régulation qui « n'entrave pas » l'innovation. Quant au coût des recommandations, en ces temps de contraction budgétaire, « c'est en fait un investissement dans la croissance future », argumente M. Aghion.

Un impact jugé positif sur la croissance et l'emploi

« L'intelligence artificielle est un gisement potentiel de croissance et d'emplois », selon M. Aghion. Après des années de « stagnation séculaire » postérieures aux « trente glorieuses », « l'IA pourrait nous aider à retrouver des taux de croissance élevés par deux effets : en augmentant notre productivité et en augmentant notre capacité à générer de nouvelles idées », explique le rapport. Pour quantifier ce premier effet, lié à l'automatisation, les auteurs le comparent au déploiement de l'électricité en Europe dans les années 1920 (le gain du produit intérieur brut français, ou PIB, serait alors de 1,3 point par an) ou à celui du numérique aux Etats-Unis dans les années 2000 (le gain serait de 0,8 point). Les gains de productivité liés à l'IA pendant dix ans pourraient conduire à « une hausse du

PIB comprise dans une fourchette de 250 milliards à 420 milliards d'euros en 2034 », estime le rapport. Mais cet effet, « temporaire », s'amenuiserait à mesure que l'IA sera adoptée par tous. Un autre, plus pérenne mais difficilement « quantifiable », pourrait alors apporter d'autres gains, en améliorant l'innovation, croient les auteurs.

Côté emploi, ils estiment que « les effets de l'IA seront globalement favorables ». « L'effet d'éviction », par lequel l'automatisation détruit des postes, serait moins fort que « l'effet productivité », qui améliore le rapport qualité-prix des produits, crée de la demande et des embauches. M. Aghion insiste sur une étude menée pour le rapport à partir de données de l'Insee, selon laquelle l'emploi total dans 391 entreprises françaises ayant adopté l'IA en 2018 a augmenté davantage que dans les entreprises ne l'ayant pas adoptée. Toutefois, pour l'IA générative, capable de générer des textes et des images, sa popularisation récente depuis le lancement de ChatGPT, fin 2022, rend difficile d'avoir le recul suffisant, reconnaît le rapport. Mais les études menées sur les tâches des métiers concluraient, elles aussi, à un « effet positif sur l'emploi », car certaines peuvent être remplacées mais davantage encore « améliorées ».

Par ailleurs, le bilan globalement positif n'empêchera pas « certains échelons au sein de l'entreprise ou certains métiers de subir des réductions nettes d'emplois », admet le rapport. C'est le cas chez des entreprises ayant adopté cette technologie pour la gestion administrative ou le marketing, montre une étude citée. Et, parmi les métiers exposés, certains (télévendeur, comptable...) seraient plus menacés que d'autres (architecte, juriste...), relèvent d'autres travaux.

Financer l'IA, un gage de souveraineté

« Pour réaliser le potentiel de croissance et d'emploi de l'IA, il faut investir et mener des politiques publiques de concurrence et de souveraineté », explique M. Aghion. En effet, la domination des géants comme Google, Microsoft, Meta ou Amazon a, selon le rapport, empêché la révolution du Web et des smartphones de créer davantage de croissance : il faudrait donc rapidement intégrer l'IA dans le règlement européen Digital Markets Act, qui impose aux plates-formes numériques de respecter la concurrence et d'éviter de favoriser leurs services.

A court terme, le rapport propose aussi la création d'un fonds d'investissement France & IA, doté de 10 milliards d'euros, dont 7 milliards issus de grandes entreprises tricolores et 3 milliards de capitaux publics. Son but : investir dans des start-up d'IA, à leurs débuts

Encourager l'installation de data centers sur le territoire

DERRIÈRE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) tournent d'innombrables supercalculateurs et centres de données, indispensables à son fonctionnement. « Faire de la France un pays à la pointe de l'IA » passera donc par la construction de nouveaux centres de données (data centers) dans l'Hexagone, souligne la Commission de l'intelligence artificielle dans son rapport rendu, mercredi 13 mars, à Emmanuel Macron. « La dépendance de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis, déjà forte dans les data centers, est encore plus criante pour la puissance de calcul », souligne le document. Les Etats-Unis disposent de 2109 centres de données, soit une part mondiale de 37,8 %, contre 1244 pour l'ensemble des pays de l'Union européenne (22,3 %), et environ 250 en France.

Pour impulser un « sursaut », la commission propose plusieurs mesures. Première d'entre elles : simplifier les procédures d'installation d'un centre de données, à l'image de celles dont bénéficient les projets d'intérêt national majeur définis par la loi rela-

tive à l'industrie verte de 2023. Ce statut permet de faire relever de la compétence de l'Etat, et non plus du maire, les autorisations d'urbanisme pour tout « projet industriel qui revêt, eu égard à son objet et à son envergure, notamment en termes d'investissement et d'emploi, une importance particulière pour la transition écologique ou la souveraineté nationale ».

« Un coût important »

Autre mesure : « Rendre le secteur des centres de calculs et de données éligible au statut d'électro-intensif ». Créé par la loi sur la transition énergétique de 2015, ce dernier permet aux entreprises très consommatrices d'électricité de « bénéficier, pour tout ou partie de leurs sites, de conditions particulières d'approvisionnement en électricité. En contrepartie, elles s'engagent à adopter les meilleures pratiques en termes de performance énergétique ».

La commission touche ici un point sensible. Déjà gourmands en électricité, les data centers le seront encore plus avec l'IA, selon un rapport publié,

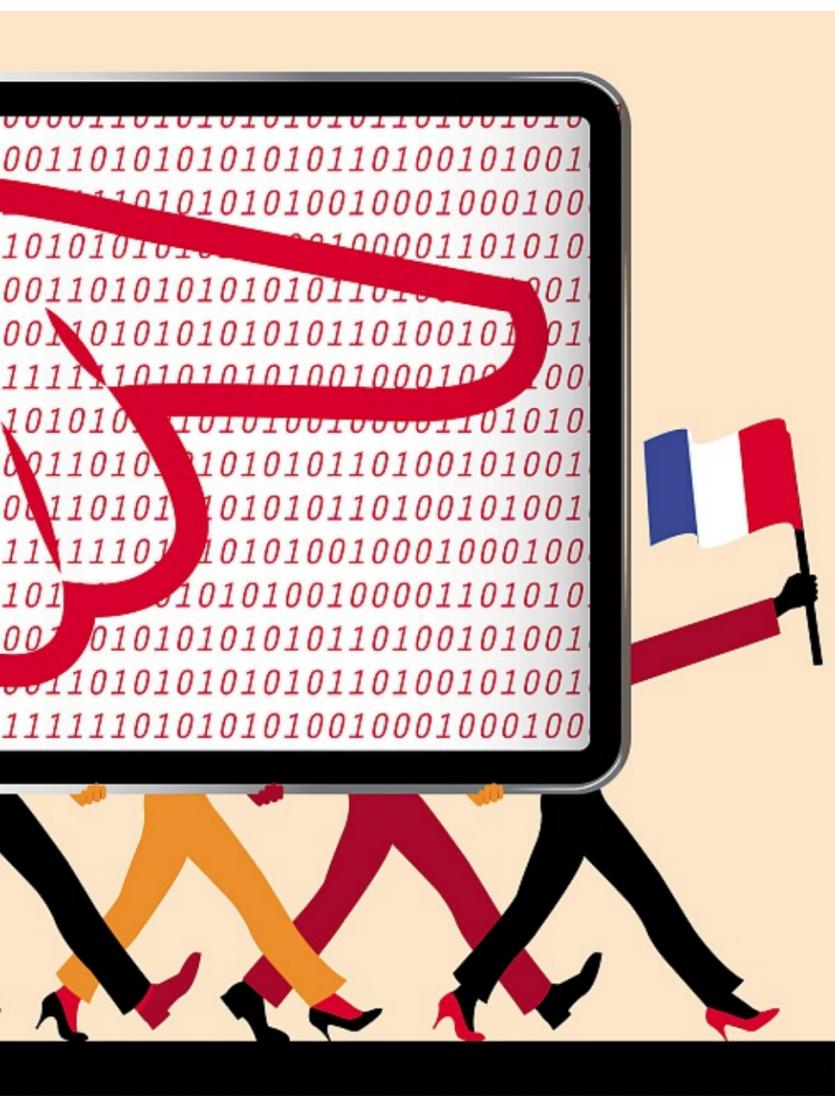
le 24 janvier, par l'Agence internationale de l'énergie : leur consommation pourrait passer de 460 térawattheures (TWh) en 2022, soit 2% de la demande mondiale (dont 25 % pour les cryptomonnaies), à 1050 TWh, soit un bond équivalent à la consommation d'un pays supplémentaire, de l'ordre de celle de l'Allemagne.

« La consommation d'électricité représente un coût important pour les acteurs du marché : il s'agit donc d'un facteur-clé de décision d'implantation », reconnaît la commission de l'IA. Elle explique, par exemple, que l'allemand DeepL, spécialisé dans des outils de traduction, a choisi, en 2023, d'installer son tout nouveau supercalculateur en Suède, en raison du mix énergétique le plus décarboné d'Europe – les combustibles fossiles représentent 1 % de la production d'électricité – et d'un faible prix de l'électricité.

Pour la commission, la France pourrait ainsi mettre en avant son statut de numéro deux européen de l'électricité décarbonée pour attirer les centres de calcul en IA. Alors que



Névin Millat



AU NIVEAU GLOBAL EST PRÔNÉE UNE ORGANISATION MONDIALE DE L'IA POUR ÉVALUER ET ENCADRER LES SYSTÈMES

« mise » du système national des données de santé devrait être hébergée « sur un cloud commercial sécurisé (...), sauf si l'audit prévu au premier semestre 2024 identifie une solution de stockage souveraine immédiatement disponible ».

Ce point risque de faire polémique, à l'image du stockage contesté de la plateforme publique de données de santé Health Data Hub chez l'hébergeur américain Microsoft. A l'heure de débats budgétaires, les mesures diffusant l'IA dans les services publics – estimées à près de 2 milliards d'euros par an – pourraient faire débat. Et susciter les craintes d'un renforcement de la fracture numérique ou de discriminations, alors que des algorithmes de détection de fraude aux prestations sociales ont fait polémique aux Pays-Bas ou en France.

Droit d'auteur et gouvernance mondiale

Sur le droit d'auteur, la position du rapport était attendue par les industries culturelles et les médias. En effet, pendant les négociations sur l'AI Act, ces dernières ont reproché à la France de s'être opposée, au nom de la défense de start-up françaises comme Mistral AI ou LightOn, à la transparence sur les contenus utilisés pour entraîner les systèmes d'IA. Le rapport appelle, lui, à « mettre en œuvre » cette mesure de transparence sur les contenus utilisés, finalement votée : celle-ci doit permettre aux ayants droit de « s'assurer » que leur droit de refus ou leur autorisation pour un usage « contre rémunération » est respecté.

Le rapport précise en outre que le fabricant de l'IA doit « indiquer auprès de quelle entité » se renseigner. Ce point semble faire écho au souhait, déjà formulé par la France, d'utiliser un tiers de confiance comme l'office européen de l'IA afin de préserver le « secret des affaires » des fabricants d'IA.

Par ailleurs, pour soutenir l'IA francophone, la commission suggère la création d'une plate-forme technique de « mise en relation entre les développeurs d'IA et les détenteurs de données culturelles patrimoniales ». Celle-ci pourrait accueillir les contenus de l'Institut national de l'audiovisuel et de la Bibliothèque nationale de France, mais aussi ceux d'acteurs privés. Plusieurs types de contrat leur seraient proposés : « accords de licence, accords de partage de revenus futurs, aménagement contractuel pour les petits acteurs »...

Côté régulation, la commission souhaite doter la France d'un « écosystème d'évaluation public et privé des systèmes d'IA », associant les autorités de régulation de différents secteurs. Le but : préciser les normes sur « l'IA fiable dans le domaine médical », « non biaisée dans le domaine du recrutement », etc. Un « conseil de l'IA » serait, lui, voué à conseiller le gouvernement et composé d'une « quinzaine de personnalités qualifiées », à l'image des membres de la commission.

Enfin, au niveau global, est prônée une « gouvernance mondiale de l'IA » : une « organisation mondiale de l'IA » pour évaluer et encadrer les systèmes ; un « fonds international pour l'IA au service de l'intérêt général » et un mécanisme de solidarité « 1 % IA » pour partager la puissance de calcul avec les pays en voie de développement. Le texte suggère opportunément que cette « World AI Organization » pourrait être installée à Paris et créée lors du sommet international sur le sujet que la France va accueillir, fin 2024 ou début 2025. Paris devra toutefois négocier avec les nations qui, elles aussi, veulent s'afficher en pointe sur cette technologie et étaient présentes au sommet de Londres, en novembre.

L'Elysée dit vouloir donner au sommet de Paris sur l'IA une tonalité « positive ». Mais, sur ce point comme sur les recommandations qu'il retiendra du rapport rendu mercredi, Emmanuel Macron devra composer avec ceux qui, sur l'IA, appellent à une approche plus prudente ou s'inquiètent de ses conséquences dans leur domaine. ■

ALEXANDRE PIQUARD

Accès aux données personnelles : des propositions chocs

La Commission nationale de l'informatique et des libertés serait réformée pour favoriser le développement de logiciels d'IA

Sans les données, point d'intelligence artificielle (IA). Les membres de la Commission de l'intelligence artificielle, formée en septembre 2023 par Matignon, le rappellent tout au long des 178 pages de leur rapport, rendu à Emmanuel Macron mercredi 13 mars. Ces données peuvent être de tous ordres, mais « force est de constater que beaucoup de données intéressantes pour entraîner des IA ont un caractère personnel » et « pas seulement dans la santé », précise le document, citant l'éducation.

Or, les données personnelles, en droit français et européen, sont protégées. Un peu trop, selon les auteurs, qui pointent du doigt des « difficultés d'accès aux données » et des « contraintes régulièrement regardées comme excessives liées à leur utilisation », ce qui entrave « la pleine exploitation d'une formidable ressource d'intérêt général et porteuse de croissance économique ». Ils formulent donc plusieurs propositions pour alléger les démarches et les contrôles, notamment dans les domaines de la santé ou de la surveillance – en particulier ceux qui sont exercés par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), le gendarme français des données. Des propositions qui risquent de faire grincer des dents, tant le sujet est sensible. La question de la protection des données de santé reste inflammable, dans la foulée des débats autour du Health Data Hub, le projet de centralisation de plusieurs grandes bases de données médicales à des fins de recherche scientifique. Par ailleurs, les discussions autour de l'utilisation de l'IA à des fins de surveillance sont toujours très animées, comme l'ont prouvé les polémiques autour de l'AI Act au niveau européen. « Nous sommes favorables à l'esprit de la CNIL et de la loi Informatique et libertés, c'est dans la mise en œuvre qu'il y a en France des lourdeurs. L'innovation en santé est ralentie en France par rapport à d'autres pays, c'est dommage », justifie la présidente de la commission, Anne Bouverot. Par ailleurs, le rapport propose d'augmenter le budget de la CNIL.

Concrètement, les auteurs aimeraient voir renversée la logique qui préside à la recherche sur les données de santé en France. Actuellement, elles font l'objet d'un cadre légal plus restrictif que celui qui prévaut au niveau européen : une procédure d'autorisation est nécessaire – sauf cas particulier – en amont de tout traitement de données, et donc avant chaque nouvelle initiative de recherche. Le rapport veut rapprocher le cadre légal des données de santé avec celui du reste des données person-

nelles, où les démarches préalables ont été allégées par le règlement général sur la protection des données (RGPD), le texte européen de référence, en contrepartie de pouvoirs de sanction accrus de la CNIL. Ils listent plusieurs mesures techniques, notamment la généralisation de procédures simplifiées permettant de se soustraire à une autorisation ex ante de la CNIL. Le rapport souhaite plus globalement transformer l'autorité administrative – qui s'est dotée d'un service consacré à l'IA il y a peu –, notamment en raccourcissant certains de ses « délais de réponse ». Il envisage de « réformer » son mandat « pour y ajouter un objectif d'innovation » et de modifier « la composition de son collège, pour qu'une palette plus large de compétences soit représentée ».

« Amélioration continue »

Le comité a identifié ce qu'il considère comme un autre verrou au développement de l'IA, cette fois-ci dans le secteur régalién. Actuellement, la loi impose à l'Etat, lorsqu'il veut mettre en place un nouveau fichier, de passer par un décret en Conseil d'Etat, assorti d'un avis de la CNIL. Un cadre qui s'applique aux systèmes basés sur l'IA, ces derniers fonctionnant en se nourrissant de données personnelles nécessairement issues d'un fichier. Pour la commission, ce cadre « rendant particulièrement lourde toute évolution, même minime » doit être assoupli « pour permettre l'amélioration continue et l'expérimentation » : elle propose de « remplacer l'autorisation préalable (...) par une stratégie pluriannuelle de mise en œuvre des traitements de données, élaborée avec un comité éthique et contrôlée par la CNIL ».

Plus généralement, le rapport dit avoir décelé des difficultés d'application du RGPD dans le champ de l'IA. « Plusieurs notions-clés » du texte européen « sont ainsi d'un maniement malaisé face au fonctionnement de l'IA », écrivent les auteurs, désignant par exemple la notion de « responsable de traitement », floue face à la multiplicité des acteurs qui conçoivent et pilotent des systèmes d'IA ; ou le concept fondamental de « finalité du traitement », complexe « eu égard aux nombreuses utilisations possibles d'une IA générative une fois celle-ci entraînée ».

« La notion même de données personnelles, qui constitue la clé d'application du RGPD, suscite des interrogations dans un contexte croissant d'utilisation de données collectives », affirment les auteurs. De manière plus floue, ils affirment qu'« une gestion plus collective des données pourrait améliorer la protection des intérêts et l'exercice des droits ». Une gestion qu'ils imaginent exercée au travers « d'associations, de syndicats ou de tout autre collectif organisé ».

Le rapport appelle enfin de ses vœux un « laboratoire » visant à « tester des modèles collaboratifs, altruistes et efficaces de partage des données pour l'entraînement d'IA dans des domaines d'intérêt général », citant en exemple « le travail, la santé ou la protection de l'environnement ». ■

MARTIN UNTERSINGER

ou quand elles grossissent, comme Hugging Face ou Mistral AI, qui disent avoir dû se tourner vers des fonds américains, faute de capitaux européens suffisants. Le fonds financerait aussi des projets IA d'entreprises de tous secteurs. A moyen terme, le rapport ambitionne de « réorienter une partie de l'épargne privée vers l'innovation », par exemple avec la fiscalité de l'assurance-vie ou de l'immobilier. Il préconise un « marché européen unifié des capitaux », déjà prôné par Bercy.

Les auteurs souhaitent sécuriser l'accès des entreprises et des chercheurs français à la précieuse puissance de calcul, nécessaire pour entraîner et faire fonctionner les IA. Sur un marché dominé par l'américain Nvidia, la France est invitée à lancer un projet important d'intérêt européen commun pour créer des filières européennes de semi-conducteurs spécialisés, et à y investir 7 milliards d'euros en cinq ans.

De plus, un crédit d'impôt serait accordé aux entreprises entraînant une IA dans un centre de données en France. Surtout, le texte veut « faciliter l'implantation » de ces data centers. Par exemple en « simplifiant les procédures d'installation, à l'image des procédures applicables aux projets d'intérêt national majeur définis par la loi industrialisation verte » ou en accordant aux communes « une incitation financière ».

Ces mesures feront probablement débat, alors que des villes comme Marseille envisagent des moratoires sur ces installations, très gourmandes en électricité. Sur ce point, les auteurs précisent prôner, en parallèle, le développement d'une IA moins coûteuse en ressources, ainsi que la transparence sur le bilan environnemental des modèles.

Formation et dialogue social

« Pour diffuser l'IA dans le milieu professionnel, il faut aussi s'assurer de son acceptabilité et gagner la confiance des travailleurs », prévient Franca Salis-Madinier, secrétaire nationale de la CFDT-Cadres et membre de la commission. Cela passe par de la formation et par le respect du dialogue social, pour coconstruire les bons usages avec les travailleurs, sans imposer. « Outre des « cafés IA » organisés dans des lieux du quotidien, la commission veut « généraliser » le déploiement de la technologie dans l'enseignement supérieur (notamment à travers des cursus la mêlant à une autre matière) et investir dans la formation professionnelle continue.

Par ailleurs, les partenaires sociaux sont invités à négocier « un accord national interprofessionnel sur le numérique et l'IA ». De plus, le dialogue social préalable au déploiement d'un système d'IA dans le travail devrait être « renforcé ». « Les employés doivent avoir la possibilité d'un recours s'ils pensent

avoir été victimes d'une décision algorithmique, par exemple pour un licenciement, un recrutement... Il faut aussi assurer un droit d'information et d'avis en cas de surveillance par IA », ajoute M^{me} Salis-Madinier. Le rapport évoque aussi les droits des travailleurs face aux « systèmes d'évaluation de la performance » et le « droit effectif à la décision humaine au travail ».

Par ailleurs est préconisée une initiative internationale pour la transparence des conditions de travail des travailleurs de la sous-traitance impliqués dans l'entraînement des IA, pour évaluer les logiciels ou modérer les contenus problématiques.

Déployer l'IA dans les services publics, l'éducation et la santé

Les experts consultés recommandent une large diffusion de cette technologie dans les services publics : vue comme un vecteur de « transformation », elle pourrait « personnaliser le service public, le rendre plus efficient ». Une IA générative « pourrait bientôt réexpliquer plusieurs fois dans un langage accessible les démarches à faire pour inscrire son enfant dans une école ou remplir ses déclarations d'impôts ». Les experts préconisent de « définir dans chaque politique publique les objectifs de la transformation par le numérique et l'IA ». Et de décider d'utiliser des solutions déjà disponibles, d'entrer dans des partenariats avec des entreprises, ou de développer des solutions propres. A l'été 2024 serait lancée une « expérimentation » donnant aux agents publics un « accès sécurisé à une offre de modèle de langage généraliste » (du style ChatGPT) pour la tester. La direction interministérielle du numérique, réformée, devrait créer « une infrastructure d'IA publique mutualisée et intégrée ».

Dans l'éducation nationale, le rapport propose d'encourager « l'utilisation individuelle dans la préparation des cours, l'appui administratif et la formation ponctuelle aux enseignants ». Il est conseillé de « favoriser le plus possible l'expérimentation », notamment dans des académies dites « pilotes ». Les épreuves de concours de recrutement des enseignants devraient « intégrer l'usage des services numériques et de l'IA dès 2025 ».

Dans la santé, cette technologie est vue comme un moyen « d'améliorer les soins et le quotidien des soignants ». Il est proposé d'établir, pour 2025, un « cadre réglementaire harmonisé », afin de « bâtir une doctrine d'évaluation de la performance de l'IA » et « d'inscrire le principe de l'usage de l'IA dans [les] parcours de soins et dans l'évaluation continue de l'efficacité de ces parcours et des produits ». Les auteurs recommandent, en outre, de « faciliter la circulation des données ». Ainsi, dès juin, une « copie pseudony-

Les sites d'ultra-fast fashion dans le viseur des députés

Une proposition de loi pour pénaliser les géants de l'habillement à très bas prix doit être examinée à l'Assemblée nationale, jeudi 14 mars

Un bikini à 7 euros, une robe à 4,50 euros, un crop top à 2,80 euros», énumère Léa Perigois, 21 ans, en faisant défiler sa dernière commande Shein sur son téléphone. Soixante-douze euros les treize articles. «Une super bonne affaire», déclare l'étudiante infirmière. En trois ans, elle a acheté plus de soixante articles sur la plate-forme chinoise, qui, chaque jour, met en ligne sept mille deux cents nouveaux produits.

Ce modèle de shopping addictif est dans le viseur d'une proposition de loi déposée par la députée (Horizons) de Haute-Savoie Anne-Cécile Violland. Après un accueil favorable en commission du développement durable le 7 mars, le texte, examiné à l'Assemblée nationale jeudi 14 mars, a d'ores et déjà reçu le soutien du gouvernement.

«Notre ambition est de réduire les pulsions d'achat qui ont des conséquences sur les plans environnementaux, sociaux et économiques», expose la rapporteuse,

en rappelant que le secteur textile représente 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Pour y parvenir, M^{me} Violland entend «limiter l'écart de prix avec les autres entreprises de textile plus vertueuses», en mettant en place un «malus».

D'ici à 2030, cette sanction appliquée à l'entreprise pourrait atteindre jusqu'à 10 euros par produit, avec un plafond de 50 % du prix de vente hors taxe. Somme qui sera versée à l'éco-organisme Refashion. «Libre à l'entreprise de répercuter ou non la pénalité sur ses prix de vente. Pour une robe à 15 euros achetée sur Shein ou Temu, le malus pourrait être de 7,50 euros», dit la rapporteuse.

«Pouvoir d'achat» affecté

A contrario, les entreprises dites «vertueuses», aux effets limités sur l'environnement, auront droit à un «bonus», lui aussi plafonné à 50 % du prix de vente hors taxe (contre 20 % aujourd'hui, avec un maximum de 2,10 euros), payés par Refashion. Contactée, celle-ci n'a pas souhaité communiquer le nom des marques qui bénéficient de cette prime. Ce système de «bonus-malus» s'ajouterait à l'écocontribution obligatoire déjà existante de 3,90 centimes d'euro par vêtement en moyenne, versés à Refashion par toutes les entreprises de textile.

Mais comment définir les mauvais élèves du textile ? La proposition de loi retient un critère fondé sur les volumes produits et la vitesse de renouvellement des collections, sans toutefois le préciser. «On pensait le fixer à mille références par jour, mais ce ne sera pas inscrit dans le texte. Nous le ferons plus tard par décret», as-

D'ici à 2030, un malus pourrait atteindre jusqu'à 10 euros par produit, avec un plafond de 50 % du prix de vente hors taxe

sure la parlementaire. Pour le moment, seules les enseignes de l'ultra-fast fashion comme Shein et Temu sont visées.

«C'est là que nos avis divergent», affirme Pauline Debrabandere, coordinatrice de campagnes pour l'association Zero Waste France. Nous voulons aller plus loin et établir un seuil de cinq mille modèles par an», ce qui engloberait H&M, Kiabi ou Decathlon. Même si ces marques «doivent être moins pénalisées que les géants chinois», nuance la porte-parole.

Autre mesure prévue dans la proposition de loi : l'interdiction de la publicité pour les entreprises et les produits relevant de la mode éphémère. Fini les vidéos TikTok d'influenceuses qui débattent leurs derniers achats Shein devant leurs abonnées, sous peine de sanctions pénales. Le texte prévoit qu'un internaute qui persiste et diffuse une vidéo de promotion pour une de ces marques risque jusqu'à 20 000 euros d'amende. «Si nous achetons autant de vêtements sur ces sites, c'est parce que nous sommes assaillis par les publicités», justifie M^{me} Violland. Il est primordial de les interdire.»

La députée souhaite obliger les sites à afficher un bandeau d'infor-

mation pour sensibiliser les clients aux conséquences environnementales de leurs achats. «Ce sera à l'image de "manger, bouger", ou de la loi Evin pour les boissons alcoolisées», compare-t-elle. En complément, le ministre de la transition écologique, Christophe Béchu, a dévoilé, le 4 mars, que le gouvernement allait «faire une campagne de publicité ciblée contre la mode éphémère», en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (Ademe). «Nous attendons cette vidéo avec impatience», dit Catherine Dauriac, présidente du mouvement Fashion Revolution France. Nous ne voulons plus de ces enseignes d'ultra-fast fashion.»

Shein s'est empressée de réagir. Ce texte «ne porte pas sur l'impact environnemental de la mode, mais affecte le pouvoir d'achat des consommateurs français», a critiqué, le 4 mars, une porte-parole de Shein France. Un avis partagé par de nombreux internautes sur les réseaux sociaux. «Les pauvres ne pourront plus s'habiller, youpi!», ironise un utilisateur d'Instagram. «Toujours les mêmes qui sont pénalisés en pleine crise de pouvoir d'achat», s'indigne un autre.

En réponse, les associations dénoncent la surconsommation alimentée par les entreprises de mode jetable : 3,3 milliards de vêtements ont été vendus en France en 2022, soit quarante-huit par habitant, selon Refashion. Pile dans la moyenne, Léa Perigois n'exclut pas de changer ses habitudes : «Le jour où les vêtements Shein coûteront le même prix qu'un habit recyclable et durable, je privilégierai la qualité sans hésiter.» ■

NOA MOUSSA



PERTES & PROFITS | JAPON

PAR PHILIPPE ESCANDE

Une «lutte de printemps» qui paie

En chemise rouge et le poing droit levé, voilà des révolutionnaires qui croient aux lendemains qui chantent. Mais leurs espérances se limitent à la «lutte de printemps», le «shunto», qui traditionnellement au Japon marque les négociations salariales dans les grandes entreprises. Les syndicalistes du Rengo, la principale organisation de travailleurs japonais, qui manifestent leur foi en tribune et aussi dans la rue, feront le bilan définitif de ces négociations annuelles ce vendredi 15 mars, mais on en connaît déjà le résultat. Et il est historique.

Les grands groupes ont en effet déjà dévoilé les augmentations pour l'année à venir. Ce mercredi 13 mars, Toyota a annoncé accepter les demandes des syndicats avec une hausse mensuelle des salaires de 170 euros (la firme ne donne jamais de pourcentage d'augmentation). C'est la plus forte augmentation depuis vingt-cinq ans. Chez l'informaticien NEC, l'augmentation atteint 4,3 %, chez le transporteur aérien ANA 5,6 % et chez le géant de la mécanique Mitsubishi Heavy Industries, 8,3 %. La palme est décrochée par le sidérurgiste Steel, qui a tenu à aller au-delà de la demande syndicale avec des hausses de salaires atteignant, selon le quotidien *Nikkei*, les 14 %. Le groupe, qui tente d'acheter l'américain US Steel, a ajouté qu'il était «essentiel de sécuriser ses talents prometteurs et de rendre les salaires plus productifs».

Que ne l'a-t-il pas constaté plus tôt. Toutes ces hausses ne trouvent pas d'équivalent dans le pays ces trente dernières années. Selon le journal *Asahi Shimbun* citant les statistiques du bureau du travail japonais et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les salaires réels japonais n'ont progressé que

de 3 % sur l'ensemble de la période 1991-2020, quand ils augmentaient de 50 % aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et de 30 % en Allemagne et en France. Et sur les deux dernières années, les salaires ajustés de l'inflation ont carrément baissé. L'agence Reuters rapportait, le 15 février, le cas de PME dans les services qui ont réduit le salaire de leurs employés face à la baisse de leur activité. Résultat, une chute drastique de la consommation qui en janvier 2024 a encore chuté de 6,3 %.

Une nouvelle ère ?

Depuis l'éclatement de la bulle immobilière au début des années 1990, le Japon ne parvient pas à sortir de ces décades perdues de stagnation, sauvé seulement par la puissance exportatrice de ses entreprises, par des plans de relance massifs financés par une dette extravagante et par la générosité de la Banque du Japon (BOJ), seule banque centrale au monde à maintenir encore des taux d'intérêt négatifs. Autant dire que du côté de la BOJ, on attendait avec fébrilité le résultat des négociations salariales. Depuis des années, la banque exhortait les entreprises japonaises à faire un geste pour relancer le goût de la consommation des Japonais et provoquer une inflation qui lui permettrait de remonter ses taux.

La crise ukrainienne et énergétique a relancé la hausse des prix, au-delà de 2 %, mais pas les dépenses des particuliers. Le «shunto» historique pourrait enclencher, peut-être dès les prochains jours, une sortie des taux négatifs. Le calendrier japonais, qui fonctionne en ères, généralement calquées sur l'arrivée d'un nouvel empereur, ouvrira-t-il une nouvelle, plus glorieuse que la précédente. ■

LES CHIFFRES

3

C'est la place qu'occupe le textile sur le podium des plus grands consommateurs d'eau dans le monde, après les cultures de blé et de riz.

10 %

C'est la part de l'industrie textile dans les émissions de gaz à effet de serre mondiales.

Maisons du monde annonce des mesures d'économies pour redresser ses ventes

L'enseigne de meubles et de décoration va transférer ou fermer de 40 à 50 magasins sur 340

Maisons du monde n'échappe pas à la morosité ambiante de la consommation. Présente dans neuf pays en Europe, l'enseigne de meubles et d'articles de décoration a vu ses ventes chuter de 9,3 % en 2023, à 1,13 milliard d'euros. La baisse de son chiffre d'affaires a été plus marquée à l'international (-12,9 %) qu'en France (-6,2 %). Et plus forte dans les articles de décoration (-9,9 %) où le groupe réalise 57,6 % de ses ventes, que dans le mobilier (-8,4 %). Bilan : un bénéfice net divisé par trois sur un an, à 8,8 millions d'euros, contre 34,2 millions en 2022 (il avait déjà été divisé par deux cette année-là).

«Je ne vais pas me cacher derrière des facteurs externes pour expliquer nos résultats décevants, même si notre activité n'a pas été favorisée par le contexte macroéconomique», a commenté, mardi 12 mars, François-Melchior de Polignac, directeur général de Maisons du monde, lors de la présentation du nouveau plan stratégique de l'enseigne pour 2024-2026 baptisé «Inspire Everyday».

«Nous avons été probablement trop optimistes», après des résultats historiques post-Covid, et «trop focalisés sur l'expansion et l'investissement», plutôt que sur «l'exécution opérationnelle et les clients», a ajouté celui qui, après

vingt-deux années passées dans le groupe de grande distribution Carrefour, a succédé, en mars 2023, à Julie Walbaum, en poste depuis 2018.

La situation économique et financière nécessite donc d'appliquer de toute urgence un traitement de choc afin de relancer un groupe dont le chiffre d'affaires recule pour la deuxième année consécutive : réduction de 25 % de l'assortiment, baisse de prix sur 2 000 produits, rationalisation du réseau de magasin pour éliminer les foyers de perte, et recours à d'autres modes d'exploitation des magasins, moins gourmands en capital, comme l'affiliation ou la franchise.

Une offre réorganisée

Le groupe a annoncé de «quarante à cinquante fermetures-transferts de magasins et environ 30 % du réseau en affiliation-franchise d'ici à 2026». A la fin de 2023, Maisons du monde possédait en propre 340 magasins, après s'être séparé de dix-huit points de vente, dont cinq ont été transférés à des affiliés.

Coté en Bourse, le distributeur de meubles et d'objets de décoration a pris soin de préciser, dans un second temps, qu'«en aucun cas, il ne s'agit de fermetures nettes de quarante à cinquante magasins», mais de «transferts et de fer-

metures de magasins sur une durée de trois ans, correspondant à un rythme normal de la vie d'un réseau» de distribution, avec ses négociations de loyers, ses déplacements de points de vente du centre-ville vers une zone d'activité commerciale... L'enseigne ajoute que le plan stratégique mis en œuvre conduira même à augmenter leur nombre pour atteindre 400 en 2026, «tout en continuant l'assainissement pragmatique du parc».

L'enseigne va également s'atteler à réorganiser son offre. Les cousins sont un des meilleurs exemples, selon François-Melchior de Polignac, qui estime qu'«il y a trop de choix». Dans cette catégorie, Maisons du monde commercialise, y compris sur Internet – un canal où le groupe réalise 27,5 % de ses ventes –, 610 références différentes. D'ici à 2026, il y en aura 40 % de moins.

Les catégories de produits seront également mieux réparties dans les magasins, avec davantage d'articles de décoration et moins de gros mobilier dans les points de vente urbains où les clients viennent à pied, a expliqué la direction. Dans sa globalité, le plan d'action doit permettre au groupe de réaliser 85 millions d'euros d'économies en trois ans et de réinvestir dans sa transformation.

En France, où elle réalise 55,3 % de son activité, l'enseigne est confrontée à une conjoncture compliquée sur l'ensemble du marché de la maison : une concurrence exacerbée des discounters, comme le géant néerlandais Action, qui proposent des articles de décoration et de vaisselle à moindre coût, et un marché de l'immobilier grippé par la hausse des taux et des clients dont le portefeuille s'est contracté avec la flambée des prix. En effet, les dépenses alimentaires ayant absorbé la majeure partie du pouvoir d'achat des Français, l'ensemble des biens d'équipement de la maison souffre.

En 2023, les ventes de mobilier aux particuliers ont chuté de 2,5 % en valeur, à 14,6 milliards d'euros et «de l'ordre de 8 %» en volume, selon les données de l'Institut de prospective et d'études de l'ameublement. Et des acteurs ont été balayés par la vague comme l'enseigne Habitat et ses vingt-cinq points de vente dans l'Hexagone ou le magasin d'ameublement et de design The Coran Shop, qui avait ouvert ses portes en 1992, à Paris.

Quant aux ventes d'électroménager, elles ont reculé de 2,2 % sur un an, à 9,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023, selon les données de l'Institut GfK. ■

CÉCILE PRUDHOMME

0,8 %

C'est la prévision de croissance en 2024 pour la France, publiée, mardi 12 mars, par la Banque de France. C'est un peu moins que ce qu'elle anticipait encore en décembre (0,9 %), et légèrement moins qu'en 2023 (0,9 %). Mais l'activité pourrait accélérer à 1,5 % et 1,7 % en 2025 et 2026, prévoit l'institution, notamment grâce à la baisse des taux directeurs, qui favoriserait la reprise de l'investissement privé. L'inflation, elle, devrait s'établir à 2,5 % sur l'ensemble de l'année (après 5,7 % en 2023), toujours supérieure à la cible de 2 % de la Banque centrale européenne, et tomber à 1,7 % en 2025.

DISTRIBUTION Decathlon restructure ses marques propres

L'enseigne de distribution d'articles de sport Decathlon a dévoilé, mardi 12 mars, un nouveau logo et une stratégie de rationalisation de ses marques, pour rendre son offre plus lisible. L'entreprise ne commercialisera plus que treize marques propres d'ici à 2026, au lieu de 80, ce qui réduira de 10 % à 15 % son offre de produits. Le groupe souhaite consacrer quatre d'entre elles à une pratique experte du sport, avec l'objectif de les commercialiser ultérieurement dans d'autres réseaux de vente que le sien.

Inditex (Zara) : bénéfice record de 5,38 milliards d'euros en 2023

Le géant espagnol du prêt-à-porter Inditex, propriétaire de Zara, a annoncé, mercredi 13 mars, avoir dégagé le bénéfice le plus élevé de son histoire en 2023, 5,38 milliards d'euros, grâce au dynamisme de ses ventes et à sa politique de hausse de prix. – (AFP)

CONJONCTURE L'inflation américaine est remontée en février

Aux Etats-Unis, l'indice des prix à la consommation s'est établi à 3,2 % sur un an, en février, tiré par les prix de l'essence et des billets d'avion, contre 3,1 % en janvier, selon les chiffres officiels publiés mardi 12 mars. Ce rebond pourrait contrarier les plans de la Réserve fédérale (banque centrale américaine), qui veut s'assurer que l'inflation baisse durablement avant de réduire ses taux directeurs. – (AFP)

La croissance britannique a redémarré en janvier

L'économie britannique a repris de l'élan en janvier, avec une croissance de 0,2 % sur un mois, tirée par les services, après une contraction de 0,1 % en décembre 2023, a déclaré, mercredi 13 mars, l'Office national des statistiques. Le Royaume-Uni était tombé en récession au second semestre 2023. – (AFP)



Un mégacamion d'un transporteur allemand, à Parchim (Mecklembourg-Poméranie-Occidentale), en 2013. PICTURE ALLIANCE/DPA/ABACA

Les eurodéputés veulent faciliter la circulation des camions géants

Mardi 12 mars, les élus ont adopté un texte favorisant le développement de ces poids lourds en Europe. La France refuse toujours de les autoriser

STRASBOURG - envoyé spécial

Les camions géants rouleront-ils un jour sur les routes françaises ? Ces monstres des routes peuvent peser jusqu'à 60 tonnes et atteindre une longueur de 25,25 mètres, voire 32 mètres – contre 40 tonnes et 18,75 mètres, selon les standards habituels. Depuis le début des années 2000, la menace de leur déploiement plane et se rapproche de plus en plus de l'Hexagone.

Mardi 12 mars, le Parlement européen a validé la révision d'une directive sur les dimensions des poids lourds, initialement prévue pour favoriser l'essor des camions électriques ou à hydrogène, technologies plus lourdes et volumineuses que le diesel, en relevant de 40 à 44 tonnes le poids maximal des camions zéro émission circulant entre les pays de l'Union européenne.

La directive facilite également le développement des véhicules diesel hors normes, au moins jusqu'en 2035. Les deux amendements portés par les eurodéputés français de tout bord politique, de l'extrême gauche à l'extrême droite, qui souhaitaient interdire ces mastodontes des routes, ont été rejetés à cinq et six voix près. « Ils pourront circuler dans les pays qui l'autorisent, ce sera sur une base volontaire », insiste Isabel Garcia Muñoz, la rapporteuse espagnole (Alliance progressiste des socialistes et démocrates) du texte

au Parlement. « Ce vote est une véritable incitation à développer ces mégacamions », peste Alberto Mazzola, le directeur de la Communauté européenne du rail, le lobby du secteur ferroviaire.

Avant même de rejoindre l'Union européenne, la Suède et la Finlande autorisaient ces véhicules à rallonge sur leur territoire respectif. Depuis, plusieurs pays européens ont décidé de tester également ces titans des routes sur certains itinéraires, comme les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark ou l'Espagne. Les pays d'Europe centrale, qui comptent de nombreux chauffeurs routiers, poussent aussi pour leur développement, qui leur permettrait de gagner encore en compétitivité. Ils sont soutenus à la fois par les lobbys des chargeurs et des constructeurs de poids lourds, Volvo et MAN en tête.

« Proposition délétaire »

Selon M^{me} Garcia Muñoz, « en transportant la même charge avec moins de véhicules et moins de déplacements, nous pouvons réaliser des réductions significatives d'émissions » de CO₂. Une analyse qui n'est pas du tout partagée en France.

« Ce vote ouvre une brèche, on ne sait pas ce que d'autres gouvernements pourraient faire face à une législation dont on estime qu'elle va à l'encontre du fret ferroviaire, de la décarbonation de la route et de la sécurité routière », juge-t-on au groupe Renew Europe. « Si ces mégacamions sont autorisés, ils se multiplieront », estime Karima Delli, la présidente (Les Verts-Alliance libre européenne) de la commission des transports.

Selon le cabinet allemand D-Fine, ce texte pourrait entraîner jusqu'à 10,5 millions de trajets supplémentaires en camion par an, soit l'émission de 6,6 millions de tonnes de CO₂ supplémentaires. Surtout, ajoute D-Fine, en réduisant le coût par tonne transportée, les camions géants pourraient détourner jusqu'à 21 % du fret ferroviaire. « Avec ce texte, on est en train de créer une nouvelle concurrence déloyale contre le rail, poursuit M. Mazzola. Les mégaca-

« On est en train de créer une nouvelle concurrence déloyale contre le rail »

ALBERTO MAZZOLA
directeur de la Communauté européenne du rail

mions, qui pourront passer sans entrave les frontières, viendront directement prendre des marchés aux compagnies de fret ferroviaire. Or, ce secteur est de longue date en difficultés et plafonne à 9 % en France et à 17 % en Europe, alors qu'il doit atteindre 30 % de part de marché d'ici à 2030 pour assurer la décarbonation du transport de marchandises.

« Tout l'enjeu pour le transport de marchandises est d'accélérer la transition climatique par le biais de la transition modale de la route vers le rail. Cette proposition délétaire ne peut qu'aboutir au résultat inverse, c'est pourquoi nous la combattons », confie Nora Mebarek (Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen).

De plus, note le Conseil européen de sûreté du transport, « l'une des préoccupations majeures est que ces super-poids lourds pourraient accélérer la dégradation des infrastructures routières, ce qui entraînerait des problèmes d'entretien et de sécurité plus fréquents ». D-Fine évoque un surcoût d'investissement dans les routes de plus de 1 milliard d'euros par an, alors que les réseaux routiers sont déjà, pour la plupart, en mal de financements, tout comme les infrastructures ferroviaires.

Si les Etats souhaitent voir ces gigaliners sur leur territoire, les eurodéputés ont introduit dans le texte certains critères. « Les pays qui décident d'autoriser la circulation de ces camions devront évaluer au préalable les itinéraires sur lesquels ils peuvent circuler, afin de garantir la sécurité routière, l'entretien des infrastructures et la

coopération modale avec d'autres modes de transport », précise M^{me} Garcia Muñoz.

Mais tous les Etats le veulent-ils ? Si certains poussent pour une libéralisation plus forte de la circulation des mégacamions, à l'image des pays nordiques, de la Roumanie ou de l'Espagne, dont le fret ferroviaire est anecdotique, d'autres, souvent des pays de transit, freinent – dont au premier rang la France.

Face à la proposition de directive, que les Etats membres devraient examiner en juin, Paris demande l'établissement de certains garde-fous afin de la soutenir. La France souhaite ainsi éviter une concurrence entre la route et le fret ferroviaire, demande le respect de la sécurité routière et celui de l'environnement. Des lignes rouges que d'autres pays pourraient partager, comme l'Allemagne, la République tchèque ou l'Autriche. ■

PHILIPPE JACQUÉ

Aérien : un rapport accable le processus industriel de Boeing

Une série de défaillances ont mené au grave incident de l'Alaska Airlines, le 5 janvier

NEW YORK - correspondant

Le rapport accablant a été révélé par le *New York Times* (NYT), mardi 12 mars : sur quatre-vingt-neuf audits réalisés pour tester ses procédures industrielles, Boeing a défailli trente-trois fois. Il s'agit du résultat des enquêtes diligentées par la Federal Aviation Authority (FAA), dans la foulée du très grave incident d'Alaska Airlines, qui avait vu la porte-bouchon d'un boeing 737 MAX 9 s'envoler dans les airs en plein vol, le 5 janvier.

Dans un communiqué publié début mars, la FAA laissait déjà entendre que les résultats étaient désastreux pour l'avionneur et le fournisseur de son fuselage, Spirit AeroSystems : « L'audit (...) a révélé plusieurs cas dans lesquels les sociétés n'auraient pas respecté les exigences de contrôle de qualité de fabrication. » « La FAA a donné à Boeing quatre-vingt-dix jours pour présenter son plan d'action », a précisé l'organe de contrôle.

La FAA, révèle le NYT, a également mené treize audits chez Spirit AeroSystems, dont sept se sont soldés par un échec. Il donne l'exemple d'ouvriers utilisant une carte magnétique de chambre d'hôtel pour tester un joint de porte. Les experts de la FAA ont aussi vu des ouvriers utiliser du savon liquide comme lubrifiant pour installer un joint de porte, avant de le nettoyer avec un chiffon humide, indique le document, notant que les instructions étaient « vagues et peu claires sur les spécifications-actions à suivre ou à enregistrer par le mécanicien ».

Un porte-parole de Spirit a déclaré au quotidien que la société « examinait toutes les non-conformités identifiées en vue de mesures correctives », tandis que Boeing assurait continuer « à mettre en œuvre des changements immédiats et à élaborer un plan d'action complet pour renforcer la sécurité, et renforcer la confiance de nos clients et de nos passagers ».

L'affaire est de plus devenue potentiellement pénale, avec une enquête du ministère fédéral de la justice, qui a déjà interrogé les pilotes et le personnel navigant du vol d'Alaska Airlines. L'enjeu est aussi de savoir si l'avionneur a respecté ses engagements après les catastrophes des 737 MAX de 2018 et 2019. Le FBI et le ministère des transports avaient mené une enquête qui avait révélé des man-

quements et dissimulations. L'affaire avait abouti à une pénalité de 2,5 milliards de dollars (près de 2,3 milliards d'euros) en 2021 pour Boeing et une mise à l'épreuve, tandis qu'un ancien pilote avait été poursuivi, avant d'être acquitté en 2022.

Défiance médiatique

Les relations avec Boeing sont tendues, comme l'a révélé une audition au Sénat de la patronne du National Transport Safety Board, le conseil national de la sécurité des transports. Sa présidente, Jennifer Homendy, a déclaré que Boeing n'avait toujours pas fourni aux enquêteurs les noms des vingt-cinq employés qui travaillaient sur les portes-bouchons dans son usine de Renton (Etat de Washington), ainsi que les documents sur le travail en usine lié au retrait et à la réinstallation des bouchons de porte. « Nous n'avons pas les dossiers. Sans ces informations, cela soulève des inquiétudes en matière d'assurance qualité, de gestion de la qualité et de systèmes de gestion de la sécurité », a déclaré M^{me} Homendy, le 6 mars, devant la commission sénatoriale du commerce.

« Nous avons maintenant fourni la liste complète des personnes faisant partie de l'équipe de porte du 737, en réponse à une demande récente », a répliqué dans la foulée Boeing. L'enquête a révélé que quatre vis fermant la porte-bouchon n'avaient tout simplement pas été remises en place par Boeing après une intervention sur l'appareil neuf en septembre 2023.

Industriellement, Boeing est en discussion avec Spirit AeroSystems. Cette ancienne filiale de Boeing, installé à Wichita (Kansas), avait été séparée du groupe pour permettre plus de flexibilité dans les commandes. « Nous confirmons que notre collaboration a abouti à des discussions préliminaires sur l'intégration de nouveau de Spirit AeroSystems », a déclaré Boeing le 1^{er} mars.

L'avionneur fait désormais l'objet d'une défiance médiatique généralisée et chaque incident fait la « une » des journaux, qu'il s'agisse d'une roue de train d'atterrissage tombée d'un 777 au décollage de San Francisco, le 7 mars, ou d'un piqué d'un Dreamliner 787 sur le Pacifique entre Sydney (Australie) et Auckland (Nouvelle-Zélande), le 11 mars. ■

ARNAUD LEPARMENTIER

LES CHIFFRES

60

C'est, en tonnes, le poids que peuvent atteindre les « camions géants ».

9 %

C'est la part du fret ferroviaire dans le transport de marchandises en France. Elle est de 17 % en Europe et doit atteindre 30 % d'ici à 2030 pour assurer la décarbonation du secteur.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU NOUVEAU SPECTACLE

LES ENFOIRÉS 2024

Or a 35 ans!

DISPONIBLE EN DOUBLE CD & DOUBLE DVD

PLUS QUE JAMAIS, LES RESTOS ONT BESOIN DE VOUS
CHAQUE CD OU DVD VENDU = 17 REPAS OFFERTS AUX RESTOS DU CŒUR

Julien Arruti - Jean-Louis Aubert - Dany Boon - Tarek Boudali - Patrick Bruel - Nicolas Canteloup - Claudio Capéo - Sébastien Chabal - Julien Clerc - Trévis Demol - Arnaud Desjardins - Antoine Dupont - Sofie El Hadji - Lara Fabian - Patrick Fiori - Stéphan Fontan - Jérôme Ferrer - Marie-Agnès Gillot - Khaled Girec - Jennifer - Joyce Jonathan - Claire Kaim - Philippe Lacheau - Michèle Laroque - Nolwenn Leroy - Germain Louvet - Jean-Baptiste Maunier - Mauds - Kad Merad - Marc Mousau - Estaban Ochoa - Matt Pokora - Raphaël - Gaëtan Roussel - Santa - Shy'm - Anna Sila - Simona - Soprano - Clémentine - Tagbo - Vianney - Vitaa - Christophe Willem - Ycaro - Michal Youn - Zaz - Zazie...

Etats-Unis : faire cohabiter trois générations de salariés dans un même bureau

Les managers multiplient les expérimentations pour désamorcer les tensions

NEW YORK - correspondance

Une fois par mois, Kaye Monk, présidente du Kansas Leadership Center, s'installe dans un bureau ouvert et se met à l'écoute de ses quarante salariés. Une diversité de profils sur trois générations, du trentenaire aux baby-boomers. « On parle des enfants, des rêves et envies de chacun, on crée des relations entre collègues. Il faut garder le doigt sur le pouls de ses employés », dit-elle, et tenter de resserrer les liens entre les uns et les autres.

En tant que nouvelle patronne de cette entreprise qui promeut le leadership civique, M^{me} Monk a délibérément multiplié les occasions de rencontre, tels ces repas mensuels intergénérationnels où se nouent de drôles d'alliances. La présidente a ainsi vu des seniors partager le même point de

vue que des jeunes recrues sur les sans-abri, ou encore de vieux employés complices de jeunes Latinos, désireux de célébrer ensemble et au bureau la fête du Cinco de Mayo, qui commémore la victoire des Mexicains sur les Français, le 5 mai 1862.

La communication entre générations ne va pas de soi : « 74 % des managers disent qu'il est difficile de travailler avec la génération Z [autour de la trentaine], raconte la coach Ashley Stahl, citant un sondage réalisé par Resume Builder auprès de 1344 cadres ; 12 % des employeurs ont même renvoyé de jeunes recrues dès la première semaine d'embauche. »

Les frictions entre générations entraînent une baisse de productivité, explique-t-on chez Protiviti. Les chercheurs du groupe consultant et de la London School of Economics ont étudié durant trois ans les différentes classes d'âge de salariés pour en chiffrer l'ampleur. Leur conclusion : 25 % d'entre eux annoncent une faible productivité. Dans le détail, 37 % pour la génération Z, 14 % pour les baby-boomers. Et quand l'écart d'âge avec le manager est de plus de douze ans, la chute de productivité est encore plus importante.

« Il faut être plus inclusif » « C'est une question de diversité, dit Heidi Brooks, professeure de l'école de management de l'université Yale. On doit faire face à des collisions de perspectives entre des jeunes qui s'expriment et des personnes plus âgées qui ne parlent que quand on s'adresse à elles. » Même quand l'entreprise croit bien faire, il lui arrive de se tromper. M^{me} Brooks prend l'exemple de la méditation au bureau. « La génération Z s'en méfie. Pourquoi devrait-elle passer plus de temps au travail pour méditer ? », demande-t-elle.

Les frictions entre générations entraînent une baisse de productivité, explique-t-on chez Protiviti

Il n'existe pas de réponse universelle face à la diversité de besoins des uns et des autres. Mieux vaut être à l'écoute et personnaliser son approche, suggère Christina Janzer, vice-présidente principale de la recherche pour la plate-forme collaborative Slack.

Les membres éloignés de son équipe disposent ainsi d'un livret personnel de fonctionnement expliquant les préférences de chacun. Et de prendre son propre exemple : « Je leur dis quand je suis disponible et mon style de communication. J'aime avoir des documents écrits avant la réunion, je préfère que la caméra soit allumée pour voir les expressions de mes interlocuteurs. » M^{me} Janzer va plus loin : « Je n'ai aucune patience avec les gens qui sont toujours négatifs, j'ai envie qu'on trouve ensemble des solutions. »

Ce manuel du savoir-vivre permet d'améliorer les relations au sein de l'équipe. M^{me} Janzer prône aussi une « culture de l'expérimentation ». Quand tout le monde se plaint de la réunionite aiguë, elle essaie une semaine entière sans réunion interne deux fois par trimestre. Elle teste aussi les réunions réduites de moitié, puis dresse le bilan avec ses collaborateurs. Au bout du compte, avoue-t-elle, « les rencontres de quinze minutes sont trop courtes. On n'a pas le temps de créer des connexions ». Cette réforme est donc passée à la trappe.

M^{me} Monk expérimente elle aussi avec ses équipes, en revoyant par exemple l'usage de la carte de crédit de l'entreprise ou encore le code vestimentaire. « Après le Covid, nous avons adopté une tenue de travail "business décontracté", se souvient-elle. Les tee-shirts n'en faisaient pas partie, mais les plus jeunes ont protesté. La présidente a trouvé un compromis : « D'accord pour le tee-shirt, si on le porte sous la veste. »

Ian Sells, le président du site d'entrepreneurs Million Dollar Sellers, se veut lui aussi « flexible ». Pas question de surveiller de près ses vingt employés, dispersés entre les Etats-Unis, le Canada, le Mexique et l'Europe de l'Est. Il suit l'état d'avancement des projets une fois par semaine, mais chacun a ses préférences en matière de communication. Les plans de formation s'adaptent à la personnalité des salariés. « La génération Y [les quadragénaires], constate-t-il, demande des documents indexés dans le moteur de recherche. Les Z préfèrent des résumés d'articles et des vidéos. Pour eux, une heure de conversation doit se condenser en cinq minutes. »

« Donnez un sens à leur travail, conseille Bonnie Hagemann, directrice générale de la firme consultante Executive Development Associates, en pronant un à deux jours par an de volontariat pour une bonne cause. Le partage aussi est essentiel. »

C'est ce que favorise le mentorat inversé, qui renforce les liens entre générations. M^{me} Hagemann se souvient avec émotion des échanges entre son président, ancien brigadier général quinquagénaire, avec une jeune trentenaire du service clientèle, tout juste diplômée. « Il devait licencier quelqu'un et lui a demandé comment faire. » ■

CAROLINE TALBOT



CARNET DE BUREAU
CHRONIQUE PAR ANNE RODIER

Mutations de l'emploi : besoin de transparence

Y voir plus clair sur l'emploi. Ce pourrait être le mot d'ordre communiqué en ce début d'année 2024 à l'ensemble des administrations et institutions chargées d'observer ou d'analyser les politiques publiques. Chacun s'efforce en effet d'apporter plus de transparence sur le marché de l'emploi, face aux défis des transitions technologiques et environnementales en marche.

Il s'agit d'« assurer la disponibilité des compétences » pour le Réseau Action Climat qui a publié, mercredi 13 mars, une étude réalisée en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (Ademe) et le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, sur le contexte économique dans lequel s'exercent ces transitions. Elle y rappelle la nécessité d'anticiper, de se fixer un cap « suffisamment explicite » pour avancer, et énumère les dispositifs existants pour le faire.

Tout le monde est censé être mobilisé pour ce « chantier du siècle » : les entreprises, les salariés, les territoires. Pour quoi faire ? C'est déjà moins clair. Le rapport recense les initiatives prises par les territoires concernant les mutations de l'emploi liées à la transition écologique et pointe l'importance de la gouvernance locale de l'emploi en transition. Les reconversions sont complexes

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE VA-T-ELLE REMPLACER DES TÂCHES ? DES MÉTIERS ?

à mettre en œuvre, en témoigne le succès confidentiel des transitions collectives, malgré l'intelligence du dispositif qui permet le passage en douceur de salariés d'un métier où les emplois disparaissent vers un autre où les emplois se multiplient.

Si les enjeux sont à peu près identifiés, ils diffèrent selon les territoires, vu le poids des filières locales. En Franche-Comté, citée en exemple, « la région a déployé une feuille de route pour accompagner les mutations de la filière [automobile]. L'industrie automobile emploie plus de vingt mille personnes dans la région, avec des effectifs en diminution de 30 % de 2007 à 2018 ». L'Urssaf Franche-Comté, qui tente aussi de son côté d'éclaircir l'évolution du marché du travail, vient d'annoncer avoir lancé, fin 2023, un projet expérimental de « cartographie interactive des emplois » pour « mieux appréhender les mutations ».

Les estimations d'emplois bousculés par la transition écologique varient de 200 000 à plus de 1 million de créations et 800 000 destructions, indique le Réseau Action Climat. Mais ce chiffre « ne vaut pas prévision », précise le rapport. Un commentaire qui, à lui seul, donne une idée de l'épaisseur du brouillard d'incertitudes qui vont bien au-delà de l'aspect quantitatif de l'emploi. Et auxquelles s'ajoutent les effets de l'intelligence artificielle (IA), deuxième transition en marche qui génère son propre lot de questions : va-t-elle remplacer des tâches ? des emplois ? des métiers ? A la mi-janvier, le Fonds monétaire international estimait que 60 % des emplois des économies avancées étaient exposés aux risques de l'IA. En France, une commission de l'intelligence artificielle a recensé l'ensemble des études pertinentes sur le sujet pour aider le gouvernement à sortir du brouillard. ■

LES CHIFFRES

37 %

C'est le pourcentage de salariés autour de la trentaine (génération Z) qui ont une faible productivité due aux problèmes de collaboration intergénérationnelle, indique l'étude « The Inclusion Initiative » de la London School of Economics en collaboration avec le groupe consultant Protiviti. Ils ne sont plus que 18 % lorsque chaque génération arrive à se faire entendre.

30 %

C'est la part des salariés quarantennaires (génération Y, millénials) qui font le même constat. Elle est ramenée à 13 % en cas de bonne communication.

AVIS D'EXPERT | GOUVERNANCE

Penser la transition comme un bien commun

La protestation des agriculteurs contre la dégradation de leurs conditions de vie ralentira-t-elle la transition écologique que beaucoup considèrent, par ailleurs, comme indispensable pour assurer l'avenir de nos sociétés ? Après des années d'une image largement positive, l'écologie est soudain apparue aux yeux du public non plus comme un incontestable « camp du bien », mais parfois aussi comme un système dogmatique, imposant des obligations de conduite confuses ou contradictoires.

En dénonçant la politique qui encadre la production agricole par des normes toujours plus nombreuses et pointilleuses, les agriculteurs ont voulu montrer du doigt ce qu'ils considèrent comme une dérive bureaucratique étrange leur activité par ignorance de sa réalité.

A l'opposé, ceux qui s'inquiètent de la lenteur avec laquelle la transition écologique se déploie malgré l'urgence désespèrent du nouveau retard qu'elle prendrait si les normes de production agricole qu'ils estiment indispensables ne sont pas maintenues. Il serait faux de croire que l'apparition d'un tel clivage est une conséquence de la crise actuelle. En fait, il en est l'origine.

Dès lors qu'on oppose ceux qui sont impliqués dans la production au quotidien à ceux qui anticipent une autre façon de produire, on rate ce qui est le propre d'une transition : accompagner la convergence, dans un horizon raisonnable, entre les impératifs du présent et leurs nécessaires transformations à venir. Plus la polarisation des acteurs, selon l'une ou l'autre de ces temporalités, est forte, plus l'incompréhension et le refus de coopération s'installent, chacun considérant l'autre partie comme incapable de comprendre « les enjeux réels ».

La scission s'autoalimente entre, d'un côté, ceux qui produisent et considèrent que, dans le court terme, on ne peut pas faire différemment, toute régulation étant vue comme une contrainte irresponsable ; et, de l'autre, ceux qui ra-

battent brutalement le moyen terme sur le présent en prétextant qu'il est urgent de forcer la résistance au changement quitte à imposer des règles décorrélées de la réalité actuelle. Quand ces positions sont campées, aucune transition n'est plus possible. A contrario, trois conditions sont favorables pour la mener à bien.

Première condition : penser la transition comme un bien commun. Entre ceux qui produisent aujourd'hui et ceux qui préparent l'avenir, une convergence de vue a priori doit émerger sur la nécessité et l'ampleur de la transition à opérer. Cela permet de clarifier en quoi la nouvelle manière de produire sera meilleure pour tous.

Deuxième condition : la transition doit créer, assez rapidement, un avantage pour le producteur qui s'adapte face à celui qui tarde à le faire. Les normes s'imposent pour préparer une proposition de valeur nouvelle, source de création de richesse objective. Sans quoi on demande au producteur un effort dont il ne prévoit pas de bénéfice, et on s'étonne que, tel Sisyphe, il trouve cela insensé.

La troisième condition est d'inscrire les étapes de la transition envisagée dans la réalité du travail des producteurs. Le régulateur ne peut pas se contenter de fixer des objectifs à atteindre. Il est de sa responsabilité de préciser aussi, avec le producteur, comment ils modifieront les activités, ce qui suppose de les connaître suffisamment. L'attention au travail, partagée par ceux qui agissent dans le présent et ceux qui préparent l'avenir, maintient leur collaboration hors des postures doctrinales. ■

Pierre-Yves Gomez est professeur à l'EM Lyon.

LES NORMES S'IMPOSENT POUR PRÉPARER UNE PROPOSITION DE VALEUR NOUVELLE

UN MONDE DU TRAVAIL ATYPIQUE

Le chantier ? Un « rêve de sociologue », assure l'universitaire François Vatin. « Contrairement aux activités de bureau masquées derrière l'écran, le travail de chantier se donne en spectacle », confirme Gwenaële Rot, professeure des universités à Sciences Po. Afin de percer ses singularités et ce qu'elles impliquent pour ses acteurs, un collectif de chercheurs a mené l'enquête, au plus près du terrain.

Dans les entrailles du métro parisien, au cœur de forêts vosgiennes ou aux côtés de scaphandriers des travaux publics, ils ont suivi le quotidien de ces travailleurs. Des études de cas restituées dans *Travailler aux chantiers* (Hermann), un ouvrage richement illustré dirigé par la sociologue Gwenaële Rot.

C'est un univers professionnel atypique, assurent les auteurs, par son caractère éphémère, par l'importance de l'apprentissage sur le tas et par la part donnée à l'improvisation (« la décision s'opère souvent dans l'action »). Ses acteurs en ont pleinement conscience. Certains s'en félicitent, saluant un quotidien fait de débrouille et d'adaptation permanente, jugé bien plus varié que celui de l'usine. « C'est pas toujours la même chose. J'aimerais pas travailler dans une fabrique où tu mets toujours la même vis. Alors là, moi, ça me plaît, faut bricoler », explique Augusto, moniteur sur le chantier d'un paquebot.

Ils tendent aussi à entretenir une culture commune – la permanence des traditions de métier compte parmi les spécificités des chantiers. Elle peut prendre des formes symboliques.

Les équipes des chantiers de métro s'identifient au monde du travail souterrain incarné par les mineurs : « A chaque entrée de tunnel, une alvéole accueille une statuette représentant la patronne des mineurs [sainte Barbe] pour rappeler la présence du danger dans l'activité souterraine », indiquent Gwenaële Rot et Elsa Gisquet dans leur enquête sur le prolongement de la ligne 14 du métro parisien.

Un univers exigeant

Les chantiers ont aussi leurs rituels. Dans le bâtiment, Marie Ngo Nguene, docteure en sociologie, évoque ainsi la place de l'alcool. Sa consommation n'est pas généralisée, mais « ne peut pour autant être considérée comme marginale ». Le nouvel arrivant, encadrants compris, doit « payer sa bouteille ». Boire est alors une « obligation implicite ». Cette consommation n'a pas que des visées fédératrices ; elle doit également permettre aux ouvriers de tenir face à des conditions de travail difficiles.

Ces exemples mettent en lumière un univers exigeant. Sur les chantiers, « les corps sont mis à rude épreuve », même si « la culture [interne] proscriit la plainte en la matière ». Les travailleurs évoluent



TRAVAILLER AUX CHANTIERS

de Gwenaële Rot (dir.), Editions Hermann, 2023, 304 p., 35 €

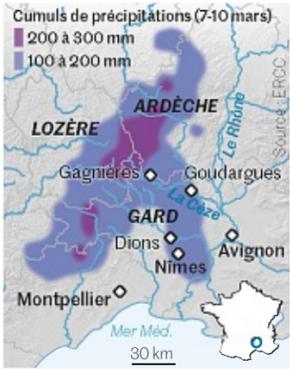
souvent dans des espaces aux frontières mouvantes, où il faut « faire sa place ». Ils doivent partager ce territoire avec d'autres corps de métier, dans des relations qui « oscillent entre coopérations et conflits », note Pauline Seiller, maîtresse de conférences en sociologie, qui a enquêté sur le chantier naval de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).

Enfin, le défi peut être temporel. Lors de la phase de finitions du prolongement de la ligne 14, Gwenaële Rot et Elsa Gisquet expliquent qu'« on cherch[ait] à avancer "coûte que coûte" ». En conséquence, « certains travaux [sont] lancés avec l'aval de la maîtrise d'œuvre, alors que les "plans de sécurité et de protection de la santé" [n'avaient pas été] validés ». Les échéances de nature politique peuvent ainsi mettre les travailleurs en danger. ■

FRANÇOIS DESNOYERS

Crues : des lacunes dans la culture du risque

Dans le Gard, après la tempête Monica, six personnes sont mortes et un enfant de 13 ans est porté disparu



NÎMES - correspondante

Les recherches sont toujours en cours pour retrouver un enfant porté disparu après la tempête Monica, qui s'est abattue samedi 9 et dimanche 10 mars sur le Gard. Le corps d'une fillette a été identifié mardi après-midi. Le bilan humain est tragique : outre l'enfant toujours disparu, six personnes sont mortes dans le sud-est de la France, dont cinq dans le département. En quelques heures, trois accidents similaires se sont produits, dans des zones géographiques très distinctes du département (dans les Cévennes, dans le Gard rhodanien et dans la plaine de Nîmes), mais avec un point commun : le franchissement de ponts submersibles, dans un contexte météorologique considéré comme fréquent dans ce département.

Le Gard avait été placé en vigilance météo jaune, le 8 mars, pour pluie, inondations, vent, vagues et submersion. Le lendemain, la vigilance crues orange a été déclarée pour la seule rivière Cèze, dans les Cévennes. « Il s'agit de trois cas dramatiques dans un contexte qui n'est pas extraordinaire, et qui revient même assez souvent chez nous », a expliqué, lundi, Frédéric Loiseau, secrétaire général de la préfecture du Gard. La vigilance jaune est quelque chose d'habituel. Il n'y a quasiment pas de dégâts matériels, pas de maisons inondées, et les vigilances émises correspondent exactement à ce que nous avons constaté en termes de débordement. » Entouré du général Eric Chuberre, commandant du groupement de gendarmerie du Gard, Frédéric Loiseau ne cachait pas son émotion : « Ce qui doit être mis en relief, c'est le bilan humain dramatique. » Dans les

trois cas, les mêmes interrogations reviennent : pourquoi les véhicules se sont-ils engagés sur ces ponts dont les habitants connaissent la dangerosité ? Ces ouvrages, construits sans parapet, et qui enjambent les nombreux cours d'eau du département, font partie du paysage et des habitudes de déplacement. On en compte 69 dans le Gard. En 2014, une famille de quatre personnes avait été emportée, dans les mêmes conditions, sur un pont submersible, à Cruviers-Lascours. Sur les routes, des panneaux fixes « pont submersible » informent du danger.

Ouverture d'une enquête

A Gagnières, dans les Cévennes, où le passager d'un véhicule a été retrouvé mort (le second a pu être sauvé), panneaux et barrières étaient en place pour interdire l'accès au pont. A Dions, à 15 kilomètres de Nîmes, une signalisation prévient, toute l'année, des risques potentiels en cas de fortes intempéries. C'est ici que la voiture d'une famille a tenté de traverser la rivière Gardon (qui n'était pas en vigilance crues), dans la soirée de samedi. Un panneau mobile indiquait que le pont était fermé et des déviations avaient été installées peu avant le passage du véhicule par les agents du département. Mais la barrière empêchant complètement la circulation sur la chaussée, elle, n'a été mise en place que plus tard, vers 23 h 45. Aurait-elle dû être actionnée plus tôt ? La procureure de Nîmes a ouvert une enquête, confiée à la gendarmerie.

Depuis les inondations de 1988 de Nîmes (9 morts, 45 000 sinistrés et près de 1 milliard d'euros de dégâts), qui ont marqué la mémoire collective, puis celles de 2002 (22 morts, 299 communes du département sur 353 sinistrées et plus de 830 millions d'euros de dégâts), la culture du risque a progressé, mais certains habitants restent rétifs à la prévention.

Des Cévennes aux plages de la Méditerranée, les Gardois savent qu'à chaque automne peuvent se produire des épisodes cévenols. Ces périodes de précipitations toujours très impressionnantes peuvent cumuler l'équivalent de la moitié d'une année de pluie en moins d'une journée et, dans certaines situations, engendrer la montée subite de cours d'eau quasiment à sec.



Un pont submergé par la rivière en crue, le Gardon, à Dions (Gard), dimanche 10 mars. CLÉMENT MAHOUEAU/JAF

Trois accidents similaires se sont produits dans des zones distinctes : le franchissement de ponts submersibles

Pour sensibiliser les 750 000 habitants aux différents niveaux de vigilance et aux bons comportements à adopter, les collectivités se mobilisent, surtout à la fin de l'été. Expositions grand format sur les murs de la préfecture ou dans des zones commerciales, ateliers en situation réelle en recréant, à l'intérieur d'une voiture, la puissance de l'eau sur un habitacle, messages en boucle sur les réseaux sociaux, publication dans les journaux municipaux, exercices dans les écoles ou encore appel à préparer un kit d'urgence pour soixante-douze heures (lampes à piles, nourriture non périssable, eau potable...), les opérations de communication sont nombreuses.

« Le risque, feu comme inondation, fait partie de nos priorités », rapporte Philippe Ribot, à la tête de l'Association des maires et des établissements publics de coopération intercommunale du Gard. Il entre progressivement dans les mentalités. En tant qu'élus, nous

avons régulièrement des journées de formation pour mieux appréhender ce genre de situation. Nous sensibilisons les administrés au quotidien, mais c'est un travail de longue haleine. »

Lui-même maire d'une commune avec « plusieurs points bas », il a passé la journée de samedi à veiller sur la montée des eaux et à sécuriser les passages à risque. « Petit à petit, les communes s'équipent de barrières de protection, de manière à bloquer totalement les accès. Ça pèse sur les budgets. » Sur

le cas précis de la tempête Monica, l'élus s'interroge : « Peut-être qu'en vigilance jaune, l'attention de l'ensemble des acteurs y compris de la population est moins importante. »

Une « illusion de contrôle »

Karine Weiss, professeure de psychologie sociale et environnementale à l'université de Nîmes, travaille sur le sujet depuis vingt ans. « La plupart des habitants connaissent les zones inondables et sont familiers de leur environnement, tout comme ils sont familiers des vigilances. Mais ils ne savent peut-être pas que passer sur un pont submersible avec 20 ou 30 centimètres d'eau, avec un fort courant, cela suffit à être fatal, analyse-t-elle. C'est sur ce point qu'il faut sans doute mieux travailler. Le fait d'être familier d'un environnement donne une illusion de contrôle sur cet environnement. On parle d'optimisme irréaliste dans les prises de risques. »

Se pose aussi la question du calendrier. La population est beau-

coup moins préparée à ce genre d'épisodes à la sortie de l'hiver, encore moins lorsque aucune vigilance rouge n'est annoncée.

Le colonel Thierry Carret, directeur du service départemental d'incendie et de secours, indique que les sapeurs-pompiers ont dû procéder à « 175 interventions, et ont mis en sécurité 19 personnes ». « Malheureusement, les faits montrent de manière extrêmement cruelle et douloureuse qu'on a un véritable sujet concernant l'acculturation au risque, et plus spécifiquement les franchissements de ces ponts. Nous ne ferons pas l'économie d'une réflexion globale avec les collectivités sur un protocole de franchissement de ces ponts, assure le représentant de l'Etat, Frédéric Loiseau. Avec le réchauffement climatique, il faut avoir en tête que des épisodes dramatiques dus aux fortes précipitations peuvent se produire à n'importe quel moment de l'année. » ■

AGATHE BEAUDOUIN

Le Covid-19 a fait perdre un an et demi d'espérance de vie à l'humanité

Une étude parue dans « The Lancet » estime la surmortalité imputable à la pandémie entre 2019 et 2021 à 15,9 millions d'individus

Un an après que l'Organisation mondiale de la santé a levé l'alerte maximale sur le Covid-19, et tandis que le SARS-CoV-2 cause encore des dizaines de milliers de cas par semaine, les statisticiens continuent d'évaluer l'impact du virus sur la démographie. Ainsi, d'après une étude publiée par la revue scientifique britannique *The Lancet* mardi 12 mars, l'espérance de vie à travers le monde a reculé d'une année et demie (1,6 an) entre 2019 et 2021. Cela correspond à une surmortalité de 15,9 millions de décès pendant les deux années de la phase aiguë de la pandémie.

Le Covid-19 a ainsi porté un brutal coup d'arrêt à l'augmentation continue de l'espérance de vie depuis l'après-guerre : entre 1950 et 2019, elle était passée de 51,6 ans à 76 ans pour les femmes et de 46,7 ans à 70,8 ans pour les hommes. Cet effet a concerné 84 % des quelque deux cents pays couverts par l'étude, qui relève que les tran-

ches d'âges les plus jeunes ont été « minimalement affectées ».

« Pour les adultes du monde entier, la pandémie de Covid-19 a eu un impact plus massif que n'importe quel événement survenu ces cinquante dernières années, y compris les conflits et les catastrophes naturelles », a déclaré dans un communiqué de presse Austin E. Schumacher, professeur à l'Institut pour la mesure et l'évaluation de la santé de Washington et l'un des auteurs de l'étude. A ses yeux, la baisse d'espérance de vie imputable à la pandémie témoigne des « potentiels effets dévastateurs des agents pathogènes émergents ».

Impact positif de la vaccination

Il apparaît que la pandémie a été « d'une gravité disproportionnée » dans des pays d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient, d'Asie du Sud et d'Amérique latine. L'étude relève cependant que la corrélation entre le niveau de développement d'un pays et la

Le SARS-CoV-2 n'a pas été automatiquement plus meurtrier dans les pays pauvres

sévérité du Covid-19 n'est « pas particulièrement forte ». En clair, cela signifie que le nouveau coronavirus n'a pas été automatiquement plus meurtrier dans les pays pauvres (les auteurs citent les exemples du Bouthan et des îles Salomon).

En revanche, des pays comme la Bolivie ou l'Afrique du Sud ont subi des taux de mortalité bien supérieurs à des nations de même niveau de développement. Pour les auteurs, ces résultats montrent que la vaccination, des politiques publiques adaptées ou encore les changements de com-

portement individuels ont eu des impacts positifs indépendamment de la richesse des pays.

L'étude souligne aussi que la mortalité infantile a continué de diminuer pendant la pandémie, « quoique à un rythme plus lent que pendant les années précédentes ». De fait, 4,7 millions d'enfants de moins de 5 ans sont morts en 2021, contre 5,2 millions en 2019. Si la tendance reste bien orientée, les chercheurs remarquent qu'à ce rythme 38 pays ne parviendront pas à descendre sous le taux de 25 morts pour mille naissances vivantes en 2030, l'un des objectifs de développement durable fixés par les Nations unies. Les disparités régionales restent majeures : parmi tous les enfants de moins de 5 ans morts en 2021, la moitié vivait en Afrique subsaharienne et un quart en Asie du Sud.

Les chercheurs ont utilisé plus de 2 000 sources pour estimer la taille des populations concernées,

et plus de 23 000 pour établir les taux de mortalité. Ils reconnaissent ne pas disposer de données pour 62 pays en ce qui concerne la mortalité des adultes, et pour trente nations quant à la mortalité infantile. Afin d'estimer quand même les tendances dans ces cas, ils ont utilisé des covariables liées à la pandémie et fondées sur des indicateurs sanitaires.

« Les résultats de cette étude sont un peu différents mais pas totalement de ce qu'ont établi des travaux précédents », commente Carlo-Giovanni Camarda, statisticien à l'Institut national d'études démographiques. Concernant la baisse de l'espérance de vie de 1,6 an, il constate que les chercheurs ont admis un intervalle de confiance plutôt large – soit entre un an et plus de deux ans. Enfin, le volume de données utilisé et le fait que des covariables aient été employées pour pallier l'absence de certains chiffres rendent l'étude « difficile à reproduire », selon lui.

La troisième et dernière tendance relevée par *The Lancet* est le ralentissement de la croissance démographique mondiale depuis 2017, plus de deux ans avant la pandémie, qui s'accompagne d'une « bascule continue, partout dans le monde, vers des âges élevés ». Ainsi, sur 204 pays, 171 ont enregistré une croissance démographique plus faible entre 2010 et 2019 qu'au cours de la décennie précédente. Les pays à faible revenu continuent de faire exception, en particulier ceux situés en Afrique subsaharienne.

Selon M. Schumacher, « le ralentissement de la croissance démographique et le vieillissement des populations, associés à la concentration de la croissance démographique future dans des régions plus pauvres avec des standards sanitaires plus faibles, vont susciter des défis sociaux, économiques et politiques sans précédent ». ■

JULIEN LEMAIGNEN

Guadeloupe et Martinique entrent en Jeux

Manifestations sportives et culturelles se multiplient dans les deux départements, pauvres en infrastructures

REPORTAGE

FORT-DE-FRANCE - correspondant

Des personnages en toge, coiffés d'une couronne de lauriers, dansant dans les rues au rythme du tambour. Des marcheurs sur échasses en tenue de sport, des joueurs de percussions arborant les anneaux de l'olympisme, des écoliers déguisés en flambeaux, vêtus de tutus couleur rouge flamme... les Jeux olympiques (JO) 2024 se sont invités dans les défilés du carnaval de Martinique.

La municipalité du Lamentin, deuxième ville de l'île, en a même fait le thème des festivités. « Nous avons décidé de nous approprier cette thématique, explique Laurent Marie-Luce, le directeur de l'office de la culture de cette commune de 40 000 habitants, située au centre de l'île. Cela nous permettra de ressortir, lors du passage de la flamme olympique en juin, les éléments de décoration qui ont été faits au carnaval. »

De début janvier à la mi-février, plusieurs grands événements alliant la tradition du carnaval à l'actualité des JO de Paris 2024 ont attiré un large public dans les rues du Lamentin. Le 8 février, lors de la parade annuelle des écoles de la ville, 2 000 enfants scolarisés dans seize établissements ont défilé dans le centre-bourg dans un joyeux vacarme. « Il y a eu une belle colorimétrie, une belle appropriation du sujet », se félicite M. Marie-Luce.

A 7 000 kilomètres de Paris, l'engouement pour les JO commence à se faire ressentir aux Antilles. Et pas seulement à l'occasion du carnaval: depuis l'attribution du label Terre de Jeux 2024 à la région Guadeloupe, en décembre 2021, puis à la Martinique, en avril 2022, les manifestations sportives se multiplient dans les deux départements.

Ces derniers mois, le rythme s'est accéléré. Fin novembre 2023, quatre délégations de sportifs originaires de Guadeloupe, de Guyane et de La Réunion ont concouru dans six disciplines lors des Jeux d'outre-mer des déficients visuels, organisés par le comité régional handisport de Martinique.

« Ce n'est pas vraiment une manifestation liée aux JO, mais l'année s'y prêtait et c'était l'occasion de mettre en avant les personnes en situation de handicap », précise Thao Wan-Ajouhou, le chef de projet Martinique Terre de Jeux 2024 à la collectivité territoriale. Des séances de mise en situation à la pratique du cécifoot ont permis de sensibiliser le public au handisport. « Le monde scolaire est très réceptif », se félicite M. Wan-Ajouhou.

Le passage du relais de la flamme olympique, le 15 juin à la Guadeloupe, le surlendemain à la Martinique, suscite déjà un enthousiasme palpable. « Pendant une journée, la Martinique sera vue par le monde entier », s'enorgueillit René Meril, le président du Comité territorial olympique et sportif de Martinique, l'association qui représente localement le Comité national olympique et sportif français.

« Pendant une journée, la Martinique sera vue par le monde entier »

RENÉ MERIL
président du Comité territorial olympique et sportif de Martinique

Une centaine de relayeurs sillonneront l'île, du sommet volcanique de la montagne Pelée au centre de Fort-de-France, en passant par la pittoresque baie du Robert, à bord d'une yole ronde, embarcation à voile traditionnelle inscrite au Patrimoine culturel immatériel de l'Unesco en décembre 2020. « C'est une année d'effervescence », se réjouit M. Meril, qui précise que la collectivité territoriale de Martinique (CTM) a dépensé 180 000 euros pour l'organisation de l'événement. « Ça les vaut largement », assure cet ancien président de la Ligue d'escrime de Martinique.

Accueil d'équipes nationales

La Guadeloupe a eu droit à un avant-goût de ferveur olympique dès juin 2022, lors de la première édition des Jeux de la Caraïbe, qui ont vu s'affronter 800 athlètes venus de vingt-neuf pays caribéens dans sept disciplines masculines ou féminines. Depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, toutes les écoles du département sont invitées, par le rectorat de l'académie, à célébrer l'olympisme et le paralympisme, avec plusieurs temps forts prévus durant l'année scolaire.

Fidèle à son surnom de « terre de champions », le département qui a vu naître de grands noms du sport français tels que l'athlète triple championne olympique Marie-José Pérec, l'épéiste Laura Flessel, double médaillée d'or olympique, ou le judoka Teddy Riner, triple médaillé d'or aux JO, accueille avec fierté des équipes nationales dans le cadre de leur préparation hivernale. Après l'équipe de France de paracanoe et de canoë-kayak sprint, en décembre 2023, seize espoirs de la natation française, emmenés par Philippe Lucas, sont arrivés après Noël pour s'entraîner, durant trois semaines, au centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps) Antilles-Guyane, situé aux Abyennes, dans l'agglomération de Pointe-à-Pitre.

Aux yeux de Chantal Cusset-Gaydu, la directrice de cette

structure, la multiplication de ces séjours de délégations nationales est le résultat des efforts de la région Guadeloupe et de l'Etat pour moderniser les infrastructures du Creps. « Nous avons l'accompagnement de l'Agence nationale du sport qui nous permet d'avoir des infrastructures payées à 80 % par l'Etat et à 20 % par la région », explique cette ancienne proviseuse de lycée.

Elle évoque, avec satisfaction, la nouvelle piste connectée inaugurée le 23 décembre 2023 et baptisée « Marie-José Pérec ». Mais aussi la « nouvelle salle d'armes magnifique » qui peut accueillir des équipes de France para-escrime, la salle d'haltérophilie, le terrain de basket 3 x 3, le terrain de rugby synthétique en travaux...

Cependant, en matière d'infrastructures sportives, la Guadeloupe a encore des « axes de progrès », concède M^{me} Cusset-Gaydu, notamment pour la pratique des disciplines en intérieur: le département ne compte qu'un seul gymnase et cherche les financements pour en construire un deuxième. « On fait avec les moyens qu'on a ou qu'on n'a pas », dit avec philosophie la directrice du Creps Antilles-Guyane.

Il y a urgence

Dépourvue d'un tel centre, la Martinique fait figure de parent pauvre. « Le Creps dispose de moyens et d'une visibilité au niveau du ministère », juge Katy Doré, la responsable de la haute performance à la maison régionale de la

performance de Martinique. Ici, tout est à construire. » Elle appelle de ses vœux une « politique d'équipement » de l'île.

« Nous avons des infrastructures qui ne répondent pas aux besoins de nos sportifs », abonde Josette Manin, la présidente de la commission chargée des sports et de la vie associative au sein de la CTM. De nombreuses réalisations municipales se détériorent sans être entretenues, en raison du manque de moyens financiers. « Il faut que tout le monde se réveille », soutient la conseillère territoriale, qui assure que la CTM « est prête à investir aux côtés des municipalités ».

Il y a urgence: alors que l'île compte une trentaine de stades municipaux, rares sont ceux qui

sont praticables pour le haut niveau. « Mon constat, c'est qu'il n'y a que deux bons stades », regrette Dimitri Demonière, le directeur du pôle athlétisme de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep), au terme d'un stage d'entraînement, en janvier, avec un petit groupe de sprinteurs, au stade Louis-Achille de Fort-de-France.

L'organisation du voyage et du séjour a été un « vrai parcours du combattant », selon l'ancien sprinteur originaire de Martinique. « La volonté y est, mais il faut qu'on soit mieux accompagnés, exhorte M. Demonière. Moi, je suis né sportivement dans ce stade. Aujourd'hui, j'ai envie de rendre ça à la Martinique. » ■

JEAN-MICHEL HAUTEVILLE



Les sportifs antillais contraints de s'exiler pour briller

POUR KENDRICK JEAN-JOSEPH, la décision de quitter son île natale afin de réaliser son rêve de devenir un champion d'escrime s'est imposée comme une évidence, dès l'âge de 15 ans. « Si j'avais pu rester en Martinique pour poursuivre ma passion, je l'aurais fait, mais vraiment, ce n'était pas possible », confie le sportif de 22 ans, auréolé de ses deux médailles d'or remportées aux Jeux mondiaux universitaires de Chengdu, en Chine, en août 2023.

Durant ses années de collège, le jeune épéiste s'exerçait au pôle espoirs de Martinique, où il bénéficiait d'un « super suivi scolaire ». Mais, avec l'entrée au lycée et un niveau d'exigence toujours plus élevé dans sa discipline, plus question pour lui de poursuivre les entraînements à Fort-de-France. « Au niveau des infrastructures, ça devenait limité », dit l'escrimeur.

Un inconvénient presque secondaire à ses yeux, par rapport au problème majeur: l'éloignement géographique de l'île, très contraignant pour participer à « des compétitions un peu partout en Europe ». Sans compter la nécessité d'intégrer un meilleur groupe d'entraînement. Kendrick Jean-Joseph a donc opté pour le pôle espoirs de Lyon. Un choix qu'il ne regrette pas.

En Guadeloupe, la sprinteuse Diana Iscaye aura attendu quelques années de plus, mais elle aussi a fini par partir, à 20 ans, après l'obtention de sa licence en

sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) à l'université des Antilles. Elle s'est lassée des incessantes allées et venues entre différents sites: les cours au campus universitaire de Fouillol, à Pointe-à-Pitre, les entraînements quotidiens au Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps), aux Abyennes, et les séances hebdomadaires de musculation chez son coach, au Lamentin.

Amertume et résignation

« Tout n'était pas à côté. J'ai décidé de partir en métropole parce que je cherchais une structure où les infrastructures sont mises à notre disposition pour optimiser nos performances », résume cette spécialiste du 200 et du 400 m, qui s'entraîne depuis 2018 au club d'athlétisme du pays de Fontainebleau (Seine-et-Marne) et a fait partie de l'équipe de France du relais 4 x 400 m lors des Jeux olympiques de Tokyo en 2021.

À l'instar de l'escrimeur martiniquais et de la sprinteuse guadeloupéenne, nombreux sont les espoirs antillais du sport contraints de quitter leur terre natale afin d'exceller dans leur discipline. Connue de longue date, cette situation suscite une certaine amertume mêlée de résignation au sein des clubs sportifs locaux et des instances dirigeantes du sport antillais.

« On a des irritants chroniques », constate Katy Doré, la responsable régionale de la

haute performance à la maison régionale de la performance de Martinique. Outre la qualité et la quantité insuffisante des équipements sportifs, il y a l'insularité, qui renchérit considérablement les voyages: « 730 euros en moyenne par personne pour un déplacement », explique M^{me} Doré, qui évoque des « difficultés existentielles » pour les clubs sportifs antillais.

Ceux qui ne se laissent pas décourager par ces contraintes se comptent sur les doigts d'une main, alors que la délégation française aux Jeux de Tokyo comptait une quarantaine d'Antillais. « Nous ne sommes que trois athlètes à être restés chez nous », affirme le sprinteur martiniquais Ludvy Vaillant à l'issue d'un entraînement au stade Louis-Achille, à Fort-de-France.

Diplômé d'une école de kinésithérapie, le médaillé d'argent au relais 4 x 400 m aux championnats du monde à Budapest, en 2023, explique refuser de quitter son île par « volonté militante », même s'il reconnaît volontiers que ce n'est « pas forcément le choix de la facilité ».

Vivre aux Antilles permet tout de même au sprinteur de bénéficier à l'année d'un climat propice pour « performer » et d'une alimentation riche en fruits frais en toute saison. « On peut s'entraîner en Martinique, assure le vice-champion du monde, à l'orée de ses 29 ans. J'ai apporté ma pierre à l'édifice: il en reste pas mal à poser. » ■

J.-M. HA.

Le dernier défi du handballeur Vincent Gérard

Le gardien de but a choisi de revenir à Istres, en deuxième division, dans l'espoir de retrouver les Bleus

ISTRES (BOUCHES-DU-RHÔNE) -
envoyé spécial

Quand il ne joue pas au handball, Vincent Gérard lit. Frénétiquement, et beaucoup la nuit. Plutôt que de se tourner dans les draps en cherchant le sommeil, il dévore des classiques de la littérature, comme *L'Insoutenable légèreté de l'être* (1984), de Milan Kundera, ou *Pastorale américaine* (1997), de Philip Roth.

S'il a peu manié la petite balle collante pendant neuf mois, ce n'est pas pour réduire son temps de lecture qu'il vient de changer de club à sa propre initiative, un fait plutôt rare. Mais plutôt pour renouer avec ses sensations de gardien de but et montrer au sélectionneur de l'équipe de France, Guillaume Gille, qu'il faut encore compter sur lui. A 37 ans, son objectif est de finir sa carrière aux Jeux olympiques (JO) cet été. Qu'importe si, pour y arriver, il doit passer par le sas de la deuxième division (D2) française, un niveau très en deçà du sien.

Le transfert de Vincent Gérard à Istres Provence Handball, mi-février, a tout du mariage de raison. Ici, l'un des meilleurs portiers au monde, mis au ban de son employeur allemand, le THW Kiel. Là, une équipe prête à tous les bons coups pour retrouver l'élite, quittée en juin 2023. L'opération s'avère plutôt fructueuse pour le moment. Avec sa nouvelle re-

crue, Istres a enchaîné trois victoires et pointe à la troisième place du championnat de D2, fort d'un nombre de points qui devrait lui assurer de participer aux playoffs, en juin.

Dans le même temps, Vincent Gérard a été appelé par Guillaume Gille pour participer au Trophée des continents, à Montpellier, les 14 et 16 mars, un minitournoi disputé entre les quatre équipes sacrées au niveau continental (France, Argentine, Japon, Egypte) situé entre l'Euro et les JO. Mais il est en concurrence avec trois autres gardiens. Le choix définitif pour Paris 2024 ne sera connu que début juillet.

Ce retour aux sources – dans un club qui accompagna ses débuts professionnels, entre 2008 et 2010 – n'aurait jamais été concevable sans l'urgence d'une blessure à soigner, en septembre 2023. Vincent Gérard était arrivé à Kiel un mois plus tôt, en provenance de Saint-Raphaël (Var), dans l'objectif de jouer la Ligue des champions, quand il fut rattrapé par une pubalgie couvant à bras bruit. «Ce n'était plus tenable, se sou-

vient-il. Quand tu commences à avoir mal pendant la sieste ou en te promenant avec tes enfants, c'est qu'il faut faire quelque chose.»

Opéré à Bordeaux le 15 septembre, le gardien aux 150 sélections chez les Bleus avait ensuite passé sa convalescence à Metz, sa ville d'origine. Dans l'intervalle, Kiel a enrôlé un «joker médical» que Gérard connaît bien pour l'avoir vu fréquenter le centre de formation du Montpellier Handball quand lui-même évoluait en équipe première : Samir Bellahcene.

En Allemagne, Bellahcene (29 ans) a tellement donné satisfaction à ses dirigeants que ceux-ci lui ont rapidement proposé un contrat jusqu'en 2025, tout en faisant comprendre à Gérard qu'il n'entrerait plus dans leurs plans. «Je n'ai pas à commenter leur décision, veut-il minimiser. Je connais les réalités du hand, le but est de composer l'équipe la plus performante possible. C'est la règle, même si se voir proposer de regarder les matchs en tribune est assez violent.»

Le champion olympique de Tokyo aurait pu rester dans le Schleswig-Holstein jusqu'à la fin de la saison et toucher son salaire. Sans jouer. Mais sans aucune garantie d'être retenu pour les JO. L'Euro 2024 ne s'est-il pas disputé sans lui, en janvier, alors qu'il était de nouveau physiquement apte?

Pendant son absence, Samir Bellahcene – toujours lui – a réalisé un tournoi euphorique, passant du statut de troisième gardien à

celui de titulaire. De quoi faire naître un ressentiment chez l'ancien à l'encontre du novice? «Je n'ai pas de problème avec Samir, il ne m'a rien fait», coupe court Vincent Gérard en saluant, sans excès, la «performance» de son cadet à l'Euro. L'émergence de ce partenaire (et rival) l'a néanmoins renforcé dans l'idée qu'il était impérieux de trouver un nouveau job. Restait à savoir où. Aucun gardien ne s'est blessé, au cours de l'hiver, au sein des grosses écuries européennes. Ni même en Starligue (la première division française). Alors va pour la D2.

«Grande gueule» assumée

En débarquant à Istres, Vincent Gérard a vu son salaire «divisé entre deux et trois», les sponsors du club ayant rallongé leur contribution (30000 euros en tout) pour l'accueillir. Le titulaire du poste, l'Espagnol Xoan Ledo, est «parti de lui-même» (à Logrono, où il avait prévu de signer plus tard) en apprenant l'arrivée du colosse (1,89 mètre, 100 kilos), inégalable dans la lecture des tirs de loin.

«Revenir ici est un sacré challenge», souligne Gilles Derot, l'entraîneur du club provençal. Vincent se doit d'être performant. On ne lui pardonnerait pas de ne pas l'être en deuxième division. Si son niveau s'avère très éloigné des joues internationales, la Proligue – le nom officiel de la D2 – n'est pas pour autant sans intérêt: «Tous les matchs sont très serrés, ce qui est assez stimulant, mine de rien. On y

«Je connais les réalités du hand, le but est de composer l'équipe la plus performante possible»

VINCENT GÉRARD

voit aussi pas mal de top joueurs, capables d'actions exceptionnelles. Mais pas tout le temps. La grande différence est là, dans la régularité des performances», note Vincent Gérard, tout à sa joie de retrouver la cage de 2 mètres sur 3.

«L'objectif est vraiment de jouer, poursuit-il. Quand un enfant débute le hand, comme cela a été mon cas, à l'âge de 3 ans, il n'a que cela en tête: jouer. Je ne voulais pas perdre cette possibilité de goûter encore un peu à cela pour mes six derniers mois.» En décembre, Vincent Gérard a en effet annoncé qu'il raccrocherait en fin de saison. Les vicissitudes de la vie de groupe et les déménagements successifs (huit depuis 2006) ont émoussé son allant.

Tant pis si un gardien professionnel peut jouer à plus de 40 ans, comme l'a prouvé son prédécesseur en bleu, l'illustre Thierry Omeyer. «Les contraintes me pèsent, confie-t-il. Je veux pouvoir rater le petit déjeuner ou la collation d'avant-match, ou ne plus

avoir à venir au gymnase deux heures avant le coup d'envoi, parce que j'estime que c'est mieux pour moi. Je me souviens de Zidane qui disait qu'il n'en pouvait plus des mises au vert. Je comprends qu'il faille un cadre, des règles, sinon c'est "ginguette". Le fait est que j'ai de plus en plus de mal à m'y plier.»

Son pire souvenir: un soir de 2010 où, après avoir pris une «râclée» à l'extérieur avec Dunkerque, les joueurs – punis par leur coach – étaient rentrés à pied à l'hôtel. «Je ne pourrais plus accepter ça aujourd'hui.»

Son projet n'est pas de devenir entraîneur («car il faut encore plus bosser que quand on est joueur»), mais de s'investir davantage dans le syndicat des handballeurs professionnels, dont il est le président depuis 2019. Un poste qui coïncide avec sa réputation, assumée, de «grande gueule»: «Je n'avais pas envie d'être bêtement un mec qui suit, sans réflexion sur son métier.»

Ce titulaire d'une licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et d'un master d'économie rêve aussi d'ouvrir une librairie. A Metz: «Un endroit à taille humaine, où l'on pourrait boire un verre et parler des auteurs qu'on aime.» Comme Charles Bukowski, l'une de ses plumes préférées: «J'aime beaucoup son style: sujet-verbe-complément. Bam, bam, bam!» Une certaine idée du handball en littérature. ■

FRÉDÉRIC POTET

A 37 ans, son objectif est de finir sa carrière aux Jeux olympiques cet été



Nantenin KEITA, Anaëlle ROULET, Dimitri JOZWICKI, Thu KAMKASOMPHOU, Yvan WOUANDJI, Emmanuelle MÖRCH, Bopha KONG, Ninon FORGET, Maxime VALET, Stéphane HOUDET

RETROUVEZ
TOUS NOS
ATHLÈTES
HANDISPORT



L'Oréal Groupe accompagne un collectif de dix para-athlètes. Par leur diversité, ils incarnent la richesse du handisport français, et nous montrent que nos différences peuvent faire notre force et notre beauté.

L'ORÉAL
GROUPE

CRÉER LA BEAUTÉ QUI
FAIT AVANCER LE MONDE

NEW DELHI - correspondantes

Son nom est régulièrement cité dans la liste des favoris pour le prix Nobel de la paix. Cet homme de 68 ans a consacré sa vie à la lutte contre le communautarisme en Inde et à la défense des musulmans. Harsh Mander, ancien haut fonctionnaire et infatigable militant des droits humains, s'est réveillé le 2 février à 7h30 avec les agents du Central Bureau of Investigation (CBI), l'équivalent du FBI américain, à la porte de son domicile, dans le sud de New Delhi. Les policiers le soupçonnent d'avoir reçu illégalement des financements de l'étranger. Trois heures de perquisition à l'issue desquelles il a simplement déclaré : « *Ma vie et mon travail sont ma seule réponse.* »

Dans son modeste bureau du Centre for Equity Studies, le cercle de réflexion qu'il a créé en 2001, Harsh Mander a affiché une photographie de Martin Luther King. Un autre cliché en noir et blanc représente le Mahatma Gandhi aux côtés de Jawaharlal Nehru et de Maulana Azad, trois figures du combat pour l'indépendance de l'Inde et l'instauration d'un Etat laïque et multiconfessionnel. Des valeurs que Harsh Mander continue de défendre coûte que coûte face aux nationalistes hindous à la tête du pays depuis dix ans, partisans d'une nation purement hindoue, aux antipodes de celle des pères fondateurs. En 2017, alors que les lynchages de musulmans se multipliaient à travers l'Inde, il avait parcouru le pays avec sa *Karwan-e-Mohabbat*, (« caravane de l'amour »), pour « demander pardon » aux victimes et les « assurer que leur drame ne tomberait pas dans l'oubli ».

Cet auteur prolifique – vingt-cinq livres à son actif – et chroniqueur régulier de la presse indépendante a vu défiler dans ses bureaux la plupart des agences d'enquête gouvernementales : le CBI, donc, mais aussi le fisc, le Directorate of Enforcement, spécialiste des délits économiques, et même la Commission nationale pour la protection des droits de l'enfant. Jamais un acte d'accusation n'a été présenté contre lui devant un tribunal, mais en juin 2023, le ministère de l'intérieur a décidé de suspendre la licence de son groupe de réflexion, qui lui permettait de recevoir des contributions étrangères.

Privé de ressources, Harsh Mander tente de maintenir en vie son centre de recherche à l'aide de financements participatifs pour éviter de licencier son personnel – quatre employés aujourd'hui, contre plus d'une centaine autrefois – et continuer d'agir en faveur des victimes de crimes de haine. L'acharnement des autorités à son égard a suscité un grand émoi. Dans une lettre rendue publique le 3 février, 250 personnalités ont dénoncé une « *chasse aux sorcières vindicative* », « *des accusations entièrement fabriquées et sans aucune base matérielle* ». D'après les signataires, « *ces attaques flagrantes contre Harsh Mander et le Centre for Equity Studies constituent une attaque contre l'ensemble de la société civile indienne et contre tous ceux qui œuvrent à la promotion des valeurs constitutionnelles* ».

LITANIE DE NOUVELLES VICTIMES

Les autorités n'ont pas ciblé ce militant par hasard. L'ancien haut fonctionnaire a mené un patient travail d'enquête et de mise en lumière des pogroms antimusulmans en 2002, responsables de la mort de 2 000 personnes au Gujarat, un Etat alors dirigé par Narendra Modi, l'actuel premier ministre. En 2023, ce sujet hautement sensible a valu au bureau indien de la BBC une « descente » immédiate du fisc après la diffusion d'un documentaire au Royaume-Uni soulignant le rôle de Modi dans ces événements dramatiques.

Harsh Mander a rejoint la longue liste des Indiens pourchassés par le gouvernement : intellectuels, universitaires, chercheurs, journalistes, activistes et représentants de l'opposition. Sans jamais élever le ton, ce disciple de Gandhi dénonce la dérive du pays : « *La force d'une démocratie se mesure à l'espace de liberté dont jouissent l'opposition et les contre-pouvoirs. Or, en Inde, le Parlement est court-circuité, l'opposition est la cible des agences du gouvernement, les médias, au mieux, célèbrent les puissants et, au pire, encouragent la haine, les tribunaux n'ont jamais entravé l'agenda idéologique du gouvernement et les établissements universitaires libéraux ont été détruits. Il ne reste que nous, la société civile, que le gouvernement s'acharne à discréditer, en transformant les acteurs en criminels.* »

La chasse aux sorcières a débuté après la victoire des nationalistes hindous, en 2014, mais un événement a fait basculer cinq ans plus tard le pays dans l'ère des grandes purges. En décembre 2019, quelques mois après la réélection de Narendra Modi, des millions de citoyens investissent spontanément la rue pour s'opposer à la réforme de la loi sur la citoyenneté. Le texte introduit pour la première fois



Le militant des droits humains Harsh Mander (au centre, poing levé), lors d'une manifestation à Calcutta, le 10 octobre 2020. PACIFIC PRESS/LIGHTROCKET

En Inde, le temps des chasses aux sorcières

Sous l'impulsion du premier ministre nationaliste, Narendra Modi, l'exécutif orchestre une campagne radicale contre les ONG et les mouvements de défense des droits humains. Cette traque des « ennemis de l'intérieur » s'étend également aux médias et aux universités

de l'histoire de l'Inde un critère religieux pour l'obtention de la nationalité et discrimine ouvertement les musulmans, la plus importante minorité religieuse, soit 200 millions de personnes. Une vague de protestation inattendue submerge le pays durant trois mois, réunissant toutes les strates de la société, étudiants, travailleurs, juristes, intellectuels, femmes au foyer, musulmans comme hindous, sans distinction de caste. L'agitation menace la stabilité du gouvernement.

Pour éteindre l'incendie, l'exécutif choisit une méthode radicale : il laisse durant trois jours éclater des affrontements communautaires d'une violence inouïe, fomentés par des extrémistes hindous dans le nord de la capitale. La police fait le reste : elle désigne comme coupables des activistes et des leaders étudiants. L'un d'eux, le doctorant Umar Khalid (36 ans aujourd'hui), arrêté en septembre 2020, croupit dans une cellule depuis près de quatre ans, sans jugement, sans procès, comme Sharjeel Imam, 35 ans, emprisonné depuis janvier 2020 pour sédition.

L'oppression de la société civile ne cessera plus. Pour venir à bout de leurs opposants, Narendra Modi et son ministre de l'intérieur, Amit Shah, vont utiliser une poignée d'outils juridiques, les lois draconiennes relatives au terrorisme, à la sédition et au financement des ONG, et mobiliser toutes les agences d'enquête et de contrôle. Dans la plupart des cas, les procédures ainsi engagées ne débouchent sur aucune condamnation judiciaire, mais leurs effets sont destructeurs.

« CE GOUVERNEMENT A PERFECTIONNÉ L'ART DE TRANSFORMER LES LOIS EN ARMES, ET IL A FAIT DE L'ABUS DE DROIT UNE POLITIQUE »

INDIRA JAISING
avocate à la Cour suprême

Chaque jour ou presque apporte sa litanie de nouvelles victimes. En janvier, le Centre for Policy Research (CPR), créé en 1973 à Delhi, un des centres de recherche les plus éminents du pays, a licencié la quasi-totalité de ses membres, 200 personnes, après l'annulation de sa licence par le ministère de l'intérieur. Le CPR a été accusé, comme Harsh Mander, de contrevenir au Foreign Contribution (Regulation) Act (FCRA, la loi sur les financements étrangers) en utilisant ses fonds à des « fins indésirables », en menant des actions susceptibles de nuire aux intérêts économiques du gouvernement.

Parmi les donateurs étrangers du groupe de réflexion figuraient, entre autres, la Fondation Bill & Melinda Gates, la Fondation Ford ou encore le département d'Etat américain. Réputé pour ses travaux en science politique et en environnement, le CPR travaillait sur l'impact de la mine de charbon de Hasdeo dans l'Etat tribal du Chhattisgarh, opérée par Gautam Adani, un magnat indien, très proche de Narendra Modi.

C'est ce même projet qui a valu à l'avocat Ritwick Dutta de se retrouver dans le viseur du Central Bureau of Investigation en avril 2023. Ce spécialiste de l'environnement, récipiendaire du prestigieux prix Right Livelihood en 2021, dirige l'ONG Legal initiative for Forest and Environment (LIFE). Il a été soupçonné de financer, grâce à des dons extérieures, des actions en justice contre la mine de Hasdeo. A l'origine de ses ennuis, comme toujours, une plainte du ministère de l'inté-

rieur accusant l'organisation de violer le fameux FCRA. Adoptée en 1976 et modifiée à plusieurs reprises, cette réglementation fait obligation à tous les groupes, associations et ONG ayant l'intention de recevoir des financements étrangers de s'enregistrer auprès du ministère de l'intérieur, de ne pas porter préjudice à la souveraineté et à l'intégrité de l'Inde, de ne pas perturber l'harmonie entre les communautés.

« ESPRIT DE REVANCHE »

« *Ce gouvernement a perfectionné l'art de transformer les lois en armes, et il a fait de l'abus de droit une politique* », juge Indira Jaising, avocate à la Cour suprême. Cette grande figure du barreau de Delhi dirigeait, avec son époux, Anand Grover, autre ténor, le Lawyers Collective, une ONG de promotion des droits humains, une des premières ciblées par le pouvoir. « *En 2016, nous avons été la première organisation qui a perdu sa licence. Les accusations pénales ont suivi. Toutes les excuses sont bonnes pour faire planer sur nos têtes la menace de la prison* », déplore l'avocate octogénaire sous un portrait de B. R. Ambedkar, le père de la Constitution.

En vertu du FCRA, plus de 20 000 organisations non gouvernementales ont perdu, depuis 2016, leur accréditation. La plupart des antennes locales des grandes ONG internationales, dont Oxfam et Greenpeace, ont plié bagage après le gel de leurs comptes bancaires en raison d'allégations de blanchiment. La fondation américaine Ford a été placée sur



Ci-dessus, la professeure de science politique Nitasha Kaul, à Washington, en 2019. Ci-dessous, le fondateur de « NewsClick », Prabir Purkayastha, à New Delhi, en 2023.

ANDREW CABALLERO-REYNOLDS/AFP, DINESH JOSHI/AP



une liste de surveillance de la sécurité nationale à la suite de plaintes concernant son soutien à un activiste critique du premier ministre. Quant à Amnesty International Inde, elle n'a plus accès à ses comptes bancaires depuis octobre 2020. L'organisation, elle aussi perquisitionnée par le CBI, a dû se séparer de l'ensemble de son personnel, soit plus de 300 personnes, sans que la justice ne soit saisie. « Avant même qu'une affaire ne se retrouve devant les tribunaux, la punition est immédiate », estime Aakar Patel, président du conseil d'administration d'Amnesty International Inde. Cet ancien journaliste ne dispose plus d'aucune équipe sur le terrain.

Au nombre de 200 000, employant 2,7 millions de personnes, les ONG jouent en Inde un rôle crucial en matière de protection, de solidarité, d'information, d'éducation, et suppléent souvent l'Etat central défaillant. Les organisations chrétiennes et musulmanes, particulièrement menacées, ferment les unes après les autres. Parmi les dernières victimes d'Amit Shah, figure la branche indienne de World Vision, un organisme chrétien œcuménique de protection de l'enfance basé aux Etats-Unis et présent en Inde depuis sept décennies. World Vision aidait plus de 300 000 enfants. Le ministre de l'intérieur lui a retiré son agrément.

Idem pour Care India. L'association de lutte contre la pauvreté a mis fin à ses activités le 29 février, licenciant ses 4 000 salariés, tout comme la filiale indienne de l'organisme britannique Save the Children, auquel le gouvernement reprochait une campagne « trompeuse » de collecte de fonds pour combattre la malnutrition chez les enfants des tribus. Personne n'est dupe. En réalité, les nationalistes hindous accusent les chrétiens et leurs organisations de charité d'œuvrer pour évangéliser les populations tribales.

La destruction des cercles de réflexion et des ONG, et plus généralement de la société civile, perçus comme des ennemis de l'intérieur, a été théorisée par Ajit Doval, le conseiller à la sécurité nationale, un des hommes les plus puissants du pays. « Les nouvelles frontières de la guerre, ce que vous appelez la guerre de quatrième génération, sont la société civile, a-t-il défendu devant les diplômés de l'académie de police, à Hyderabad, en 2021. Elle peut être subvertie, subordonnée, divisée, manipulée pour nuire aux intérêts d'une nation. Vous êtes là pour veiller à ce qu'ils soient pleinement protégés. » M. Modi, lui, avait assuré devant une assemblée de paysans, en 2016, que sa tâche consistait à « débarrasser le pays de ces maladies », ces ONG qui « conspirent du matin au soir »

pour savoir comment « en finir avec Modi » et comment « destituer son gouvernement ».

« Ce qui fait peur au gouvernement, analyse l'avocate Indira Jaising, c'est l'idée même de la démocratie libérale, qui permet à des gens comme moi, ou Harsh Mander, le CPR ou encore Amnesty et Oxfam, d'exprimer nos opinions et d'être librement en désaccord avec les politiques et les pratiques du parti au pouvoir. Nous croyons en la Constitution de l'Inde, qui garantit le droit de tous à la liberté de parole et d'expression et nous sommes prêts à nous battre pour la protéger. C'est à ce titre que nous sommes attaqués. »

Les défenseurs des droits humains se heurtaient déjà à des difficultés du temps de l'historique Parti du Congrès, mais à une moindre échelle. « La grande différence désormais, c'est l'impossibilité de débattre avec les bureaucrates, les représentants du gouvernement, note Gilles Verniers, professeur de science politique. Modi manifeste une très grande intolérance à toute forme de critique. C'est évidemment la marque d'un régime autoritaire, mais cela dénote aussi un esprit de revanche sur les institutions, sur les intellectuels, assez classique de l'extrême droite. »

SE DÉBARRASSER DES MOUTONS NOIRS

Ce politiste d'origine belge, installé depuis plus de deux décennies en Inde, enseignait jusqu'en 2023 à l'université privée d'Ashoka, près de Delhi, où il a créé un centre de recherche unique en son genre, le Trivedi Centre for Political Data. Il y collectait des données électorales précieuses pour l'Inde, un pays où les statistiques fiables sont rares, pour décrypter la carte, la répartition des votes, les résultats électoraux. Un jour de septembre 2023, la direction lui a signifié la fin de son contrat, puis le démantèlement de son laboratoire.

Depuis, Gilles Verniers a été accueilli aux Etats-Unis, à l'Amherst College (Massachusetts). Une dizaine d'enseignants d'Ashoka ont également pris le chemin des grandes écoles et universités américaines. Parmi eux, Sabyasachi Das, un professeur d'économie politique acculé à la démission après avoir publié en ligne, en juillet 2023, un article sur le « recul démocratique dans la plus grande démocratie du monde », dans lequel il émettait l'hypothèse, sur la base de modèles statistiques, d'une fraude électorale du Bharatiya Janata Party (BJP), le parti de M. Modi, aux élections de 2019.

Un mois plus tard, le 21 août, comme l'a révélé le site d'information indien The Wire, des agents de l'Intelligence Bureau, le renseignement intérieur indien, débarquaient sur le campus pour tenter de découvrir le « mo-

bile » de l'auteur. Effrayée par la polémique et craignant à son tour de perdre sa licence, la direction de l'université a pris ses distances avec son enseignant, avant d'annoncer l'examen de l'article par un comité interne. Sabyasachi Das a préféré partir, imité par un collègue, Pulapre Balakrishnan.

L'université privée d'Ashoka fut fondée en 2014 sur un modèle de philanthropie, sans hiérarchie des donateurs, avec la promesse de rester un lieu à l'abri de toute emprise. Vœu pieux ! Dès la réélection de Narendra Modi, en 2019, les donateurs allergiques à la controverse ont commencé à se séparer des moutons noirs, anticipant les demandes du gouvernement, et à réorienter les recherches et les enseignements, réduisant considérablement les sciences humaines.

L'un des premiers responsables à tomber fut le vice-chancelier de l'université, le politiste Pratap Bhanu Mehta, également chroniqueur à la plume acérée du quotidien The Indian Express. Il a jeté l'éponge en 2019, reprenant ses simples habits de professeur, avant de quitter définitivement l'université en 2021 sous la pression de la direction. Cette dernière lui avait fait clairement comprendre que sa présence constituait un « handicap politique » pour l'institution s'il continuait à user de sa liberté de parole. Par solidarité, l'ancien conseiller économique en chef du gouvernement Modi et ex-économiste au FMI Arvind Subramanian lui a emboîté le pas, s'insurgeant contre le départ, « sinistrement inquiétant » pour la liberté académique, de son collègue. M. Subramanian a rejoint le Watson Institute for International & Public Affairs de l'université Brown, aux Etats-Unis.

Depuis 2023, l'institut suédois Varieties of Democracy a inclus l'Inde dans l'inventaire des pays ayant connu « une diminution substantielle et statistiquement significative de la liberté académique » au cours des dix dernières années. « Ce qui faisait l'attrait de Delhi, relate Gilles Verniers, c'était la richesse de sa vie intellectuelle. Chaque jour, il y avait des conférences, des séminaires... Maintenant, c'est le désert, de moins en moins d'universitaires étrangers acceptent de venir. »

Il faut dire que l'exercice est risqué. Nitasha Kaul, Britannique originaire du Cachemire, devait donner une conférence dans le sud de l'Inde, au Karnataka, le 23 février. Cette professeure de science politique et de relations internationales à l'université de Westminster, en Angleterre, n'a pas été plus loin que l'aéroport de Bangalore. Sans aucune explication, les contrôleurs de l'immigration lui ont refusé l'entrée en Inde, indiquant qu'ils agissaient sur ordre du gouvernement. Maintenu dans une petite pièce pendant près de vingt-quatre heures, elle a été renvoyée au Royaume-Uni. « J'ai été traitée comme une criminelle », a-t-elle déclaré. Après avoir raconté sa mésaventure sur les réseaux sociaux, l'universitaire a reçu un déferlement de menaces de mort et de viol de trolls liés au parti au pouvoir.

La purge académique en Inde a débuté dès 2014 par la mise en pièces de la grande université publique de Delhi lancée par Indira Gandhi en 1969, la Jawaharlal Nehru University. Pour mettre au pas ce bastion de la gauche laïque, honni par Modi, le gouvernement a commencé par y nommer des représentants du Rashtriya Swayamsevak Sangh (RSS), l'organisation centrale du mouvement nationaliste hindou. Aujourd'hui, l'actuelle vice-chancelière, Santishree Pandit, affiche ouvertement ses liens avec cette organisation d'extrême droite. « Je suis fière d'être hindoue et d'appartenir au RSS », a-t-elle déclaré en septembre 2023 lors du lancement d'un livre dont le titre se suffit à lui-même : Jagala Pokharnari Davi Walwi (« le terme gauchiste qui creuse le monde »).

Noyauté de l'intérieur par des enseignants jugés compatibles avec l'idéologie nationaliste hindoue, l'université autrefois célébrée pour son esprit rebelle s'illustre désormais par ses campagnes d'intimidation et sa police de la pensée. La violence a déferlé sur le campus, entretenue par des syndicats étudiants affiliés au RSS. Ces derniers se sentent suffisamment légitimes pour organiser des marches triomphales sur le site, alors qu'en théorie, les étudiants ont interdiction de manifester dans un rayon de 100 mètres à proximité des bâtiments.

Les vigies du RSS s'activent désormais sur tous les campus, publics comme privés. Non loin d'Ashoka, deux étudiants de l'O. P. Jindal Global University ont été suspendus le 10 février pour avoir simplement affiché des posters invitant à un débat sur le temple de Ram, le nouvel édifice hindou, inauguré par Modi à Ayodhya, le 22 janvier. La direction et le comité disciplinaire ont jugé que l'intitulé provocateur, « Ram Mandir, un projet farfelu de l'idéologie nationaliste fasciste », contrevient au code de conduite des étudiants et portait atteinte « à l'intégrité et à la tranquillité de l'espace universitaire ».

L'évolution de cette université, créée en 2009 par Naveen Jindal en hommage à son père, résume les forces à l'œuvre dans le pays,

car la famille propriétaire du Jindal Group, un conglomérat spécialisé dans l'acier, a de longue date été associée à l'historique Parti du Congrès, aujourd'hui dans l'opposition.

A la suite de cet incident, tous les étudiants ont reçu le 12 février un mail leur interdisant de « s'associer à des organisations » telles que le « cercle de lecture Safdar Hashmi », du nom d'un dramaturge indien de gauche assassiné en 1989, ou encore avec la « Ligue des étudiants révolutionnaires », le groupe marxiste qui avait imaginé le débat sur le temple de Ram. « L'université Jindal, connue pour son ouverture d'esprit, n'autorise plus les voix critiques, probablement car la famille craint pour ses affaires », regrette une enseignante sous le couvert de l'anonymat.

Une autre initiative a suscité la désapprobation de la direction. Une pétition lancée en décembre 2023 et signée par plus de 500 universitaires en soutien à une professeure « persécutée en raison de son identité musulmane et de ses convictions politiques ». Victime d'une campagne en ligne des nationalistes hindous la qualifiant d'« hindoue phobique », Sameena Dalwai est également poursuivie par la commission des femmes de l'Etat de l'Haryana, dirigé par le BJP, la formation de M. Modi, pour avoir porté atteinte à la dignité des étudiantes alors qu'elle se servait d'une application de rencontre comme support d'un cours sur le genre.

PAYSAGE MÉDIATIQUE TRANSFORMÉ

Ces dernières années, le journaliste Ravish Kumar a été aux premières loges des bouleversements de la société indienne. Il officiait en prime time, sur New Delhi Television (NDTV), pour traquer les fake news et décrypter la politique du gouvernement. Il vit désormais reclus dans son appartement-bureau d'une banlieue de la capitale, dont on taira le nom, par sécurité. Menacé de mort, il n'ose même plus marcher dans la rue aux côtés de son épouse et de ses deux filles. « Je suis libre, mais je vis comme si j'étais en prison », remarque l'ancien présentateur vedette de NDTV, qui fut le premier à quitter la rédaction, en 2022, au lancement d'une OPA hostile par le milliardaire Gautam Adani. La chaîne, comme la majorité des médias aux mains d'industriels, a basculé dans le camp des nationalistes hindous.

De ses deux décennies à NDTV, Ravish Kumar a conservé son micro rouge et blanc, estampillé de l'acronyme de la chaîne, dans sa bibliothèque. « Quand je suis parti, je ne savais pas si j'étais capable de vivre sans ce micro, mais j'ai toujours su que je ne pourrais pas travailler dans un média aux ordres », confie-t-il. Maintes fois primé au cours de sa carrière, le journaliste officie, depuis son départ, sur YouTube, où sa chaîne compte plus de 8 millions d'abonnés. « Notre profession est finie, regrette-t-il. Il n'existe plus d'écosystème pour mettre en cause le gouvernement, et YouTube représente le dernier espace de liberté où exercer le journalisme. » De fait, en dix ans, le paysage médiatique s'est radicalement transformé au profit de chaînes d'information en continu, déversoirs de haine et de reportages progouvernementaux. « L'entrée de l'extrême droite dans les rédactions mainstream a été fulgurante, poursuit Ravish Kumar. Il n'y a plus de différence entre les discours du BJP et celui des journalistes. »

Quelques publications indépendantes ont survécu à la déferlante, mais elles sont attaquées de toute part. Ainsi, le 3 octobre 2023, la plus grosse action jamais entreprise contre un média a ciblé le site d'information NewsClick. Quelque 500 fonctionnaires de la police de Delhi ont mené simultanément plus de 100 perquisitions, interrogé une cinquantaine de collaborateurs et arrêté son fondateur de 76 ans, Prabir Purkayastha, et son responsable des ressources humaines, Amit Chakraborty, en vertu de la loi antiterroriste. NewsClick est accusé d'avoir diffusé des contenus parrainés par l'Etat chinois. Depuis, les deux hommes sont en prison. L'affaire a profondément traumatisé la communauté des reporters indépendants indiens.

Le 13 février, le magazine d'investigation The Caravan a reçu l'ordre du ministère de l'information et de la radiodiffusion de retirer un article sur les allégations de torture et de meurtre portées contre l'armée indienne de Jammu-et-Cachemire, publié dans le cadre d'une enquête sur « les militaires sous Modi ». Premier cas officiel de censure en application de nouvelles dispositions législatives. The Caravan a eu vingt-quatre heures pour s'exécuter. Depuis 2021, plusieurs responsables de ce magazine ont été inculpés de « sédition », un crime passible d'emprisonnement à vie, pour de simples reportages.

A 68 ans, Harsh Mander, défenseur d'une Inde multiconfessionnelle, sait, lui aussi, que la prison le guette, mais il continue le combat, parce qu'un jour, assure-t-il, « l'histoire [les] jugera en [leur] demandant ce qu'ils ont fait lorsque le pays s'enfonçait dans les abysses ». ■

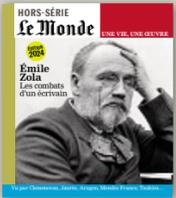
CAROLE DIETERICH ET SOPHIE LANDRIN

« CE QUI FAISAIT L'ATTRAIT DE DELHI, C'ÉTAIT LA RICHESSE DE SA VIE INTELLECTUELLE. MAINTENANT, C'EST LE DÉSERT »

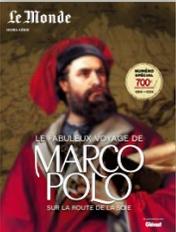
GILLES VERNIERS
professeur de science politique



En kiosque



Dès jeudi 14 mars



Hors-série



Hors-série



Hors-série



Hors-série

Collection

CHEFS-D'ŒUVRE
EN MINIATURE

COLLECTION DES ÉCRIVAINS DE LA LITTÉRATURE EN VERSION INTÉGRALE



Actuellement en vente,
le volume n° 6
FABLES

Nos services

Lecteurs

Abonnements

Sur abo.lemonde.fr
Par tél. au 03 28 25 71 71
de 9 h à 18 h (prix d'un appel local)

Le Carnet du Monde

carnet@mpublicite.fr

POUR DÉPOSER AU MONDE VOS
DOCUMENTS CONFIDENTIELS
www.sourcesure.eu



**Vous pouvez nous faire
parvenir vos textes**

soit par e-mail :
carnet@mpublicite.fr
(en précisant impérativement
votre numéro de téléphone
et votre éventuel numéro
d'abonné ou de membre
de la SDL)

soit sur le site :
<https://carnet.lemonde.fr>

L'équipe du Carnet
reviendra vers vous
dans les meilleurs délais
pour vous confirmer
la parution.

carnet@mpublicite.fr
<https://carnet.lemonde.fr>

AU CARNET DU «MONDE»

Naissance

Montreuil.
Brahmanbaria (Bangladesh).

Alain MONTEAGLE et Brigitte
BOURGEOIS MONTEAGLE,
Mohammed Amdadul HAQUE
et Farida BEGUM,
ses grands-parents,
Rajib SHAK-MONTEAGLE,
diplômé des Beaux-Arts de Paris
et Faria AKER,
ses parents,

ont la grande joie d'annoncer la
naissance de

Yunus,

à Brahmanbaria, le 9 mars 2024.

A bientôt à Montreuil !

Alain, Brigitte, Rajib, Faria
Monteagle,
55, rue Carnot,
93100 Montreuil.

Décès

Bertille Benoist-Gironière,
son épouse,
Émilie Benoist-Gironière,
sa fille,
Dimitri et Suzanne,
ses petits-enfants,

ont l'immense tristesse de faire part
du décès de

Yvan BENOIST-GIRONIÈRE,
auteur, artiste, illustrateur
et sculpteur équestre,

survenu le 10 mars 2024,
à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Michelle,
son épouse,
Lisa et Cécile,
ses filles,

ont la tristesse de faire part du décès
de

Amitabha CHAKRABARTI,
chercheur au centre de physique
théorique de l'École polytechnique,
directeur de recherche au CNRS,

survenu le 8 mars 2024,
à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les obsèques seront célébrées
le mercredi 20 mars, à midi, au
crématorium du cimetière du Père-
Lachaise, Paris 20^e.

**M. Jean-Claude
DEJOUHANET,**
ingénieur de l'INP Grenoble,
ancien cadre supérieur Shell Gas,
président de chambre honoraire,
conciliateur de justice
au tribunal de commerce
de Paris,
directeur JCD Energie Conseil,

s'en est allé le 9 mars 2024,
à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse aura lieu
le 15 mars, à 10 h 30, à la paroisse
Saint-Germain de Saint-Germain-en-
Laye (Yvelines).

Alain Dementhon,
son époux,
Jacques-Pierre Dementhon
et Christine,
son fils et sa belle-fille,
Béatrice, Emma et Luigia,
ses petites-filles,
Les familles Dementhon, Meixner,
Compagnon, Egal et Balme,

ont la douleur de faire part du décès
de

Nicole DEMENTHON,
née COMPAGNON,

survenu à l'âge de quatre-vingt-huit
ans.

Les obsèques auront lieu le
vendredi 15 mars 2024, à 10 heures,
en l'église de Lhuis.

*« Tu n'es plus là où tu étais,
mais tu es partout là où je suis. »*
Victor Hugo.

Yola Mouawad Fadlallah,
son épouse,
Stéphane-Youakim Ibrahim
Fadlallah,
son fils,
Joseph Fadlallah (†), Georges
Fadlallah, Lola Gharios, Antoine
Fadlallah, Jean Pierre Fadlallah (†) et
Lena Lascari,
ses frères et sœurs
et leurs familles,

ont la douleur de faire part du décès,
survenu à Paris, le 30 janvier 2024, de

Ibrahim Philippe FADLALLAH,
agrégé des Facultés de droit,
professeur émérite
de l'université Paris X,
chevalier dans l'ordre
des Palmes académiques,
officier
de l'ordre national du Cèdre,
membre
de l'Institut de droit international,
arbitre international.

L'inhumation a eu lieu au Liban, le
8 février 2024.

Une cérémonie sera organisée le
jeudi 14 mars, à 19 heures, en la
cathédrale Notre-Dame-du-Liban,
17, rue d'Ulm, Paris 5^e, à son intention.

Elle sera suivie d'une collation du
souvenir dans les salons attenants.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le docteur Paul Israel,
son mari,
Jérôme
et son épouse, Anne,
Marc et Julien,
ses enfants,
Melvin, Ange, Agathe, Zélie, Orson,
Némo, Astor,
ses petits-enfants,
Ambre et Carol,
ses arrière-petits-enfants,
Lucien et Elena,
son beau-frère et sa belle-sœur,
Jeannine, Jean, Gérard,
leurs conjoints et leurs enfants,
ses cousins,

ont l'immense douleur de faire part
du décès de

Monique ISRAEL,
née BENGOLD,
à Paris,
psychanalyste,
membre titulaire de la Société
psychanalytique de Paris,

survenu le 5 mars 2024, à son domicile
parisien, à l'âge de quatre-vingt-
quatorze ans.

Une cérémonie du souvenir aura
lieu le samedi 16 mars, à 9 heures
précises, en la salle Mauméjean du
cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e,
suivie de son incinération.

Ni fleurs ni couronnes, les dons
à Opération sourire - Médecin du
monde sont bienvenus.

Marie Nicolas,
sa compagne,
Ses enfants,
Ses petits-enfants
Et sa famille,

ont la tristesse de faire part du décès
de

Daniel MARTIN,
comédien
et metteur en scène,

survenu le 7 mars 2024.

La cérémonie d'adieu aura lieu
le 19 mars, à 13 h 30, en la salle de
la Coupole du cimetière du Père-
Lachaise, Paris 20^e.

Martine Peissik,
née Jeantet,
son épouse,
Anne, Muriel, André et Jean,
ses enfants,
Louis, Delphine, Thomas, Isaure,
Luz, Noé et Hermione,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès
de

Michel PEISSIK,
à la veille de ses quatre-vingt-cinq ans.

Il a eu l'honneur de servir la
diplomatie de la France.

La bénédiction a eu lieu dans
l'intimité, en l'église Saint-Julien-
le-Pauvre, Paris 5^e.

Sébastien, Alexandra et Coralie,
ses enfants
et leurs conjoints,
Romain, Mélanie, Victor, Gaspard,
Boris, Grégoire et Philippine,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès
de

Dominique PERONNE,

survenu le 7 mars 2024, à Paris,
à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Une bénédiction sera organisée le
jeudi 14 mars, à 14 heures, en l'église
Notre-Dame-d'Auteuil, 1, rue Corot,
Paris 16^e.

La famille remercie toutes les
personnes qui s'associeront à sa peine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La direction
Et les personnels
de l'École française de Rome,

saluent la générosité, l'acuité et
l'engagement au service de la
recherche en sciences humaines de

**Noëlle POINÇON
de LA BLANCHARDIÈRE,**
directrice de la bibliothèque
de l'École française de Rome
de 1959 à 1992,

décédée le 4 mars 2024.

Nous présentons nos plus sincères
condoléances à sa famille et à ses
proches.

Anne René-Bazin,
son épouse,
Matthieu et Heidi,
Raphaël et Olfa,
Clémence et Yabako,
ses enfants et leurs conjoints,
Philippine, Quitterie, Théodore,
Hugues et Elie,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès
de

Bruno RENÉ-BAZIN,

survenu le 9 mars 2024,
à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Ses obsèques seront célébrées le
15 mars, à 15 heures, en l'église Saint-
Eustache, Paris 1^{er}.

Artisan d'humanité, il fut un
animateur passionné de la vie
associative, de l'accueil des migrants
à la vie politique locale, depuis son
quartier des Halles jusqu'à l'Europe
et l'Amérique latine.

Familles René-Bazin, Charentenay,
5, rue de Turbigo,
75001 Paris.
famille@rene-bazin.net

Les familles Thévin, Richard-Foy,
Servolin, Narboni,

ont la douleur de faire part du décès
de

René THÉVIN,

survenu le 2 mars 2024,
à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Une bénédiction aura lieu le 14 mars,
à 14 h 30, en l'église Saint-Mathieu de
Bures-sur-Yvette (Essonne).

m.narboni@gmail.com

La famille Tschyrkow

a l'immense douleur de faire part du
décès de

Alexander TSCHYRKOW,

survenu le 29 février 2024, à Monaco,
à l'âge de soixante-douze ans.

Une messe sera célébrée le samedi
16 mars, à 14 heures, en la cathédrale
Saint-Nicolas de Nice.

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Directrice adjointe de la rédaction Grégoire Alix, Maryline Baumard, Philippe Broussard, Nicolas Chapuis,
Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi, Harold Thibault
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Directrice déléguée au développement des services abonnés Françoise Tovo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Kote
Rédaction en chef Laurent Borredon, Emmanuel Davidenko (Événements), Jérôme Gautheret, Michel Guerrin,
Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (cheffe d'édition), Alain Salles (Débats et Idées)
Direction artistique Emmanuel Laparra
Infographie Delphine Papin
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire général de la rédaction Sébastien Carganico
Conseil de surveillance Aline Sylla-Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président

Prix

Prix de la Découverte poétique
Simone de Carfort
Fondation
Frédéric et Simone de Carfort
sous l'égide
de la Fondation de France.
Ce prix adossé
à la Maison de Poésie
a pour objet de découvrir
un poète d'expression française
inconnu ou méconnu.
Il est doté de 5 000 €.
Règlement complet sur
<https://www.lamaisondepoesie.fr/2297-2/>

Atelier d'écriture

Envie d'écrire ?
Participez à un atelier d'écriture
pour jouer avec les mots, inventer
des personnages, des histoires...
Tél. : 06 60 68 54 50.

Communications diverses

**Le Fonds social juif unifié
(FSJU)**
informe ses militants et donateurs
que le scrutin pour les élections
de son conseil national
se déroulera du jeudi 14 mars
au dimanche 14 avril 2024.



Envie d'être utile ? Rejoignez-nous !

Les bénévoles de SOS Amitié
écoutent
par téléphone et/ou par internet
ceux qui souffrent de solitude,
de mal-être et peuvent avoir
des pensées suicidaires.

Nous recherchons des écoutants
bénévoles
sur toute la France.
L'écoute peut sauver des vies
et enrichir la vôtre !
Choix des heures d'écoute,
formation assurée.

En IdF RDV sur
www.sosamitieidf.asso.fr
En région RDV sur
www.sos-amitie.com

avis de décès
condoléances
remerciements
hommages
avis de messe...

Le Monde
Le Carnet

Pour toute information : carnet@mpublicite.fr - Prix à la ligne : 30 € TTC.



Mati Diop, recevant l'Ours d'or à la Berlinale, le 24 février. MARKUS SCHREIBER/AP

« L'envie était forte de faire parler ces œuvres comme si elles représentaient les ancêtres »

sculpté ce débat, qui fait presque office de pensée, de réflexion collective, avec l'idée que le chantier doit rester ouvert. Les étudiants ne parlent pas d'un endroit d'expertise, mais ils sont absolument légitimes pour parler de la restitution des œuvres d'art. Car ce qui m'intéresse le plus, c'est de savoir ce qu'en pensent les jeunes.

Ces jeunes ne donnent quitus ni à l'opération de soft power d'Emmanuel Macron ni au président béninois, Patrice Talon, qui, avec cette restitution, fait rayonner le Bénin en Afrique...

Pour moi, c'était la première question à régler. Je voulais arracher la restitution des œuvres d'art au Bénin à la prise d'otage politique et médiatique. Je précise que, au Bénin, le ministère de la culture et du tourisme sont liés [Jean-Michel Abimbola est ministre du tourisme, de la culture et des arts]: si l'on récupère son patrimoine pour booster le tourisme, pourquoi pas, mais c'est terrible si cela devient la seule finalité. Je ne voulais pas qu'un enjeu aussi fort, socialement et culturellement, soit accaparé par la diplomatie. Il fallait descendre du sommet vers la base: mon désir était de questionner le sens du mot « restitution », et je voulais rendre cette question à la jeunesse. Il y a cette obsession, chez moi, de vouloir rendre quelque chose.

Quelles sont les perspectives de diffusion de « Dahomey », au Bénin et en Afrique ?

La première projection que je voudrais organiser au Bénin, ouverte au public et gratuite, c'est sur le campus de l'université d'Abomey-Calavi. Je voudrais ensuite filmer le débat après la séance. Le président du Bénin et des membres de son gouvernement ont déjà visionné le film, le Bénin ayant participé au financement. La situation est très particulière: avec mes productrices, Judith Lou Lévy et Eve Robin, et moi en tant que coproductrice, nous avons imposé au Bénin d'avoir une totale indépendance et liberté pour faire le film que l'on voulait. Je ne partage pas du tout la politique du gouvernement béninois, mais j'ai été impressionnée par la finesse d'analyse des politiques sur le documentaire.

Pour ce qui est des salles de cinéma, à Cotonou, en dehors de CanalOlympia, qui appartient à Boloré, avec des places trop chères pour la population, je n'en vois pas d'autres. J'aime beaucoup les projections en plein air, mais je ne peux pas passer un mois à accompagner le film. J'aimerais montrer *Dahomey* dans les universités, des écoles de cinéma. Je vise surtout le monde estudiantin. Au Bénin, la population est-elle si intéressée par le sujet? On peut se poser la question: est-ce que la plupart des gens n'ont pas d'autres priorités?

Beaucoup n'avaient même pas connaissance de ces restitutions. Comme moi, d'ailleurs. J'appelle ça le trauma colonial: le point commun que j'ai avec ces jeunes, c'est qu'on est tous traumatisés par cette histoire. Pas seulement à cause de la violence qu'a été la colonisation, mais aussi depuis que l'indépendance a été déclarée: comment a-t-on géré ce passé commun pour refonder notre relation sur une base d'égalité? Il est là, le sujet. Au Bénin, les jeunes m'ont dit qu'ils se sentaient trahis, car ils ont le sentiment qu'on ne leur a pas donné les outils, à l'école, pour mesurer l'importance de ce qui se passe aujourd'hui. Ça me met en colère. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ROXANA AZIMI ET CLARISSE FABRE

« La question du patrimoine africain était restée, chez moi, un impensé »

Mati Diop, réalisatrice de « Dahomey », Ours d'or à Berlin, raconte la fabrique de cette œuvre hybride sur les enjeux postcoloniaux

ENTRETIEN

F ilm documentaire aux allures de fiction fantastique, *Dahomey*, de la cinéaste franco-sénégalaise Mati Diop, 41 ans, a reçu l'Ours d'or à la Berlinale, le 24 février. Ce film d'une densité rare (1h07) est né d'un choc: celui qu'a ressenti Mati Diop lorsque le président de la République, Emmanuel Macron, en visite à Ouagadougou, le 28 novembre 2017, avait déclaré: « Le patrimoine africain ne peut pas être uniquement dans des collections privées et des musées européens. » Il avait poursuivi: « D'ici cinq ans, je veux que les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique. »

Dahomey, qui sera projeté en ouverture du Cinéma du réel, à Paris (du 22 au 31 mars), sortira en salle le 25 septembre. Le film suit le retour de vingt-six œuvres béninoises, du Musée du Quai-Branly, à Paris, jusqu'à leur arrivée à Cotonou, au Bénin, le 10 novembre 2021. Mati Diop raconte la fabrique de cette œuvre hybride, dont l'esthétique est fortement connectée aux enjeux postcoloniaux de la « restitution ».

Comment l'idée de ce film est-elle née ?

L'idée est venue au lendemain du discours d'Emmanuel Macron, en 2017, annonçant soudainement qu'il allait falloir rendre tout le patrimoine africain dans les cinq ans. L'annonce de la restitution des œuvres d'art à l'Afrique, c'était comme une gifle. La gifle, c'était me rendre compte que la question du patrimoine africain, accaparé par les musées européens, était restée, chez moi, un impensé. Ou du moins ce n'était pas la première problématique postcoloniale qui me venait à l'esprit. J'étais plus sensible à la question de la migration des jeunes Sénégalais, à laquelle j'ai consacré plusieurs films.

Malgré tout le travail de déconstruction que j'ai enclenché depuis 2008, avec mon court-métrage *Atlantiques* [2010], le moyen-métrage *Mille soleils* [2013], puis le premier long *Atlantique* [2019, Grand Prix au Festival de Cannes], questionnant les migrations, il y avait un énorme pan du problème que je n'avais pas appréhendé. Et pourtant, ce mot « restitution » caractérise précisément ma démarche de cinéaste depuis dix ans, en donnant, ou plutôt en rendant la parole aux migrants.

En 2018, après la parution du rapport de Felwine Sarr et de Bénédicte Savoy sur la restitution du patrimoine africain, le ministre de la culture du Sénégal, Abdou Latif Coulibaly, a réclamé le retour de 10 000 objets, et un seul a été restitué, en 2019: le sabre dit d'El Hadj Oumar Tall, conservé au Musée de l'armée, à Paris. En tant que Franco-Sénégalaise, avez-vous eu envie de vous plonger dans cette question ?

Non, car j'étais en pleine fabrication d'*Atlantique*. Je n'étais pas disponible pour me plonger dans une dynamique d'enquête. Puis, quand j'ai appris la restitution prochaine des vingt-six œuvres au Bénin, cela m'importait peu que les œuvres soient sénégalaises ou béninoises. J'ai lu le rapport Sarr-Savoy en commençant

« L'annonce de la restitution des œuvres d'art à l'Afrique, c'était comme une gifle »

à travailler sur le film, mais je n'ai jamais cherché à être une experte, ce n'est pas l'enjeu de *Dahomey*.

« Dahomey » présente la statue du roi Ghézo comme un personnage s'exprimant à la première personne et nous livrant ses pensées. Comment avez-vous trouvé la forme du film ?

Au départ, j'imaginai une fiction, qui raconterait le retour d'une œuvre depuis son départ d'un musée européen jusqu'à son retour sur le sol natal. Cela aurait pu être le buste de Néfertiti [exposé au Neues Museum de Berlin, et dont l'Égypte réclame la restitution à l'Allemagne depuis 1924], et l'œuvre serait alors devenue l'actrice principale. J'avais en tête les premières scènes, des caisses très lourdes en train d'être déplacées d'un point à un autre. Mais je n'excluais pas de documenter une restitution réelle, et de la filmer, car le cinéma se doit d'être au rendez-vous.

La forme si particulière de « Dahomey » est-elle donc liée à ce désir initial de fiction ?

Oui. Tout en ayant le soin de filmer le réel, je n'ai pas voulu renoncer à la fiction. J'aurais pu me limiter à cette séquence du voyage, du Quai-Branly jusqu'à Cotonou, pour offrir aux Béninois cette archive. Mais plus j'élaborais l'écriture et la dramaturgie du film, faites en collaboration avec l'écrivain haïtien Makenzy Orcel, moins j'avais le sentiment d'explorer le sujet de la restitution: j'étais plutôt dans le prolongement de mes premiers films, avec la figure du revenant, qui n'est plus ici le migrant, mais la statue du roi Ghézo retrouvant son pays d'origine. L'envie était forte de faire parler ces œuvres comme si elles représentaient les ancêtres.

Ces ancêtres sont-ils comme un chœur ?

Exactement, et cela posait un certain nombre de questions. Je ne voulais pas que le spectateur soit perdu au milieu de toutes ces œuvres, et finalement quelque chose s'est cristallisé: le chiffre 26 ne représentait plus le nombre d'œuvres rendues, mais il est devenu le numéro attribué au roi Ghézo, l'association d'un être humain à un chiffre faisant référence à l'esclavage. J'ai trouvé pertinent de faire du « 26 » le symbole de l'objectivation d'un humain. Ghézo devient le corps, le véhicule qui nous fait traverser le retour au Bénin, mais cette voix porte celle des autres œuvres, et des ancêtres... Le périple de Ghézo fait enfin écho à celui d'un immigré revenant dans son pays, comme le suggère le premier plan du film – ces petites tours Eiffel vendues à Paris par un clandestin, qui reste hors champ, car il ne peut être filmé.

L'autre temps fort réside dans ce débat passionné entre les étudiants béninois, qui expriment des points de vue très différents sur la restitution...

Il y a comme deux matières dans le film: d'abord ce chœur des ancêtres, puis ce chœur de jeunes Béninois. J'ai presque conçu *Dahomey* comme une pièce musicale, un opéra. J'aime énormément l'idée de ces chœurs qui se rencontrent. C'est justement la question: quelle rencontre est possible entre ces œuvres qui reviennent et cette jeunesse béninoise qui les découvre? Est-ce que ces deux entités vont pouvoir se parler, s'auto-éclairer, faire corps et faire futur ?

La scène dure plus de vingt minutes, et le spectateur reçoit

Le « Dom Juan » au crépuscule de Macha Makeïeff

Au TNP de Villeurbanne, la metteuse en scène livre une lecture complexe et subtile de l'œuvre de Molière

THÉÂTRE

VILLEURBANNE (GRAND LYON) -
envoyée spéciale

Il a perdu de sa superbe, Dom Juan. L'air las, le cheveu long et un peu gras, la chemise en soie noire froissée, le corps mou, il traîne en robe de chambre, traqué, reclus dans son appartement transformé en un petit théâtre, où se rejoueraient ses conquêtes. Dom Juan au crépuscule : voilà comment le voit Macha Makeïeff, qui signe une belle mise en scène du chef-d'œuvre de Molière, à voir au TNP de Villeurbanne (Grand Lyon) jusqu'au 22 mars, puis en tournée (notamment à l'Odéon-Théâtre de l'Europe, à Paris, du 23 avril au 19 mai).

Dom Juan est évidemment au cœur du réacteur, à l'heure de la deuxième vague #metoo et des interrogations sur la séduction, sur le consentement ou sur l'emprise. Le « grand seigneur méchant homme », l'« époux du genre humain », tel que Molière, en son génie, en a démonté les mécanismes, se décline en de multiples versions contemporaines, plus de trois siècles après l'écriture de la pièce, en 1665.

La tentation serait donc grande d'inscrire la pièce dans l'actualité la plus directe. Le parti pris de Macha Makeïeff est tout autre, et fort heureusement plus complexe et subtil. C'est en assumant une vision inactuelle de la pièce, en serrant le texte au plus près, avec précision, qu'elle la fait résonner avec force dans notre aujourd'hui, tout en offrant le plaisir d'un théâtre qui ose le voyage dans le temps, dans un passé chatoyant, rêvé et recréé.

Ce temps, pour autant, n'est pas le XVII^e siècle de Molière, où le libertinage s'entend surtout au sens intellectuel d'une lutte contre le pouvoir religieux, mais bien le XVIII^e de Sade et de Laclous, où s'impose une religion de la jouissance. Les hauts panneaux lambrissés soulignés d'or et les belles lumières en clair-obscur de Jean Bellorini inscrivent Dom Juan, Sganarelle et les autres dans un de ces décors à l'élégance bricolée dont la metteuse en scène a le se-

En serrant le texte au plus près, avec précision, la pièce résonne avec force dans notre aujourd'hui

cret. Un décor unique, qui lui permet de dérouler la pièce avec une grande fluidité, sans que l'on décroche un seul instant de ce qui se joue ici, à savoir essayer de comprendre pourquoi Dom Juan est devenu Dom Juan, c'est-à-dire un prédateur au nom de la liberté.

« *L'itinéraire amoureux, sur cette carte du Tendre très simplifiée, est unique : de la curiosité à la conquête, à la satiété, à la rupture, pour l'amant ; de la tentation à la chute et au désespoir pour l'amante. Cela revient à dire que la vie de Dom Juan est d'une cruauté monotone ; que cette existence, peuplée d'innombrables femmes, interchangeable, est en réalité une solitude. Cette quête toujours recommencée de ce que le séducteur appelle amour le laisse dans l'incapacité d'aimer ; elle est une forme de l'impuissance, non physiologique, mais sentimentale* », écrivait Georges Couton, grand historien du théâtre du XVII^e siècle, dans un texte que l'on peut retrouver dans l'édition Folio de la pièce.

Regard sans manichéisme

Macha Makeïeff et l'excellent acteur qu'elle a choisi pour incarner Dom Juan, Xavier Gallais, semblent avoir lu avec attention Georges Couton. Sous les dehors plaisants de la mise en scène, c'est bien une fin de partie qui est orchestrée ici. Le Dom Juan de Xavier Gallais, dans sa subtilité de jeu, n'est plus le héraut du plaisir triomphant comme levier révolutionnaire, tel que l'a imposé notamment le *Don Giovanni* de Mozart. Il trimalle son ennui de son lit aux draps défaits à la table où il dévore ses repas avec voracité en compagnie de Sganarelle, avant de retomber dans un vide qui ne



Sganarelle (Vincent Winterhalter), M. Dimanche (Pascal Ternisien), deux invitées et Dom Juan (Xavier Gallais), dans « Dom Juan », de Molière, mise en scène de Macha Makeïeff, au TNP, à Villeurbanne (Rhône), le 7 mars. JULIETTE PARISOT

se rompt que quand il peut jouer son théâtre de la cruauté, avec les femmes ou ses serveurs.

Si Dom Juan a perdu, nous disons Macha Makeïeff et ses acteurs, ce n'est pas tant parce qu'il serait la victime expiatoire d'un vieil ordre oppressif, mais plutôt parce qu'il a remplacé un ordre patriarcal par un autre, tout aussi anihlant pour les êtres considérés comme inférieurs – les femmes en tête. Ce point de vue passionnant s'impose notamment dans le nouvel accent que met Macha Makeïeff sur les scènes, souvent un peu négligées, de Dom Juan avec son père, ou avec la fameuse statue du Commandeur. Le librettin crache sa haine des pères, mais qu'a-t-il mis à la place ? Une autre forme de domination, qui porte le masque de la liberté.

L'autre recadrage opéré concerne les personnages féminins, et notamment celui d'Elvire, laquelle quitte son rôle de victime éplorée. Dans la peau de la comédienne Irina Solano, elle devient une femme qui, grâce au pouvoir des mots, se ressaisit de son être et se reconstruit. Petite touche par petite touche, Macha Makeïeff imprime son regard sans manichéisme sur la pièce. Et ce, sans bouger d'un cheveu le texte de Molière, qui s'entend comme rarement, avec naturel et clarté : il semble couler de source, dans la bouche d'acteurs formidables, qui endossent avec aisance le sens du burlesque cher à la metteuse en scène. Pour être crépusculaire, le spectacle n'en laisse pas tomber pour autant le comique de Molière.

Au côté de Xavier Gallais, Vincent Winterhalter impose son Sganarelle très classe, moins dominé par son maître que de coutume, annonçant le Figaro de Beaumarchais. Quant au jeune Joaquim Fossi, il laisse éclater un beau talent d'acteur, notamment dans le rôle de Pierrot : avec ce personnage de paysan souvent mal traité, capable d'un amour pur et vrai, il apporte un contrepoint intéressant aux vilénies de Dom Juan, tout en contribuant à dessiner la ligne des rapports de classe qui court aussi dans le spectacle.

Comme toujours, Macha Makeïeff s'en donne à cœur joie dans tous les aspects plastiques de la mise en scène. Ses costumes pleins de fantaisie, jamais littéraux, enchantent. De même qu'une forme de baroque aérien,

qui n'est pas sans évoquer, discrètement, le *Barry Lyndon* (1975) de Stanley Kubrick, notamment parce que s'y joue en sourdine la merveilleuse *Sarabande* d'Haendel qui donnait sa tonalité au film. Sans compter les petits gags visuels qui font mouche, comme lorsque Dom Juan essuie son épaule pleine de sang sur un des nombreux sous-vêtements féminins qui gisent sous le capot de son épinette. Que demande le peuple ? Des femmes et du vin ? Non : ça, c'était avant. ■

FABIENNE DARGE

Dom Juan, de Molière. Mise en scène de Macha Makeïeff. TNP, Villeurbanne (Grand Lyon), jusqu'au 22 mars. Puis à l'Odéon-Théâtre de l'Europe, Paris 6^e, du 23 avril au 19 mai.

L'autoanalyse drôlissime de Guillermo Guiz

Dans son nouveau spectacle, au Théâtre de l'Atelier, à Paris, puis en tournée, le stand-up belge faussement nonchalant s'interroge sur la part d'imposture de son itinéraire

HUMOUR

Tout est dans le titre, *La Formidable Ascension sociale temporaire de G. Verstraeten*, et l'affiche. On y voit Guillermo Guiz, l'air désabusé, manger négligemment un sandwich bourré de frites et de ketchup à la table d'un palace. Né Guy Verstraeten en 1981, élevé par son père dans le quartier populaire d'Anderlecht, à Bruxelles, et devenu, en 2013, Guillermo Guiz, cet humoriste a changé de vie et de statut social grâce au stand-up. Mais ce transfuge de classe se demande si cette nouvelle condition – gagner de l'argent en faisant des blagues, être considéré comme un « artiste » – a un sens. Bref, Guy Verstraeten oblige Guillermo Guiz à faire le point sur ce que lui et ses idéaux sont devenus.

« *Au début de ma carrière, je voulais faire rire pour remplir un vide existentiel, maintenant c'est pour financer mes nouveaux Velux* ». Dès son arrivée sur scène, Guillermo Guiz plante le décor. A 42 ans, il signe son troisième spectacle et se penche sur sa condition de petite célébrité du stand-up qui doit toujours avoir

« *des trucs à dire* ». Le résultat – découvert sur ses terres en Belgique, avant ses dates parisiennes – est plus désopilant que jamais. Un parfait mélange d'autodérision et de réflexions bien senties sur son drôle de métier, qu'il serait urgent de relativiser.

Après s'être fait connaître du public français avec *Guillermo Guiz a un bon fond* (2015), puis avoir confirmé son talent avec *Au suivant* (2020), ce Belge faussement nonchalant s'interroge sur la part d'imposture de son itinéraire et partage ses doutes, pour ne pas dire sa culpabilité, quant aux privilèges des artistes. Le stand-up l'a sorti de la galère et reste son métier préféré, donc pas question de « *cracher dans la soupe* ». Il se rêvait footballeur, a été quelques années journaliste à la pige puis manager de boîtes de nuit qui mirent la clé sous la porte. Trentenaire fauché, il monte sur l'estrade d'un petit comedy club, et ce sera le début d'une nouvelle aventure.

Mais, à la quarantaine « *molle* », comment vieillir dans ce métier ? D'autant qu'en dix ans le stand-up, discipline « *la plus démocratique qui soit* » (on peut tester ses blagues sur scène et, qui

sait, devenir célèbre du jour au lendemain, Paul Mirabel en sait quelque chose), a « *explosé* ». Jamais le nombre d'humoristes n'a été si important. « *Honnêtement, c'est un fléau, on est les punaises de lit de la culture* », balance Guillermo Guiz. « *Voir autant de gens qui essaient de décontracter les autres, c'est quand même le signe d'une société qui ne va pas bien* », dit-il avec lucidité.

« Embourgeoisement » moral

A gagner confortablement sa vie grâce à des blagues et des punchlines, à toucher plus de droits d'auteur « *que les scientifiques du GIEC* » après six années de chroniques dans l'émission de Nagui sur France Inter, à se retrouver englobé dans la vaste catégorie artistes, « *comme Van Gogh !* », Guillermo Guiz se demande si tout cela est bien sérieux. Il n'est pas dupe de son statut. Et puis lui, le fils d'un communiste, sensible à la cause des sans-abri et à la justice sociale, porte un regard sans complaisance sur son « *embourgeoisement* » matériel et moral. Devenu propriétaire, « *acheteur de linge de maison* », râleur sur la qualité des hôtels lors de ses

tournées en province, ce « *nouveau riche* » du stand-up, tendance extrême gauche caviar, a l'impression que « *ses valeurs quittent le navire* » et qu'il nage en pleine contradiction.

La Formidable Ascension sociale temporaire de G. Verstraeten, c'est une heure vingt d'humour inventif, pertinent, malin, délivré sur scène avec une formidable décontraction, souvent les mains dans les poches. Guillermo Guiz a définitivement l'art de la vanne et du contre-pied. Que cet humoriste espiègle se rassure, ce n'est pas le début de la fin. Il n'a peut-être pas la notoriété d'un Paul Mirabel, mais il est largement au-dessus de la vaste mêlée des stand-uppeurs du moment. Et sa récente prestation dans la mini-série *Enterrement de vie de garçon*, sur Canal+, prouve qu'il est aussi un comédien. L'ascension de Guy Verstraeten ne devrait pas être temporaire. ■

SANDRINE BLANCHARD

La Formidable Ascension sociale temporaire de G. Verstraeten, de et avec Guillermo Guiz. Théâtre de l'Atelier, Paris 18^e. Jusqu'au 6 avril. Puis en tournée.

Une tapisserie pour les JO 2024 imaginée par Marjane Satrapi

Debout devant le grand métier à tisser dans l'étroit bâtiment de la Manufacture des Gobelins, à Paris, où se bouscule une foule de personnalités et de journalistes, Marjane Satrapi, ciseaux en main, a eu l'honneur, mardi 12 mars, de couper les fils de chaîne retenant l'ouvrage à l'armature en bois, enclenchant ainsi la « *tombée* » de la partie centrale de la tapisserie des JO 2024. Une œuvre monumentale de 9,5 sur 3,4 mètres, tissée ici avec des fils de laine (60 kilos !) d'après le carton dessiné par l'artiste franco-iranienne à la demande du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. « *Nous cherchions une artiste qui possède un style d'expression très visuel, qui porte aussi dans sa réflexion, son discours, les valeurs de l'universalisme d'une part, les valeurs françaises d'autre part* », a souligné le directeur du Mobilier national, Hervé Lemoine.

L'ŒUVRE SERA DÉPLOYÉE, LE 21 JUIN, SUR LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE LA MARINE

Sur la tapisserie déployée verticalement, on voit deux silhouettes stylisées, une féminine et une masculine, se faisant face dans un mouvement athlétique, une flamme s'élevant au-dessus de leurs mains, sur un fond rappelant le paysage urbain parisien. Deux autres volets tissés à la Manufacture de Beauvais viendront compléter l'ouvrage, l'un avec une lanceuse de javelot, l'autre avec un skateur et une danseuse de breakdance.

« *Faute de pouvoir utiliser l'image des anneaux olympiques, bien trop chère, j'en ai utilisé les teintes* », a précisé l'artiste, émue de découvrir le travail réalisé pendant trois ans par les lissières de la manufacture, présentes à ses côtés. « *D'habitude, c'est moi qui finis l'œuvre avec mes crayons, là ce sont elles qui l'ont réalisée. J'ai beaucoup de respect pour ce travail artisanal* », a ajouté l'autrice de la bande dessinée *Persepolis* (2000). Première œuvre dévoilée parmi les 2112 projets labellisés à ce jour dans le cadre de l'Olympiade culturelle, la tapisserie sera déployée, le 21 juin, sur la façade de l'Hôtel de la Marine, place de la Concorde. ■

SYLVIE KERVIEL

A Paris, la métaphysique aérienne de Paul Andreu

L'auteur de Paris - Charles-de-Gaulle et d'autres grands chantiers fait l'objet d'un riche et beau parcours à la Cité de l'architecture

EXPOSITION

Le terminal 1 de l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle, à Roissy (Val-d'Oise), a fêté ses 50 ans le 8 mars, et il porte beau. Ce disque de béton posé comme une soucoupe volante prête à décoller sur des poteaux en Y a le charme rassurant des œuvres qui ont traversé le temps et, à l'intérieur, la magie opère toujours. L'euphorie que procure, dès qu'on y pose le pied, le caoutchouc moelleux du tapis roulant, cette légère ivresse qui monte à mesure qu'on s'élève entre les tubes de verre et de béton, dans le cratère central, le sentiment de se trouver projeté vers un ailleurs plein de promesses, délesté de la gravité et des tracés du quotidien... Pas étonnant qu'on y tourne encore des films.

Emblème des «trente glorieuses» qui l'ont vu naître, du culte de la vitesse et du progrès propres à cette époque, le bâtiment a entamé une énième mue, qui doit voir disparaître cinq des sept satellites qui gravitent autour de sa circonférence. Ces petits octogones sur lesquels les avions viennent se greffer pour l'embarquement et le débarquement vont faire place à une couronne continue qui augmentera la capacité de l'aérogare. Deux d'entre eux ont déjà été rasés, et un premier tronçon du nouveau bâtiment occupe désormais l'espace libéré.

Si le terminal 1 est toujours en activité, c'est en partie à son architecte qu'on le doit, Paul Andreu (1938-2018), qui fait l'objet d'une belle exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine, à Paris. Au sein du groupe Aéroports de Paris (ADP), où il a œuvré pendant près de quarante ans, occupant notamment les postes d'architecte en chef et de directeur des projets et de la coopération, il

a mis en place une stratégie de développement axée sur la densification du bâti et la transformation de l'existant, qui fait de Paris une relative anomalie dans le secteur des aéroports. Les structures de ces énormes équipements étant conçues pour répondre à un instant T à une situation complexe, dont les paramètres (technologie et gabarit des avions, exigences en matière de sécurité, accroissement du trafic aérien...) évoluent à une vitesse phénoménale, le choix est souvent fait de démolir pour reconstruire.

Diplômé de Polytechnique, de l'École des ponts et chaussées et des Beaux-Arts tout à la fois, Paul Andreu a beaucoup construit : 225 projets au total, dont une vingtaine d'aéroports – de Dacca à Jakarta, d'Abou Dhabi à Dar es-Salaam (Tanzanie), de Nice à Conakry... –, mais aussi de grands projets infrastructurels – la centrale nucléaire de Cruas, en Ardèche, en 1985, la Grande Arche de la Défense, en 1989, le terminal français du tunnel sous la Manche, dit «Transmanche», dans le Calvados, en 1995... – et quelques équipements culturels, comme le Musée maritime d'Osaka, au Japon, en 2000, ou le Grand Théâtre national (aussi appelé l'Opéra de Pékin), en Chine, en 2007...

Il voulait être reconnu comme créateur. La profusion de ses écrits, de l'essai autobiographique au ro-

L'architecte a beaucoup construit : deux cent vingt-cinq projets, dont une vingtaine d'aéroports



L'aérogare 1 de Paris - Charles-de-Gaulle, à Roissy (Val-d'Oise), en 1991. ADP/PAUL ANDREU/ADAGP, PARIS 2024

man, en passant par les recueils de conférences sur son travail d'architecte, n'aura pas suffi à lui obtenir de son vivant la reconnaissance symbolique à laquelle il aspirait. Six ans après sa mort, cette première exposition monographique a ainsi des accents de réparation, comme en atteste son titre en forme de slogan – «Paul Andreu. L'architecture est un art» – et le choix de disposer ses carnets de croquis au centre de l'espace, à la manière d'une colonne vertébrale.

Trajectoire contrariée

Amplificateur de carrière, le groupe ADP fut aussi une malédiction pour Paul Andreu, qu'on a toute sa vie ramené à son statut d'architecte d'entreprise, soupçonné d'être plus proche du pouvoir politique que de la sphère artistique... L'épisode de la Grande Arche de la Défense est éloquent. Ce projet mitterrandien lui a apporté une reconnaissance mondiale sur un malentendu, en quelque sorte, alors qu'il n'en fut que l'architecte d'exécution. Johan Otto von Spreckelsen (1929-1987), le véritable créateur de ce monument fou, avait quant à lui jeté l'éponge, poussé à bout par le fonctionnement d'un système français dont il ne possédait pas les codes. L'inversion de la hiérarchie entre

les deux sur le cartel de maquette, prêtée par le groupe ADP, qui fait passer Andreu pour l'architecte principal et von Spreckelsen pour son collaborateur, dit tout le malaise causé par la situation.

Autre jalon dans cette trajectoire contrariée, l'épisode de l'aéroport international du Kansai, à Osaka. Après avoir imposé, à l'issue d'une première consultation, son propre concept fonctionnel pour le projet, Paul Andreu s'est vu interdire de participer au concours d'architecture (remporté par Renzo Piano) au motif qu'il était ingénieur – et donc, à demi-mot, pas vraiment architecte. En 2004, l'effondrement d'une partie de la voûte du terminal 2E de Roissy fit quatre morts, et lui porta un nouveau coup. Entre autres effets collatéraux, le drame conduira à mettre en pause le chantier du Grand Théâtre national, projet d'ombrien stratégique, qui avait déjà fait l'objet de maintes remises en cause et dans lequel il était investi corps et âme.

L'exposition s'appuie sur un corpus très riche issu des archives de l'architecte, dont Nadine Eghels Andreu, sa veuve, a fait don à la Cité de l'architecture, et de celles d'ADP qui, en tant que prêteur, est partenaire de l'exposition. Outre les soixante-neuf carnets de cro-

quis, elle rassemble des plans, des archives télévisuelles au charme pompidolien irrésistible, des maquettes formidables, présentées dans des sphères transparentes, ainsi qu'une de ces banquettes filantes aux sièges en cuir orange qui ont longtemps fait le peps du terminal 1 de Roissy - Charles-de-Gaulle, et qui finirent presque toutes à la benne quand une politique anti-SDF a acté leur obsolescence.

Emblématique de l'ère du Concorde, de la croissance exponentielle du transport aérien qu'on anticipait déjà à l'époque, cet aéroport Charles-de-Gaulle, dont Paul Andreu se vit confier la conception lorsqu'il avait 29 ans, constitue la matrice de l'exposition. Il fut présenté à l'époque comme une «machine à transporter les voyageurs» – le contraire du bâtiment public qu'était Orly, où l'on venait passer le week-end en famille, regarder décoller les avions, déjeuner au restaurant et, éventuellement, se faire une toile.

Réunissant une aérogare dans laquelle vient s'enrouler comme un ruban la voie de circulation automobile, une tour de contrôle, une centrale thermo-frigo-électrique, un château d'eau, ce nouvel équipement se voulait un «événement architectural» : Oscar Nie-

Six ans après sa mort, cette première exposition monographique a des accents de réparation

meyer, le terminal de la TWA de New York d'Eero Saarinen et le mythe d'Icare comme inspirations, du béton brut rugueux, de l'enduit en crépi, des circulations mécaniques en-veux-tu-en-voilà, une déco flamboyante, des jeux de plongée et de contre-plongée qui font filer les vues et entrer la lumière... Roissy 2 est né dans la foulée. Ce second terminal, qui réunit aujourd'hui six halls en enfilade, fut conçu dès l'origine comme projet modulaire, voué à croître organiquement au rythme de l'évolution du trafic aérien.

Récurrence de certains motifs

Dans sa seconde partie, le parcours s'ouvre à de nouvelles typologies et de nouveaux horizons, comme l'architecte l'a fait lui-même, qui a fini par fonder sa propre agence, en 2004. D'un bâtiment à l'autre, des lignes de force se dessinent : héritage critique du mouvement moderne, fascination pour la vitesse, le mouvement, qui sont comme une quatrième dimension de l'architecture, souci de l'humain, du parcours architectural, du plaisir... Selon Stéphanie Quantin-Biancalani, la commissaire de l'exposition, la récurrence de certains motifs, comme la sphère, les globes, les cheminements souterrains, traduirait en outre une pensée métaphysique, «l'expression de la tension entre la terre, l'eau et le ciel, entre le carré et le cercle, entre l'ombre et la lumière, le réel et l'imaginaire».

Les cartels mettent l'accent sur l'organisation du travail au sein d'ADP et rendent justice aux nombreux collaborateurs (architectes, décorateurs, designers, paysagistes, ingénieurs...) dont s'entourait Paul Andreu. En récitant le mythe du créateur solitaire qu'il cultivait volontiers, l'exposition (et le beau catalogue qui la prolonge) traduit bien la nature de ces projets pharaoniques, dont la réussite ne peut être que collective. C'est là le plus bel hommage qu'on pouvait rendre à l'architecte : le présenter pour ce qu'il a été, chef d'orchestre inspiré de grands projets qui ont façonné leur époque. ■

ISABELLE REGNIER

«Paul Andreu. L'architecture est un art». Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris 16^e. Jusqu'au 2 juin. Citedelarchitecture.fr

Suzanne Husky rallie son art à la cause des castors

L'artiste déploie au Drawing Lab, à Paris, son travail sur les ressources providentielles du peuple des rivières face à la crise climatique

ART

Les castors ne la quittent plus. Durant l'été 2023, elle les avait emmenés en Limousin sur l'île de Vassivière dans le cadre de la saison «Diplomaties terrestres», durant l'hiver à l'Artothèque de Caen, avec l'exposition «Castor, l'amant de la rivière». Aujourd'hui, Suzanne Husky déploie leurs atouts méconnus en tant qu'alliés environnementaux, à Paris, dans «Le Temps profond des rivières», au Drawing Lab, un espace consacré au dessin contemporain et relié à la foire Drawing Now, dont elle était la lauréate en 2023.

La question de l'environnement a toujours été au centre des préoccupations de la Franco-Américaine, qui vit entre le Sud-Ouest et San Francisco. Formée aux Beaux-Arts de Bordeaux, l'artiste était de-

venue paysagiste horticole, avant de reprendre des études d'agroécologie en 2018. Depuis quelques années, elle a fait du grand rongeur le personnage central de ses recherches, sous un angle ouvertement militant. Et c'est cette ligne de crête, entre art et engagement, qui fait la singularité de son travail.

C'est au détour d'une série de podcasts réalisés pendant l'épidémie de Covid-19 sur les mythologies dans l'agroécologie qu'elle tombe sur la figure du castor dans l'imaginaire amérindien : «Il est partout, créateur de mondes, créateur de lacs, d'îles, il transforme, il se dispute avec l'esprit créateur», précise-t-elle. Elle recherche ce qu'il en est en Europe et s'aperçoit qu'on le retrouve dans les hydronymes : «On a, en France, des centaines de cours d'eau qui portent des noms dérivés du mot castor, be-bros en bas latin : Bibracte, Biber, le

mont Beuvray, la Bièvre...» Une quarantaine seulement avaient survécu, en Camargue, à l'impitoyable traite de la fourrure. Aujourd'hui, après des réintroductions, ils sont 15 000 ; «ce qui reste très peu», souligne-t-elle.

Contre les mégafeux

A partir de cette rencontre, la figure du castor prend le pas sur le reste. Elle constate que, en Californie, où elle vit, les gens se mettent à imiter les castors pour contrer les mégafeux : «Avec les sécheresses qu'on a créées en drainant tout et avec le réchauffement climatique, les hydrologues eux-mêmes se rendent compte que la meilleure manière de réagir, la plus rapide et la moins chère, c'est de faire des ouvrages castor-mimétiques. Et une fois que le castor revient, lui, il le fait dix fois mieux que nous, parce qu'il a 8 millions d'années d'expé-

rience», explique l'artiste. Si elle revendique le terme «propagande» dans sa démarche, son travail artistique passe-t-il pour autant au second plan ? En matière de hiérarchie de ses préoccupations, peut-être, mais il n'en reste pas moins rafraîchissant, original et émouvant, au croisement des sciences de la terre, de la documentation, de l'humour et de la poésie. Entou-

La Franco-Américaine pratique un art tactique, qui vient chercher une prise de conscience des visiteurs

rée de spécialistes, elle pratique ainsi un art tactique, qui vient chercher une prise de conscience des visiteurs et sert de support lors de conférences et de rencontres avec les professionnels de terrain pour les amener à envisager un repeuplement salutaire de ces bâtisseurs-nés pour lutter contre l'assèchement des sols.

Dessins à l'aquarelle, vidéos et sculptures (des ready-made, morceaux de bois travaillés par les dents et griffes de castor, qu'elle a récoltés) créent un ensemble sensible que captivant. Une longue frise fourmillant de détails retrace l'épopée du castor à travers le temps. Ailleurs, le dessin se fait plus scientifique, apportant des schémas légendés inédits. Ou purement esthétique, comme une meute de castors évoluant dans l'eau à la façon d'un vol d'oiseau, et vus d'au-dessus. Voire onirique,

avec une nouvelle Arche de Noé menée par des castors ou un Arbre de vie aux branchages animaliers. D'autres dessins encore abordent l'animal sous l'angle des contes et légendes populaires, le révélant en sirène d'eau douce.

Ne pas rater la projection du fascinant portrait vidéo de la naturaliste américaine Patti Smith, qui recueille et étudie l'animal en milieu naturel. Ni la Fête du castor, le 6 avril (à 19 h 30), veille de la Journée internationale du castor, qui sera la soirée de clôture de l'exposition avec, à la clé, des concerts, des performances et des visites en l'honneur du peuple de l'eau. ■

EMMANUELLE JARDONNET

«Suzanne Husky. Le temps profond des rivières». Drawing Lab, 17, rue de Richelieu, Paris 1^{er}. Jusqu'au 7 avril. Drawinglabparis.com

Sur les bords
de la rivière Clain,
à Poitiers.

SÉBASTIEN LAVAL/OT POITIERS

VOYAGE
POITIERS

On s'y arrête souvent une nuit sur la route pour le Futuroscope. Pourtant, la préfecture de la Vienne, où vivent plus de 30 000 étudiants, mérite une halte en soi, entre ses édifices religieux chargés d'histoire, son centre-ville quasi piéton, ses boutiques d'artisans et ses adresses gourmandes, du goûter au dîner.

Jour 1

10 heures Cent clochers

N'avait-on pas baptisé Poitiers « la ville aux cent clochers » ? Ils ne sont pas cent, mais l'amateur de saintes pierres trouvera quand même largement son compte dans la vieille ville. Notre-Dame-la-Grande (1) est la plus connue de ces églises, grâce à une somptueuse façade romane, livre d'images qui court de l'Ancien au Nouveau Testament. Devant son parvis, où se tient un marché en plein air le samedi, des maisons à pans de bois veillent sur elle.

Ilot gothique en terre romane, la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers (2) est plus grande, plus large, plus haute que Notre-Dame-la-Grande, avec laquelle elle est souvent confondue. À l'intérieur, un grand orgue Clicquot et l'un des plus vieux vitraux in situ de France, datant du XII^e siècle et haut de 8 mètres, se font face. L'église Sainte-Radegonde, du nom de la plus populaire sainte de Poitiers, mêle ces deux influences : aussi gothique que la cathédrale, elle a pourtant un chœur et un clocher proches du roman. Trois mille ex-voto l'ornent, dont un étonnant « Merci pour la grande guerre » signé P de la R pour « président de la République », Raymond Poincaré en l'occurrence. Beaucoup, très récents, remercient pour des succès universitaires.

11h30 Hôtels de ville

La vieille ville, en voie de piétonisation, abrite de très beaux hôtels particuliers : l'hôtel Fumé (3), devenu faculté des sciences humaines et arts, aligne deux bâtiments, le premier plutôt sobre, le second beaucoup plus ouvragé ; l'hôtel Beaucé, ancienne propriété d'un marchand de draps, dispose de fenêtres particulièrement originales, qui suivent la courbe de l'escalier. Un peu plus loin, la grande salle du palais de justice, 50 mètres de longueur sur 17 mètres de largeur, chef-d'œuvre du gothique angevin, abrite une immense cheminée, et va servir prochainement de salle d'exposition et de spectacle.

12h30 Vin de messe

Pour rester dans l'ambiance religieuse, on déjeune aux Archives (4). Comme l'Hôtel Mercure auquel il est lié, le restaurant se situe dans une ancienne église. Les amateurs de viande apprécieront le succulent tigre qui pleure (filet de bœuf mariné au soja), les végétariens l'excellente tarte aux blettes, pommes et pignons. Les suites de l'hôtel sont installées entre les boiseries qui maintenaient la cloche et les vouîtes, ce qui confère au lieu un cachet unique.

14 heures Un peu de verdure

Poumon de la ville, le parc de Blossac (5) offre 9 hectares de déambulation. Un grand jardin à la française mène à une jolie vue sur la ville. Un jardin à l'anglaise abrite quelques animaux et de nombreuses sources d'eau. En contrebas, des moutons tondent l'herbe dans le cadre d'une nouvelle expérimentation conduite par la mairie.

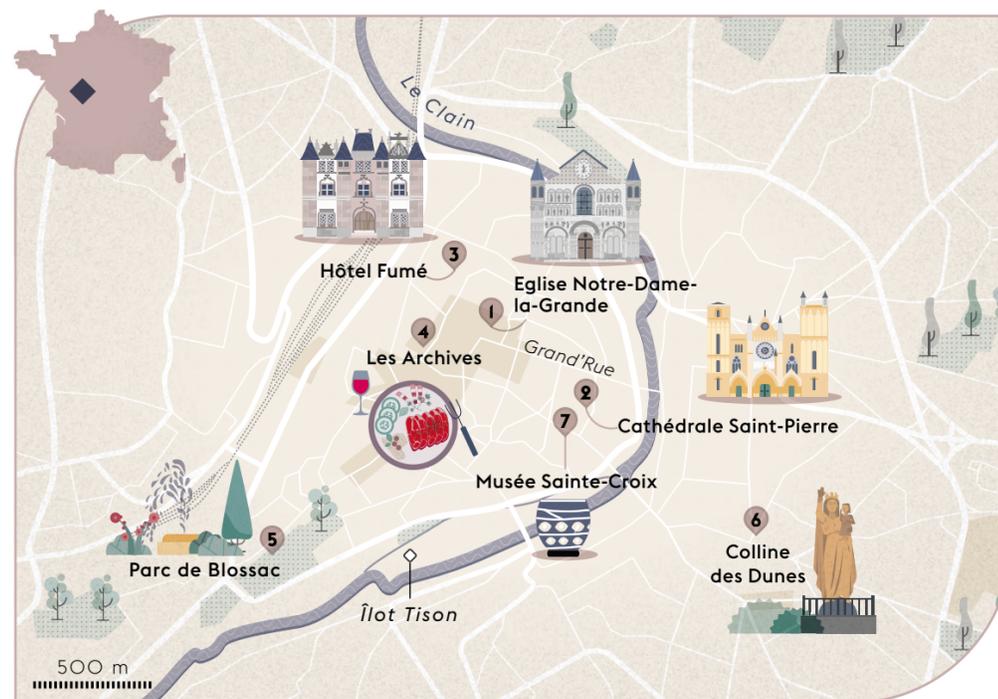
18 heures Apéro ludique

C'est l'heure de l'apéro à La Guinguette pictave, haut lieu de la vie étudiante d'une ville qui en compte plus de 30 000. Sur l'îlot Tison, au bord de la rivière Clain, au milieu des bars et des food-trucks, elle organise divers tournois (échecs, fléchettes, etc.) et a ouvert une ludothèque.



48 heures à Poitiers

Admirer la façade romane de Notre-Dame-la-Grande, jouer aux fléchettes dans une guinguette ou trembler devant la statue d'un dragon au Musée Sainte-Croix... autant de manières d'apprécier la cité pictave



Le parc de Blossac offre 9 hectares de déambulation. Un grand jardin à la française mène à une jolie vue sur la ville

21 heures Manger avec Jacques Brel

Depuis des années, le Cul-de-paille est le lieu où ripaillent les artistes en tournée à Poitiers. La plupart acceptent de signer les murs, devenus un Who's Who époustouffant de la chanson française. On y trouve les paraphes de Jacques Brel, Georges Brassens, Claude Nougaro ou Juliette Gréco. Le menu, imposé, offre une farandole de cinq entrées locales. Les ris de veau ou l'œuf à l'encre de seiche sont goûteux à souhait.

Jour 2

9h30 Vue des dunes

C'est l'endroit parfait pour démarrer la journée : la colline des Dunes (6) se dresse de l'autre côté du Clain et offre une vue panoramique sur Poitiers. Au passage, on peut s'arrêter au jardin archéologique de l'hypogée des Dunes, qui abrite quelques sarcophages. Une monumentale statue en bronze de Notre-Dame-des-Dunes domine le pay-

sage. Son bras étant levé pour saluer, elle s'est fait renommer « la vierge nazie » par des étudiants irrespectueux.

10h30 La Grand'Goule au musée

De retour en ville, le baptistère Saint-Jean, construit sur une maison romaine, offre, en plus d'une cuve baptismale du VI^e siècle, des fresques médiévales très bien conservées, montrant notamment Constantin, le premier empereur chrétien. À côté se trouve le Musée Sainte-Croix (7), qui a réorganisé ses espaces en novembre 2023. Parmi les nombreuses œuvres, on s'émerveillera devant les sculptures de Camille Claudel et les trois pièces maîtresses du lieu : une statue d'Athéna, trouvée en 1902 dans une cour d'école ; un vase-reliquaire bleu du Moyen Âge ; la Grand'Goule, statue d'un dragon légendaire en bois polychrome de 1677, qui donne aussi son nom à une boîte de nuit située en face de la cathédrale.

13 heures Les enfants, à table!

Dans un décor de bibliothèque rose, orné d'une fresque extrêmement kitsch, le restaurant Les Bons Enfants propose le meilleur de la cuisine locale. C'est l'adresse idéale pour goûter le farci poitevin, un pâté de légumes parfois agrémenté de lard.

14 heures Un p'tit coin de parapluie

Dans la vieille ville, on flâne à la rencontre des artisans de la Grand'Rue. Au 151, Fanny Laugier, ancienne biologiste, crée depuis quinze ans des porcelaines originales au style très contemporain, qui furent vendues un temps à la boutique du MoMA, à New York. Aux clients qui s'arrêtent, elle montre volontiers son atelier. Au 137, on pousse la porte d'une des dernières fabriques artisanales de parapluies : François Frères. Depuis 1882, la famille François coud, fabrique, répare et restaure vos pépins et ombrelles. Fièrement, Lilyan Lagardère, le gendre, montre d'authentiques fanons de baleine, des poignées venues d'Italie et du tissu jacquard. Quelque deux mille parapluies sortent chaque année de cette boutique délicieusement surannée.

17 heures L'heure du thé

Arrêt chez Jasmin Citronnelle, rue Gambetta. L'endroit, tout petit et à la décoration très british, est une institution. Venir y déguster un crumble salé ou un gâteau au fromage blanc autour d'une tasse de thé vous reposera des déambulations en ville.

18 heures Promenade secrète

Un dernier petit tour dans le centre pour traquer un patrimoine caché : la boutique Zara est construite autour des vestiges d'une église, encore visibles parmi les vêtements exposés ; l'entrée de l'immeuble d'habitation Résidence Hermès abrite une étonnante fresque sportive Art déco ; le hall du théâtre s'orne d'un superbe miroir en verre églomisé de Robert Pansart.

20h30 Dîner surprise

L'escapade poitevine s'achève chez Papilles, restaurant gastronomique, rue Carnot, près de l'hôtel de ville. Ici, on ne découvre la carte qu'une fois assis à table. Le chef Sébastien Boireau y prépare un menu unique qui veut aussi stimuler la vue par des assemblages d'aliments colorés. Le risotto crémeux aux saint-jacques et à la carotte violette est un pur plaisir. Le reste des plats ? On vous laisse la surprise! ■

HUBERT PROLONGEAU

Notre journaliste a organisé son voyage avec l'aide de Visit Poitiers.

Philippe de Gaulle

Amiral et ancien sénateur

La chance de Philippe de Gaulle est d'avoir été le « fils de... ». Sa malchance est de n'avoir été que cela. Soldat courageux pendant la seconde guerre mondiale, il fit une belle carrière dans la marine nationale mais la toise avec laquelle on le mesurait le rapetissait inévitablement. Victime de sa glorieuse ascendance, il prit sa revanche sur le tard avec un best-seller, *De Gaulle mon père*, version très personnelle du grand homme, qui captiva le grand public mais le fâcha avec les historiens patentés.

Mort dans la nuit de mardi 12 à mercredi 13 mars à Paris à l'âge de 102 ans, l'amiral Philippe de Gaulle était né dans la capitale le 28 décembre 1921. Il est le premier enfant d'Yvonne Vendroux et du capitaine Charles de Gaulle, blessé à Verdun en 1916, qui enseigna à l'époque à Saint-Cyr. Contrairement à une légende tenace, Philippe de Gaulle n'est pas le filleul de Philippe Pétain. Mais celui-ci tient Charles de Gaulle en haute estime. En témoignage de leurs liens, qui remontent à 1912, le Maréchal dédicacera sa photo au nouveau-né avec ces mots : « *Au jeune Philippe qui marchera, je l'espère, sur les traces de son père.* »

Dès le berceau, l'histoire guettait Philippe de Gaulle. Elle entre définitivement dans sa vie le 19 juin 1940 lorsque, accompagné de sa mère et de ses deux sœurs, il débarque sur la côte anglaise dans l'espoir d'y retrouver son père dont ils ont perdu la trace. C'est en ouvrant le journal local qu'ils apprendront qu'un général de brigade français du nom de Charles de Gaulle a lancé la veille, au micro de la BBC, un appel à la résistance contre l'occupant. Philippe de Gaulle a 18 ans. C'est un homme longiligne, au visage glabre, qui a eu du mal à convaincre son père de le laisser préparer Navale au collègue Stanislas, à Paris, où il a passé son bac. Le colonel de Gaulle aurait préféré le voir embrasser la carrière diplomatique, sous prétexte qu'il n'est « *guère avantageux pour une famille d'avoir en son sein trop de militaires.* »

Elève de l'École navale des Forces françaises libres, promotion 1940, Philippe de Gaulle fera ce qu'on appelle une belle guerre. Il participe à la défense aérienne de Portsmouth puis à de multiples opérations en Manche et en Atlantique. Le 1^{er} août 1944, il débarque sur la plage d'Utah, dans le Cotentin, avec les hommes de la division Leduc, où il a été enrôlé comme fusilier marin. La 2^e DB fonce sur Pa-

ris où l'enseigne de vaisseau Philippe de Gaulle reçoit l'ordre, le 25, de négocier la reddition des soldats allemands retranchés dans le Palais-Bourbon, mission dont il s'acquitte avec sang-froid, sans avoir tiré un coup de feu.

La campagne d'Alsace derrière lui, la paix revenue, Philippe de Gaulle devient pilote sur porte-avions. Il participe aux guerres d'Indochine et d'Algérie avant d'exercer plusieurs commandements aériens ou maritimes, dont celui de l'Escadre de l'Atlantique. Il finira sa vie militaire en 1982 comme amiral inspecteur général de la marine.

Croix de guerre, grand-croix de la Légion d'honneur, il n'était pas compagnon de la Libération. Un « oubli » dont son père s'était justifié : « *Naturellement, je ne pouvais pas, toi mon fils, te faire compagnon de la Libération. Sinon à titre posthume ou si tu étais revenu gravement mutilé, et encore!* » Avant d'ajouter sur le même ton : « *De toute façon, tout le monde sait que tu fus mon premier compagnon.* »

Être le fils d'un tel père

Philippe de Gaulle s'agaçait d'être considéré comme un « fils d'archevêque », comme quelqu'un qui doit sa carrière à la position de papa. Au petit jeu des médisances il hérita, pour des raisons obscures, du sobriquet de Sosthène et souffrit longtemps des jalousies suscitées par une destinée hors du commun qui n'était pas la sienne.

Lui s'estimait brimé. Un proche du Général, Jacques Foccart, racontait une visite que Philippe de Gaulle lui avait faite, au lendemain de la mort de son père, pour se plaindre de n'être que capitaine de vaisseau : « *Pour m'en convaincre, il cite les exemples du fils de Staline, qui a été promu général à 27 ans, et du fils d'Eisenhower, qui est aussi général.* » Jacques Foccart s'ouvre de cette visite à Georges Pompidou dont il est le collaborateur à la présidence de la République et s'entend dire : « *Je ne le prends pas pour un aigle et il est souvent maladroit, mais il est le fils du Général. Il faut que l'on fasse quelque chose pour lui.* »

C'est ainsi que Philippe de Gaulle devint contre-amiral en septembre 1971. Et qu'en rétribution de la même dette Jacques Chirac le fit plus tard sénateur de Paris, un siège que Philippe de Gaulle occupa sous l'étiquette RPR puis UMP de 1986 à 2004.

Heurs et malheurs d'être le fils d'un tel père. Un père intimidant



En 1966. RUE DES ARCHIVES/AGIP

et inflexible, même dans l'intimité familiale. Un père attentif à l'éducation de ses enfants mais lointain, peu présent, tout à son destin et à celui de la France. Dès son plus jeune âge, Philippe de Gaulle comprit qu'il ne partagerait jamais la familiarité du grand homme. « *Après m'avoir embrassé, ce qu'il fait rarement, il me renvoie au bout d'un quart d'heure...* » Combien de fois dut-il se contenter de cette affection mesurée, malgré les formes que son père y mettait en l'appelant « *cher vieux garçon?* »

Il est l'aîné mais il n'est pas le préféré. La tendresse de Charles de Gaulle va d'abord à sa fille Anne, trisomique, qui mourra à 20 ans, en 1948. Et dans l'étroit cercle familial, Philippe de Gaulle doit compter avec Alain de Boissieu, l'époux de sa sœur Elisabeth. Lui est compagnon de la Libération. Il sera chef d'état-major de l'armée de terre et grand chancelier de la Légion d'honneur.

A la mort de son père, en 1970, Philippe de Gaulle hérite de La

Boisserie, à Colombey-les-Deux-Églises (Haute-Marne). Il hérite surtout du droit moral attaché à l'œuvre du Général, à sa mémoire, à son image, à ses écrits et ses archives.

Il profite de sa toute nouvelle liberté pour rendre publique une curieuse lettre que son père lui a adressée en 1964, dans laquelle celui-ci exprime l'espoir de le voir assumer à son tour, le moment venu, « *la charge de conduire la France.* »

En hommage au disparu, des milliers de rues et d'établissements scolaires sont baptisés « Charles-de-Gaulle » après la mort de celui-ci. En 1990 encore, c'est presque tous les jours que Philippe de Gaulle est invité à honorer de sa présence l'inauguration d'un collège, une cérémonie ou un colloque.

Il est d'autant plus sollicité que, les années passant, sa ressemblance avec le Général est devenue criante. Même stature gothique, même nez « *cyranoesque* »

28 DÉCEMBRE 1921

Naissance à Paris

9 NOVEMBRE 1970 Mort de Charles de Gaulle

1980 Amiral

1982 Fin de sa carrière militaire

1986-2004 Sénateur (RPR, puis UMP) de Paris

2003-2004 Publication de « *De Gaulle mon père* »

13 MARS 2024 Mort à Paris

chel Tauriac, un nouvel album de photos, *Mon père en images* (Michel Lafont).

Avec *De Gaulle mon père*, Philippe de Gaulle accède, satisfait, à la notoriété. A plus de 80 ans, il court les studios de radio et de télévision, papote avec Arielle Dombasle, se fait chamber par Thierry Ardisson et cajoler par Michel Drucker. Il fait tant la roue, il ressemble tant à son père que des fidèles du Général crient à la trahison.

De Gaulle mon père lève le voile sur un pan caché de la vie du fondateur de la V République – le mari, le père, le grand-père. L'homme privé y gagne en précisions – on en ignorait presque tout. Philippe de Gaulle y dépeint le Général jetant un jour, de mépris, *Le Monde* dans sa corbeille à papiers. Il révèle que son père « *adorait les choucroutes bien garnies* ». Et qu'il faisait rire ses petits-enfants, qu'il chérissait, avec cette devinette : « *De quelle couleur sont les petits pois? Les petits poissons rouges!* »

Les lecteurs de *De Gaulle mon père* apprécient. Les historiens tordent le nez. L'ouvrage fourmille d'erreurs factuelles, d'interprétations erronées et de mesquineries. Pour réfuter l'accusation d'antisémitisme formulée parfois contre son père, Philippe de Gaulle explique que « *nombre des médecins de [celui-ci] étaient juifs* » et les nomme un à un. Il s'en prend à la mémoire de Léon Blum et de Pierre Mendès France et même à celles de François Mauriac et d'André Malraux. Comme le dira cruellement l'historien Pierre Nora, avec ce best-seller, « *l'Amiral a maréchalisé le Général.* »

Puis la querelle s'apaisa. Au soir de sa vie, Philippe de Gaulle était plus économe de ses apparitions, même s'il honorait de sa présence les hommages que la République rendait au grand homme, à ce père si différent. ■

BERTRAND LE GENDRE

« Je n'ai jamais vu mon père avoir envie de rire aux éclats »

DANS « DE GAULLE MON PÈRE », Philippe de Gaulle commente les événements de la vie politique et familiale du Général. Les extraits qui suivent sont tirés du premier tome de ce livre d'entretiens avec Michel Tauriac (Plon, 2003).

A quel âge avez-vous reçu sa dernière réprimande?

C'était à la fin de la guerre, en 1945. J'avais alors 24 ans. Je venais de quitter les fusiliers marins et me préparais à rejoindre mon stage d'aéronautique navale aux États-Unis. J'avais obtenu trois mois de permission, la première depuis le début de la guerre, et mes camarades de Stanislas m'avaient invité à sortir avec des jeunes filles. J'habitais chez mes parents. Nous sommes rentrés à 1 heure du matin. Mon père s'est mis en colère. Il grondait : « *Alors, comme ça, tu n'as rien d'autre à faire que de sortir en ville pour mener une vie de bâton de chaise?* »

Comme ma mère, il craignait – il me l'avoua plus tard – que je me lie à une jeune fille qui n'aurait pas convenu à leurs propres yeux. (...) De temps en temps, j'ai dû subir [de la part de tel ou tel] des vexations. Parfois j'avais le droit à quelques piques du genre : « *Comment vas-tu, fils provisoire?* », cela en raison de la récente création par mon père du gouvernement provisoire de la République en 1944. Cela n'allait pas très loin mais c'était agaçant. Il y en a aussi qui inventaient un surnom quelconque.

Sosthène, par exemple, pourquoi ce surnom?

Parce que quand on ne peut rien contre quelqu'un, on utilise l'ironie ou la dérision. D'après ce que j'ai compris, ce sobriquet a été tiré – allez savoir pourquoi! – de la famille La Rochefoucauld, dont un ancêtre, qui portait ce prénom et le titre de duc, dirigea les Beaux-Arts sous la monarchie de

Juillet et se fit brocarder pour avoir, paraît-il, décidé d'allonger les robes des danseuses de l'Opéra... Il laissa certainement le souvenir d'un personnage assez ridicule pour que mes ralleurs aient eu l'idée de s'en inspirer. (...)

[*Mon père*] n'était pas drôle tous les jours, mais il avait des moments très agréables où, sans rire lui-même aux éclats – je ne l'ai jamais vu en avoir envie – il m'entraînait à le faire (...). Parfois, toujours en patois, il chantait le *P'tit Quinquin*. « *C'est une chanson triste, P'tit Quinquin, m'a-t-il appris. Les troupiers la chantaient pendant la guerre [de 1914-1918] parce qu'ils avaient le mal du pays.* » Il l'avait chantée beaucoup, enfant, avec les gosses des cultivateurs et des mineurs du faubourg de Lille, des gens qui ne parlaient souvent que le flamand [*élevé à Paris, Charles de Gaulle retournait à Lille – où il était né en 1890, chez sa grand-mère maternelle – pendant les vacances scolaires.*] ■

Mesquineries

Ces Mémoires passent à peu près inaperçus. Ils fourmillent pourtant d'informations et d'anecdotes inédites, qui serviront de trame à *De Gaulle mon père* (deux volumes, 2003 et 2004). Mais le style est empesé. Et les détails dont ils abondent sur la carrière de Philippe de Gaulle sont plutôt monotones. Seul à son écriture, il n'a pas la manière.

Ses entretiens avec Michel Tauriac pour *De Gaulle mon père* rencontent, eux, un immense succès. Il s'en vend, selon ses éditeurs, huit cent mille exemplaires au total, plus quatre-vingt mille en poche (Pocket). Dans la foulée, il publiera en 2006, toujours avec Mi-

L'Etat de droit est devenu un punching-ball facile. D'autant plus facile que cette notion est complexe et récente dans le débat public français, là où les Anglo-Saxons sont familiers du *Rule of Law*. Ces mots sonnent technocratiques; il est d'autant plus tentant de les dévaloriser. Mais le débat est tout sauf technique. Et la dérive profonde, préoccupante.

Derrière «l'Etat de droit» se cachent nos fondements institutionnels et nos principes républicains élémentaires. A commencer par l'indépendance de la justice et son autorité.

Deux exemples récents sont de terribles révélateurs de cette dynamique. Au premier chef, la décision du Conseil constitutionnel sur la loi relative à l'immigration: sans surprise, l'extrême droite, par la voix de Jordan Bardella notamment, s'est indignée que le Conseil ose censurer des dispositions d'une loi votée par le Parlement. Mais, pour la première fois, une large partie de la droite a elle aussi attaqué bruyamment le Conseil constitutionnel. Laurent Wauquiez, ancien ministre, a même évoqué un «*coup d'Etat de droit*», franchissant sans scrupule une étape de plus dans sa démagogie honteuse. Les victimes des vrais coups d'Etat apprécieront.

Critiquer le «gouvernement des juges» est un sport traditionnel, et une pratique séduisante: dénoncer un petit groupe de personnalités lointaines qui s'arrogerait le pouvoir de défaire la loi du peuple, n'est-ce pas le summum de la démocratie? Opposer des juges désignés à des parlementaires élus, ne serait-ce pas le «bon sens»?

Etrange contradiction

Mais d'où vient le Conseil constitutionnel, faut-il le rappeler? De la Constitution elle-même, votée directement par le peuple. Ses pouvoirs sont définis par la Constitution de 1958 et ses modifications successives. Que la Constitution s'impose à la loi est une garantie démocratique, et que ce principe ait des garants est une nécessité pratique. Oui, la Constitution fixe des procédures et des principes supérieurs aux lois elles-mêmes, précisément pour garantir la volonté du peuple, le cas échéant contre ses représentants ou au-dessus d'eux.

Clément Beaune Respecter le juge dans le débat public est une condition du vivre-ensemble

C'est pour cette raison d'ailleurs que le droit à l'avortement vient d'être inscrit dans notre norme suprême.

Cela signifie-t-il que le Conseil constitutionnel, comme toute institution ou juridiction, ne pourrait jamais se tromper, ne devrait jamais être critiqué? Evidemment non, la Constitution elle-même garantit cette liberté d'opinion et d'expression. Mais une chose est d'émettre un avis sur le fond, de débattre de l'interprétation du droit; une autre, profondément grave, est de contester le rôle, l'autorité et la légitimité du Conseil constitutionnel. Etrange contradiction pour des soi-disant gaulistes ou les tenants du parti de l'ordre, qui devraient défendre bec et ongles nos institutions.

Un second exemple en fut donné récemment après la décision du Conseil d'Etat d'enjoindre à l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, de faire respecter le pluralisme par les chaînes de télévision, y compris dans le choix des chroniqueurs. Là encore, le fond peut être discuté; c'est la beauté et la force de nos démocraties. Encore faut-il bien dis-



DIRE QUE LES JUGES MÈNENT UNE CROISADE CONTRE CERTAINS MÉDIAS OU CERTAINES OPINIONS, C'EST ALIMENTER UN SENTIMENT DE COMLOT GÉNÉRALISÉ

tinguer les choses. D'abord en rappelant que le juge interprète la loi, celle de 1986 sur l'audiovisuel en l'espèce, et que si cette loi déplaît, il faut la changer, démocratiquement, et non cibler ceux chargés de la faire respecter.

Surtout, en soulignant que débattre de la pertinence d'une décision de justice ne saurait consister à attaquer le Conseil

A la suite de la remise en cause de la légitimité du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat par des personnalités politiques de droite et d'extrême droite, le secrétaire général délégué de Renaissance pour l'Europe dénonce la dangerosité d'une rhétorique qui fragilise l'Etat de droit

d'Etat comme un club de gauchistes ourdissant un complot contre la liberté d'expression. C'est doublement dangereux et doublement grave: jeter en pâture une institution fondamentale, dire que les juges mènent une croisade contre certains médias ou certaines opinions, confondre délibérément la loi et son application, c'est alimenter un sentiment de complot généralisé et saper l'autorité même des pouvoirs publics.

Débat vital

Etrange rébellion de la part de ceux qui ressassent chaque jour la crise morale et le déficit d'autorité dans la France d'aujourd'hui. Etrange cohérence, également: un jeune ne doit pas critiquer la police, mais des politiques et des médias pourraient dénigrer la justice? Un peu de décence devrait appeler aussi à la réflexion et à la modération: comment peut-on, la semaine de la mort d'Alexei Navalny, insinuer que la liberté d'expression serait menacée en France comme elle l'est en Russie et dans tant de dictatures? Le fait de pouvoir le dire démontre l'absurdité du propos. Quand tout se vaut, plus rien n'a de valeur.

C'est cette même démagogie, cette même confusion qui poussent l'extrême gauche à parler de «désobéissance européenne», ou la droite dure à cracher sur les traités et les juges européens. Quand une norme est contestée, on la change par les voies démocratiques; on n'y désobéit pas quand cela nous arrange. C'est toujours la même rengaine destructrice: faire croire que les règles qui nous lient seraient subies, imposées de l'extérieur, par le juge, l'élite, l'étranger...

Ce débat peut sembler bien éloigné des «vrais problèmes» des «vraies gens», comme le pouvoir d'achat ou la santé. Il est pourtant vital pour notre démocratie. Pour permettre la vie commune, une société a besoin, sinon de totems et de tabous, d'autorités respectées et non fragilisées. Accepter qu'un juge a pour mission, «au nom du peuple» comme chaque décision de justice le spécifie, de faire respecter la loi; qu'il peut se tromper, mais que sa contestation doit être soumise, mesurée, organisée par les voies de droit elles-mêmes, cela n'est ni une coquetterie de technocrate ni un luxe de juriste.

Respecter le juge et la décision de justice dans le débat public, ce n'est pas de la morale mal placée, mais une condition du vivre-ensemble. Si l'on admet que la décision du tribunal, ou l'acte d'une institution, peut être décriée et piétinée, alors chacun est autorisé à suivre ses propres règles, et les pierres de l'édifice démocratique tomberont une à une. Ce n'est pas, bien entendu, en faisant taire de telles critiques que l'on empêchera le grand délitement. C'est en rappelant, sans relâche, ces principes essentiels et la responsabilité immense de tous ceux qui ont une parole publique. La démocratie ne vaut que par l'adhésion libre et éclairée de ses citoyens; soyons-en conscients et dignes. ■

Clément Beaune est secrétaire général délégué de Renaissance pour l'Europe, ancien ministre délégué chargé des transports de 2022 à 2024



QUAND DES ÉDITORIALISTES DÉFORMENT LE SENS D'UNE DÉCISION, C'EST LE PRINCIPE MÊME DE LA JUSTICE QUI EST CONTESTÉ

Le pluralisme de l'information est un objectif à valeur constitutionnelle

Un collectif d'avocats du barreau de Paris salue la décision du Conseil d'Etat demandée par Reporters sans frontières, qu'ils considèrent comme cruciale pour l'Etat de droit et la démocratie

Avocats de sensibilités diverses, nous sommes très exigeants en matière de libertés publiques, par profession comme par citoyenneté. C'est à l'aune de ces principes que nous soutenons la démarche de l'ONG Reporters sans frontières (RSF) visant à obtenir de l'ensemble du secteur audiovisuel l'application de la loi sur l'indépendance et le pluralisme de l'information. Malheureusement, malgré ses compétences, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ne faisait en effet pas respecter ces principes.

L'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 13 février, dans la procédure qui opposait RSF à l'Arcom, est une décision cruciale pour la démocratie et l'Etat de droit. Nous avons pourtant entendu toutes sortes d'élucubrations sans rapport avec la vérité.

Au-delà même des réactions sur la chaîne CNews, de nombreux commentateurs, qui n'ont manifestement pas lu la décision, ou ne l'ont pas comprise, ont laissé à penser qu'elle pouvait limiter la liberté d'expression, qu'elle visait à mettre les médias sous surveillance. Une aberration. Au contraire, la loi invoquée par RSF a pour objet de garantir la diversité des points de vue sur les antennes de télévision et de radio.

Que les médias du groupe qui fait l'objet de la saisine de l'Arcom se livrent à des excès, jusqu'au travestissement des faits, alors que leur entreprise était partie à la procédure, n'est pas une petite affaire. Que des éditorialistes déforment le sens d'une décision est plus grave encore. C'est le principe même de la justice qui est contesté; comme si le respect de la loi n'était pas le moyen d'assurer le commun.

Dans une France gagnée par la polarisation, où le prisme politique perturbe trop souvent la lecture honnête de la réalité, il est important de rappeler quelques points de droit. Le pluralisme est un objectif à valeur constitutionnelle. L'article 34 de la Constitution prévoit que «la loi fixe les règles concernant la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias». La décision a porté sur ces deux derniers points.

Respecter la loi

A-t-on vraiment examiné cet arrêt essentiel, rendu dans l'intérêt général, qui fait l'objet de la polémique? S'est-on attardé sur les mots choisis par le juge pour guider l'Arcom dans son travail? Souvent, non. RSF n'a pourtant fait que demander l'application de la loi, conformément à son mandat de promotion et de défense de la liberté, de l'indépen-

dance et du pluralisme du journalisme. Le Conseil d'Etat a donc rappelé le gendarme de l'audiovisuel et du numérique à ses responsabilités, à savoir l'exercice d'un contrôle effectif de l'indépendance et du pluralisme de l'information.

Car les Français l'ignorent souvent: les fréquences hertziennes, qui appartiennent au domaine public, sont concédées gratuitement. En contrepartie, les antennes publiques et privées doivent proposer des points de vue contradictoires au sein de leurs programmes. Là où la règle est la diversité des lignes éditoriales pour la presse écrite – un pluralisme «externe» permettant une presse dite «d'opinion» –, c'est le pluralisme «interne» qui doit prévaloir pour l'audiovisuel – une diversité des courants d'idées et d'opinion sur chaque antenne. Respecter la loi et les engage-

ments contractuels est la moindre des choses. Il n'y a pas de loi d'exception, et la décision du Conseil d'Etat s'applique bien entendu à tous les médias audiovisuels.

Selon les propos du rapporteur public, seuls des déséquilibres manifestes et durables procédant d'une intention délibérée de l'éditeur, c'est-à-dire des représentants des actionnaires, pourraient être sanctionnés. Bref, la décision est très loin de ce qu'on a beaucoup lu. Aux côtés de RSF, nous contribuerons donc à l'application de la loi, de manière à protéger la démocratie. Pour un cadre pertinent et clair, comme il en existe dans bon nombre de pays européens. La loi est rédigée pour que chacun puisse faire la part des choses, et ce ne sont pas des scores d'audience qui remettent en cause les principes démocratiques. ■

Clémence Bectarte, Simon Clémenceau, Emmanuel Daoud, Victor Edou, Jessica Finelle, Marc François, Benoît Huet, Corinne Lepage, Martin Pradel, François Saint Pierre, Jeanne Sulzer, Dominique Tricaud, Clémence Witt et François Zimeray sont avocats et avocats au barreau de Paris

Frédéric Thomas En Haïti, ce ne sont pas deux franges de la population qui s'affrontent

Alors que le pays est plongé dans une vague de violence, le politiste Frédéric Thomas revient sur les causes et responsabilités de la situation actuelle

Haïti est en proie à une nouvelle vague de violence. Les bandes armées mènent des attaques coordonnées contre des sites stratégiques et symboliques. Ainsi, les deux plus grandes prisons ont été assaillies et vidées – près de cinq mille détenus sont en fuite –, une dizaine de commissariats incendiés, des ministères pillés, tandis que le port et l'aéroport de Port-au-Prince ont suspendu leur activité.

Jimmy Cherizier, alias Barbecue, le principal chef de gang, a déclaré vouloir en finir avec le premier ministre, Ariel Henry. Il parle de « révolution » et évoquait une « guerre civile » si celui-ci ne démissionnait pas. La police a largement déserté les rues, le gouvernement ne s'est manifesté que par des communiqués saluant le courage des policiers et instaurant un état d'urgence, sans effet. Quant à Ariel Henry, en dehors du pays depuis le 25 février, il restait muet, coincé à Porto Rico, dans l'incapacité de revenir en Haïti. Lâché par Washington, qui le soutenait pourtant à bout de bras jusque-là, il a annoncé, tard dans la soirée du lundi 11 mars, par le biais d'un message vidéo préenregistré, son départ et celui de son gouvernement. Comment en est-on arrivé là ?

Il faut se défier des lectures biaisées, empreintes de stéréotypes néocoloniaux, relayant complaisamment les propos de chefs de gang, coupables d'exactions et de viols systématiques. La rhétorique anti-



LES GANGS NAISSENT SUR LE TERREAU DE LA PAUVRETÉ, DES INÉGALITÉS ET DE LA PRIVATISATION DE LA VIOLENCE ORCHESTRÉE PAR UN ÉTAT PRÉDATEUR

gouvernementale de « Barbecue » est opportuniste et ne s'accompagne d'aucun projet politique. Il cherche plutôt à surfer sur l'impopularité du premier ministre et à légitimer son action, tout en renforçant son pouvoir dans la perspective du prochain déploiement d'une force internationale, sous autorité kenyane. Enfin, la première République noire indépendante n'est pas un pays maudit au bord d'une guerre civile. Ce ne sont pas deux franges de la population qui s'affrontent, mais bien des bandes armées qui utilisent la terreur pour asseoir leur pouvoir.

Des « tontons macoutes » [les miliciens paramilitaires sous la présidence de

François puis de Jean-Claude Duvalier] à aujourd'hui, les gangs existent depuis longtemps à Haïti. Ils naissent sur le terreau de la pauvreté, des inégalités et de la privatisation de la violence orchestrée par un Etat prédateur. La classe politique et l'oligarchie les instrumentalisent afin de s'assurer le contrôle de quartiers et d'une clientèle électorale. Utilisées à grande échelle par le pouvoir pour briser le mouvement social de grande ampleur de 2018-2019 contre la vie chère, la corruption et l'impunité, les bandes armées se sont structurées et renforcées, au point de s'autonomiser de leurs tuteurs traditionnels et de contrôler la quasi-totalité de Port-au-Prince.

Président autoritaire, de plus en plus contesté et dénoncé pour ses liens avec les bandes armées, Jovenel Moïse nomma Ariel Henry premier ministre peu de temps avant d'être assassiné [en 2021]. Nomination contestée à Haïti, mais consacrée par la communauté internationale ; c'était un gage de continuité et de stabilité. Ce fut surtout la garantie du statu quo et de l'impunité.

Au fur et à mesure que se multipliaient les assassinats et les enlèvements, l'incurie et l'impopularité du gouvernement devenaient plus évidentes. Mais la communauté internationale s'obstinait à faire d'Ariel Henry la clé de voûte de toute solution, appelant l'opposition politique et la société civile à se rallier à lui. Sachant que son pouvoir dé-

pendait davantage de l'arbitrage international que de la souveraineté nationale et qu'il jouissait du soutien de Washington, le premier ministre s'adressait d'abord aux acteurs internationaux plutôt qu'à la population.

Le 7 octobre 2022, Ariel Henry demandait l'envoi d'une force armée multinationale pour lutter contre l'insécurité ; demande d'emblée soutenue par les Nations unies et Washington. Deux mois plus tard, sous les applaudissements des acteurs internationaux, était mis en place un nouvel accord gouvernemental prétendument consensuel : des élections seraient organisées en 2023 pour assurer une passation des pouvoirs le 7 février 2024. Le gouvernement ne fit même pas semblant de prendre ses promesses au sérieux.

Sentiment d'un énorme gâchis

Ariel Henry laissa passer l'échéance. Mais, fin février, il annonçait incidemment que des élections se tiendraient en août 2025 – et donc qu'il resterait au pouvoir d'ici là –, mettant le feu aux poudres. Et la communauté internationale de découvrir, avec trente mois de retard, qu'il n'y avait personne à Haïti pour soutenir ce gouvernement.

Le sentiment qui domine à Haïti est celui d'un énorme gâchis, d'un gaspillage de temps sur fond de violence exacerbée. De colère, aussi, envers ce gouvernement et la communauté inter-

nationale, sans le soutien de laquelle il serait tombé bien plus tôt. Retour à la proposition d'une « transition de rupture » avancée par un large éventail d'acteurs de la société civile, le 30 août 2021. Mais les conditions actuelles rendent cette transition plus compliquée.

Au cours d'une réunion internationale, lundi 11 mars à Kingston, en Jamaïque, un accord a été avancé pour constituer un conseil présidentiel de sept membres – issus des partis politiques, du secteur privé et de la société civile – qui devra nommer un premier ministre par intérim. L'urgence ne doit cependant pas servir de prétexte pour occulter les responsabilités – y compris internationales –, faire l'économie d'une analyse des causes de la situation actuelle et écarter une réelle transition au profit d'une solution plus immédiate : un autre gouvernement fonctionnel qui entérine les décisions passées. Pas plus qu'elle ne doit hypothéquer la soif de changement de la majorité des Haïtiennes et Haïtiens qui entendent rompre le cycle d'impunité, de dépendance et d'ingérence. ■

Frédéric Thomas est docteur en sciences politiques, chargé d'études au Centre tricontinental (Belgique)

Jacques Repussard Pourquoi la réforme de la sûreté nucléaire peut être dangereuse

L'ancien directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) présente les risques que fait courir le projet de fusion de l'IRSN avec l'Autorité de sûreté nucléaire

Depuis le 11 mars, l'Assemblée nationale délibère sur le projet de loi de réforme de la gouvernance de la sûreté nucléaire. Le suspense dure jusqu'au bout, après un premier rejet du projet par l'Assemblée nationale à l'hiver 2023, et un nouveau rejet de l'article premier, prononçant la fusion de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en commission le 5 mars.

Si ce projet est adopté, ce sera la première fois qu'une loi concernant la sûreté nucléaire le sera, sans un large consensus de la représentation nationale. Le gou-

vernement n'aura pas réussi à obtenir l'assentiment de tous sur la possibilité de cette réforme, ni à persuader de l'absence de risques à la réaliser.

Pourquoi cette réforme peut-elle être dangereuse ? Son objectif paraît après tout raisonnable : simplifier l'organisation du contrôle de la sûreté nucléaire, tout en réaffirmant l'exigence des plus hauts niveaux de sûreté, pour accompagner les grands chantiers à venir de l'industrie nucléaire. De même pour son principe : regrouper l'ensemble des moyens au sein d'une même entité, disposant d'un statut assurant son indé-

pendance vis-à-vis du gouvernement et de l'industrie.

Pourtant, des spécialistes de la sûreté nucléaire et de ses rouages identifient trois risques : d'abord, le risque le plus immédiat, celui du choc des cultures. Le contrôle de la sûreté nucléaire relève par essence du domaine régalién. L'ASN est l'une des expressions de l'Etat, et sa culture interne n'est guère différente de celle des administrations de contrôle dans d'autres domaines. Elle n'a pas de personnalité juridique autre que celle de l'Etat, la majorité de ses dirigeants est nommée par le président de la République, et les décisions les plus importantes en matière de sûreté nucléaire restent du ressort du gouvernement, sur proposition de l'ASN.

Tout ceci paraît normal au vu des enjeux pour le pays. Mais cette culture d'Etat emporte avec elle celle du secret des délibérations et une faible propension à rendre compte, pratiques séculaires dont il est improbable de se débarrasser. La décision d'engager cette réforme n'est-elle pas fondée sur un rapport remis au chef de l'Etat immédiatement classé secret-défense ?

Choc des cultures

Par contraste, l'IRSN est un opérateur de l'Etat, sans aucun pouvoir administratif, dont la raison d'être est le progrès de la connaissance scientifique et son partage. Son statut d'établissement public à caractère industriel et commercial l'ouvre sur le monde, sans lui accorder de privilèges. Ses experts n'ont pas besoin d'un référentiel normatif détaillé pour analyser l'architec-



LES APPROCHES DU RISQUE DE L'ASN ET DE L'IRSN NE POURRONT PAS COHABITER AU SEIN D'UNE MÊME INSTITUTION

ture de sûreté d'une installation nucléaire, pour se confronter aux experts de l'industrie et pour émettre un avis scientifique sur la pertinence des dispositions de sûreté proposées. Mais cette culture scientifique et ouverte ne fait pas le poids face à la culture régalién.

Les deux approches du risque, bien que complémentaires, et les deux cultures sous-jacentes, ne pourront pas cohabiter au sein d'une même institution. Or, c'est le sens même de la simplification recherchée par la réforme. Le choc inévitable des cultures va rendre chaotique et incertaine la mise en place de processus de travail harmonieux au sein de la nouvelle entité. A plus longue échéance, le processus de création continue de la ressource scientifique sera affaibli, car périphérique pour l'exercice du pouvoir administratif. De plus, le partage des connaissances pourra être jugé problématique, s'il paraît de nature à engager l'Etat. Il sera donc traité avec la plus grande pru-

dence. La dynamique qui a construit, année après année, la richesse et la réputation internationale de l'expertise de l'IRSN risque donc de s'effacer progressivement, au détriment de tous ses bénéficiaires, y compris la nouvelle autorité elle-même.

Choix non optimaux

Ensuite vient le risque de l'érosion de la confiance des Français dans le nucléaire. L'expertise de l'IRSN, qui n'est partie prenante ni des décisions de sûreté nucléaire ni des choix de exploitants nucléaires, est un moteur de confiance d'autant plus puissant que l'institut a appris à partager ses connaissances, à répondre à toutes les questions, à expliquer ses points de vue avec toutes les parties prenantes concernées.

La réforme ne conservera que la notion formelle de transparence, et il est douteux que la nouvelle autorité élève au rang de priorité le partage de ses connaissances et de son expertise avec ses assujettis, ou des tiers. Les réponses aux questions seront en outre celles du décideur, pas de l'expert neutre. Elles justifieront les décisions plutôt qu'elles ne les expliqueront. Au fil du temps, et des inévitables incidents de parcours du secteur nucléaire, en France ou à l'étranger, il y a lieu de craindre un retour à la situation qui prévalait avant les réformes de 2002, où le déficit de confiance a entravé la poursuite d'une politique nucléaire ambitieuse.

Dernier risque : l'amointrissement de la performance de sûreté. Le paradigme central de la nouvelle autorité sera celui du

contrôle de la conformité aux normes de sûreté. Ses experts prendront bien sûr part à cette vérification, dans le cadre de l'instruction des dossiers, ainsi qu'au perfectionnement continu des normes applicables en fonction de l'expérience acquise. Mais les exploitants nucléaires s'adapteront à cette approche et formuleront leurs choix technologiques et organisationnels, non plus dans la perspective d'un débat contradictoire avec les experts de haut niveau de l'IRSN visant à obtenir le meilleur niveau possible de sûreté, mais pour démontrer la conformité réglementaire de leurs propositions. Or nombre d'exemples montrent que cette approche est réductrice et finit par déboucher sur des choix non optimaux.

Ces risques sont systémiques et ne dépendent guère de la qualité des personnes qui auront à conduire la nouvelle autorité. Les nier ne les élimine en rien. Conduiront-ils à l'échec de la réforme, si elle est adoptée ? Le pire n'est jamais certain. Mais s'il est des domaines où la réduction des risques dès le stade de la conception des organisations devrait être une exigence, celui du nucléaire en fait clairement partie. Ce qui explique le malaise d'une partie des parlementaires qui se sont penchés sur le projet de loi. ■

Jacques Repussard, ancien directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, président de l'Institut pour la maîtrise des risques

ÉCOLOGIE PUNITIVE

Largement mobilisée à droite et à l'extrême droite, popularisée par Ségolène Royal en 2014, l'expression enferme les politiques environnementales dans un registre au mieux moralisateur, au pire liberticide, évitant tout débat sur la juste répartition des efforts et l'accompagnement des plus fragiles

HISTOIRE D'UNE EXPRESSION

La formule est devenue un incontournable mantra du débat public. A chaque campagne électorale, elle revient en force sur les plateaux télé et les réseaux sociaux. Qu'il s'agisse de limiter la vitesse en ville, de freiner le recours aux pesticides, d'isoler les passoires thermiques, rares sont les mesures en faveur du climat ou de la biodiversité qui échappent à l'anathème.

Pour autant, l'«écologie punitive» reste un slogan aux contours assez flous, qui se caractérise surtout par les qualificatifs qui lui sont associés. Elle est tour à tour «moralisatrice, voire sectaire» (Jean Castex, juillet 2020), «autoritaire et antisociale» (Valérie Pécresse, août 2021), «suspenseuse» (Eric Zemmour, 2022), «catastrophiste» (Jordan Bardella, avril 2023), «brutale» (Gabriel Attal, janvier 2024). A moins qu'elle ne soit accolée à la figure de l'«ayatollah» ou du «khmer vert», comme le répète Marine Le Pen.

Si la formule a le mérite de mettre en lumière les enjeux de justice sociale des réponses à apporter aux crises écologiques, elle se révèle trop souvent, pour celles et ceux qui y ont recours, un outil efficace pour freiner tout changement de modèle lorsqu'il n'est plus possible de nier l'évidence des catastrophes.

L'«écologie punitive» apparaît en politique dans les années 2000, au détour de discours de personnalités pas vraiment «réputées pour être des fervents défenseurs de l'environnement», décrit l'ancien conseiller au ministère de la transition écologique, Léo Cohen, qui en a retracé la généalogie dans *800 jours au ministère de l'impossible. L'écologie à l'épreuve du pouvoir* (Les Petits Matins, 2022).

L'expression apparaît dans un clip de la campagne présidentielle de 2007 de Frédéric Nihou, président du parti Chasse, pêche, nature et tradition. La formule est reprise un an plus tard par l'ancien ministre de l'éducation nationale Claude Allègre, climato-négationniste revendiqué, rallié à Nicolas Sarkozy. En 2010,

le premier ministre de l'époque, François Fillon, l'intègre à son discours de politique générale, avant que Xavier Beulin, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, ne s'en empare en 2012.

C'est pourtant Ségolène Royal, alors ministre socialiste de l'environnement, qui lui offre ses lettres de noblesse en 2014, lorsqu'elle renonce à l'écotaxe – redevance visant à faire participer les entreprises du transport routier aux coûts des infrastructures – au nom d'une écologie qui ne soit «pas punitive». «A compter de cette date, toute action volontariste au service de l'environnement sera sujette à un procès en punition», raconte Léo Cohen. Si le slogan reste occasionnel à gauche, il est largement adopté à droite et à l'extrême droite, et s'installe dans le débat public comme un gimmick bien pratique.

Repussoir

Ce succès s'explique notamment par le recours au qualificatif «punitif». Tandis que la sanction se veut réparatrice et s'appuie sur des règles fixées à l'avance, la punition relève de l'arbitraire, du pouvoir du fort sur le faible. Elle inscrit donc les politiques écologiques dans un registre au mieux sacrificiel et moralisateur, au pire répressif et liberticide. Et agit comme un repussoir. Un procédé bien connu dans le domaine des politiques de santé publique ou d'intérêt général. Dans les années 1970 à 1990, les lois sur la ceinture de sécurité, les limitations de vitesse, ou l'interdiction de fumer dans les lieux publics ont été longtemps combattues avec les mêmes arguments, au nom des libertés individuelles.

Derrière l'efficacité d'un slogan facile se joue pourtant une bataille plus profonde

sur la notion même de liberté. «Une distinction existe entre ce que l'on appelle communément la "liberté négative", perçue comme l'absence de contraintes, souvent défendue dans les milieux ultralibéraux, et la "liberté positive", qui est une forme d'autonomie garantissant au citoyen un certain contrôle sur les lois dans un système démocratique, et une protection contre la domination et l'arbitraire», explique le philosophe Augustin Fragnière, enseignant à l'université de Lausanne, en Suisse. En effet, toutes les contraintes ne sont pas du même ordre. «Selon qu'elles émanent d'un Etat autoritaire ou d'un gouvernement démocratique, et selon qu'elles servent ou non le bien commun, elles peuvent être légitimes ou pas.»

Brandir l'épouvantail de l'écologie punitive s'apparente donc souvent à un tour de passe-passe rhétorique pour disqualifier d'emblée toute contrainte et éviter la discussion, à l'heure où il serait urgent de définir collectivement les limites que l'on s'impose pour rester dans les clous des équilibres planétaires. Une façon de confisquer le débat démocratique, alors même que l'acceptabilité des changements dépend de la façon dont ils auront été délibérés, et du sens qu'on leur donne.

L'étiquette infamante empêche en outre de débattre de la juste répartition des efforts et de l'accompagnement des plus fragiles, quand les premiers punis sont aujourd'hui les personnes vulnérables soumises aux canicules, les agriculteurs confrontés à la recrudescence des aléas climatiques ou les habitants des régions menacées par la montée des océans. Pour eux, la punition consiste surtout à ne rien changer. ■

CLAIRE LEGROS

DERRIÈRE
L'EFFICACITÉ
D'UN SLOGAN FACILE
SE JOUE UNE
BATAILLE PLUS
PROFONDE SUR
LA NOTION MÊME
DE LIBERTÉ



CHRONIQUE | PAR PHILIPPE ASKENAZY

Pourquoi l'IA a séduit le Rassemblement national

Il aura fallu deux trimestres d'affilée de boom de la productivité aux Etats-Unis pour que des analystes y voient le signal d'un nouveau cycle. Trente ans après celles de la vague Internet, les promesses de l'intelligence artificielle (IA) se réaliseraient enfin. Si ce regain se confirme dans les mois à venir, les inquiétudes que soulève l'IA seront balayées par un discours sur l'impératif d'embrasser ces technologies.

Sur le plan politique français, le macronisme technophile et probusiness s'en trouverait légitimé. Pourtant, sur ce sujet aussi, il se trouvera concurrencé par l'extrême droite. Certes, le Rassemblement national a d'abord agité l'épouvantail d'un autre «grand remplacement», celui du travailleur français par l'IA. Mais depuis moins d'un an, le changement de ton est radical. Ainsi, Jordan Bardella s'est mué en technophile «pragmatique», dénonçant les «sombres prophéties» et le risque du «néoluddisme» de ceux qui refusent le déploiement de l'IA.

Comment conjuguer conservatisme, nationalisme, voire xénophobie, et technophilie? Le Japon en offre une illustration décortiquée par les sciences sociales (*Robo sapiens japonicus. Robots, Gender, Family, and the Japanese Nation*, Jennifer Robertson, University of California Press, 2017; *Robots Won't Save Japan*, James Wright, Cornell University Press, 2023).

Le pouvoir conservateur soutient massivement l'innovation et la diffusion des robots physiques comme algorithmiques, et surtout la fusion des deux, des robots dopés à l'IA. Trois arguments viennent justifier cette stratégie. Le premier est la souveraineté et la puissance: la nation doit développer ses propres capacités, passant par un soutien fort de l'Etat; les entreprises nationales pourront alors s'imposer à l'étranger. Le deuxième argument concerne les femmes: IA et robots vont offrir un nouvel allègement des tâches domestiques, et ainsi leur redonner goût à procréer!

En attendant ce réarmement démographique, le troisième argument, central, est qu'IA et robots pourvoient au manque croissant de main-d'œuvre. La machine permet d'éviter le recours à une main-d'œuvre immigrée qui menacerait l'identité nationale. A l'inverse, les technologies conçues au Japon renforcent l'identité de «nation innovante». Mieux, l'IA va converser en japonais, être imprégnée de culture nipponne. On retrouve parmi certains défenseurs des robots nativement japonais des opposants à l'immigration.

Robots et main-d'œuvre

Cette stratégie fonctionne-t-elle? Le nombre de naissance au Japon est à son plus bas depuis la seconde guerre mondiale. Les pénuries de main-d'œuvre s'accroissent. L'anthropologue James Wright a analysé l'impact pratique des robots intelligents dans les Ehpad, un segment prioritaire de la politique publique. Les besoins en personnels y sont déjà massifs et deviendront exponentiels. La surcharge de travail génère des troubles musculo-squelettiques qui érodent encore plus l'offre de travail. Des robots ont donc été déployés dans de nombreuses structures. Les robots de manipulation des personnes âgées ont été rejetés par les familles, car trop déshumanisants.

En revanche, les robots relationnels prospèrent, d'autant qu'ils récoltent des masses d'informations qui, centralisées, permettent de nourrir leur IA et donc d'améliorer continuellement leurs performances. Mais ce déploiement mène à une double impasse. Les robots demandent une maintenance intensive en travail. Pis, pour les personnels, majoritairement féminins, il ne s'agit pas d'une libération, mais d'une dépossession des tâches sociales les plus qualifiées; paradoxalement, elles se trouvent réduites aux tâches manuelles, minant in fine encore plus l'attractivité et la soutenabilité de ces emplois indispensables. Ainsi, si l'extrême droite peut puiser dans les arguments des conservateurs nippons, l'analyse de ces impasses devrait surtout nourrir les partis de gauche pour bâtir un narratif, aujourd'hui inexistant, sur le couple travail-IA. ■

Philippe Askenazy est économiste du travail au Centre Maurice-Halbwachs – PSL (ENS/CNRS/EHES)

COMMENT CONJUGUER
CONSERVATISME,
NATIONALISME,
VOIRE XÉNOPHOBIE,
ET TECHNOPHILIE ?

UNE TRAGÉDIE FAMILIALE SOUS LE MAOÏSME



LETTRES DE TAIPEI
de Fish Wu,
Rue de l'Echiquier,
172 p., 24,90 €

LIVRE

Les faits et l'histoire sont parfois deux choses différentes. En Chine, la seule histoire qui compte est celle écrite par le parti. Et quiconque la contredit est accusé de «nihilisme historique». Ainsi, dans les manuels scolaires, nulle trace des dizaines de millions de morts dus à la famine lors du Grand Bond en avant (1958-1961) de Mao Zedong ni des persécutions qui firent également des millions de victimes lors de la Révolution culturelle (1966-1976). Dans un tel contexte, les ouvrages «qui se souviennent», forcément écrits à l'étranger, apparaissent d'autant plus précieux qu'ils forment un îlot de résistance face à cette mémoire imposée. Tel est le cas du roman graphique de Fish Wu, *Lettres de Taipei* (Rue de l'Echiquier, 172 pages, 24,90 euros).

L'auteur y couche les souvenirs que sa grand-mère lui a confiés, peu avant qu'Alzheimer ne couvre son esprit de brouillard. Il raconte comment, du jour au lendemain, en 1948, le père et l'oncle

de l'aïeule, qui gèrent l'école du village, se retrouvent privés de tout parce qu'ils sont lettrés et refusent de se plier à la tyrannie. Comment le plus jeune, Shen Erchong, va choisir l'exil vers Taiwan quand l'aîné, Shen Erya, restera en Chine communiste pour s'occuper de ses proches malgré un quotidien empreint de violence et d'humiliation. Comment enfin, quarante-sept ans plus tard, Shen Erchong retourne pour un séjour dans sa terre d'origine, longtemps après la mort de son frère, et constate la pauvreté et l'imprégnation de la pensée communiste omniprésentes.

Dimension intime

Cette tragédie familiale sous l'ère Mao n'aurait pu être qu'une histoire de plus sur cette période sombre de la Chine. Mais la dimension intime, très touchante, de *Lettres de Taipei* s'accompagne d'un élément rendant l'ouvrage extrêmement puissant: son graphisme. Élément à part entière de l'histoire, le dessin de Fish Wu est acéré, minutieux. Chaque scène est constituée d'une multi-

tude de détails, qui permettent d'entrer littéralement dans l'atmosphère du récit. Ce souci de la précision se retrouve également dans les traits des personnages, d'où se dégage une grande intensité, notamment dans les portraits très émouvants de la grand-mère. Parfois, ce foisonnement laisse place à une page plus épurée, pour un paysage, un retour sur le présent qui offre une respiration bienvenue. Un rythme qui permet de tenir le lecteur en haleine malgré l'apreté du propos.

L'auteur, âgé de 45 ans, vit en Malaisie. Il se défend d'avoir écrit un livre polémique. «Je n'ai pas d'esprit critique, ni d'avis politique chinois, je n'ai jamais eu cette opportunité. J'ai juste voulu retranscrire les derniers souvenirs de ma grand-mère [décédée un an après la sortie du livre].» Pour autant, il garde en tête cette phrase lue il y a de nombreuses années: «Tant que le portrait du président Mao restera accroché aux murs, les choses ne changeront pas. Même un petit peu.» ■

CORINNE FRILET

Poutine se prend pour Dieu | PAR SERGUEI





GÉOPOLITIQUE | CHRONIQUE

PAR SYLVIE KAUFFMANN

Le repli des grandes puissances

L'annonce fait son effet mais elle est légèrement trompeuse : la Chine, la Russie et l'Iran ont lancé, lundi 11 mars, des manœuvres maritimes conjointes dans l'océan Indien à partir du golfe d'Oman, dans le but d'« assurer ensemble la sécurité maritime régionale ».

Sur fond d'attaques menées en mer Rouge par les rebelles houthistes du Yémen semant la panique dans la marine marchande, le dispositif pourrait laisser penser que ces puissances – dont l'une, la Chine, a une base navale à Djibouti – ont à cœur de prendre en charge l'ordre régional.

Pas vraiment. Il ne s'agit, après tout, que de manœuvres de cinq jours. Et l'Iran est le fournisseur desdits rebelles houthistes. A y regarder de plus près, cette annonce met plutôt en évidence l'assurance de la poursuite du désordre. Chacun y va de son bâtiment. Les Etats-Unis ont déployé dans la région deux porte-avions dès le début de la guerre lancée par Israël à Gaza en riposte à l'attaque du 7 octobre 2023. Mais personne n'a jusqu'ici réussi à dissuader les houthistes de continuer à tirer leurs missiles.

A l'échelle du Moyen-Orient, cet exemple reflète l'état du monde en 2024 : un monde où plusieurs grandes puissances se côtoient, se surveillent, rivalisent, s'affrontent ou coopèrent suivant l'enjeu, mais où aucune ne parvient plus à imposer l'ordre. « Oubliez les étiquettes d'unipolarité ou de multipolarité », écrivait récemment le journaliste Gregg Carlstrom dans la revue *Foreign Affairs*. *Le Moyen-Orient est non polaire. Personne ne commande.* »

La fin de la pax americana

Ce vide sidéral est particulièrement frappant si on le rapporte à ceux qui sont toujours considérés comme la première puissance mondiale, les Etats-Unis. Ils ont été, en d'autres temps, un acteur majeur au Moyen-Orient. Ils restent présents, ne serait-ce que par l'appui militaire et financier crucial qu'ils apportent à Israël. Les porte-avions, dont seul un a été maintenu en mer Rouge, témoignent du rôle hégémonique qui a été le leur.

Mais ce rôle ne modifie plus le cours des événements ; il se contente de limiter, sans doute, l'embrasement. Benjamin Netanyahu ne pourrait mener sa guerre dévastatrice à Gaza sans les armes américaines ; la Maison Blanche se montre de plus en plus critique sur la manière dont il la mène, sans parvenir pour autant à la faire changer de stratégie.

Barack Obama s'était fait reprocher l'expression « *leading from behind* » – « diriger depuis l'arrière » – qui lui a été prêtée en 2011 pour décrire l'attitude des Etats-Unis dans l'intervention en Libye, menée en première ligne par la France et le Royaume-Uni. Ses détracteurs y avaient vu, à juste titre, un signe du retrait de la puissance américaine ; ce repli fut confirmé par la décision, deux ans plus tard, par le même Obama, de renoncer à appliquer en Syrie la ligne rouge qu'il avait lui-même fixée, celle du recours

**CERTAINS
ASSIGNENT
À L'EUROPE
UN DESTIN DE
« PUISSANCE
GÉOPOLITIQUE » ;
ELLE EN EST LOIN**

**LES ÉTATS-UNIS
NE DIRIGENT
PLUS « DEPUIS
L'ARRIÈRE » : ILS
NE DIRIGENT PAS,
TOUT COURT**

aux armes chimiques par Damas. Aujourd'hui, les Etats-Unis ne dirigent pas « depuis l'arrière » : ils ne dirigent pas, tout court. Plus qu'un épisode désastreux, le retrait des troupes d'Afghanistan, en août 2021, a signé la fin de la pax americana.

Dans l'autre grande crise internationale du moment, la guerre russe en Ukraine, l'administration Biden soutient l'Ukraine (quand l'opposition républicaine lui permet de le faire) mais le choix de l'issue de la guerre est laissé au président Volodymyr Zelensky. A la Conférence de Munich sur la sécurité, à la mi-février, les Américains étaient là comme chaque année, en nombre, y compris la vice-présidente, Kamala Harris. Mais le seul à avoir vraiment pesé sur le débat a été le sénateur trumpiste J. D. Vance, dont le principal message, adressé à des Européens déconcertés, peut se résumer à ces mots : il va falloir apprendre à vous débrouiller sans nous.

Dans le scénario hollywoodien du grand affrontement sino-américain, l'autre géant, la Chine, était supposé profiter de ce repli américain pour s'imposer sur la scène mondiale. Mais l'empire du Milieu, accaparé par la relance de son économie et la construction d'un pouvoir politique interne de plus en plus concentré, ne s'implique guère dans les grands conflits du monde. Hormis ces quelques jours de manœuvre en mer, Pékin reste à distance très respectueuse de la crise au Proche-Orient.

Dans la guerre en Ukraine, la Chine couvre sa voisine russe, dont le combat contre l'ordre occidental sert ses intérêts ; elle l'aide discrètement, la rendant de plus en plus dépendante d'elle. Mais elle ne cherche pas non plus à retourner le cours de la guerre. Elle est plus occupée à surveiller Taiwan ou les Philippines, qui lui donnent du fil à retordre en mer de Chine méridionale : c'est là sa zone prioritaire.

Reste l'ex-grande puissance du XX^e siècle, la Russie. Les « deux grands », elle n'en fait plus partie et elle a du mal à s'y faire. Aujourd'hui, son leadership à elle, c'est celui du chaos, de la désinformation et de la déstabilisation. Elle profite de l'apathie des « deux grands » du XXI^e siècle sur la scène mondiale pour miner un peu plus l'ordre occidental, sachant que la Chine ne s'opposera pas à son agenda du chaos tant qu'il n'affecte pas ses intérêts.

Cet activisme permet à la Russie de marquer des points en Afrique ou ailleurs, mais l'énorme effort que lui demande la guerre en Ukraine limite son champ d'action : elle a retiré un système de défense antiaérienne de Syrie. Moscou non plus ne peut infléchir la dynamique actuelle au Moyen-Orient.

Certains assignent à l'Europe un destin de « puissance géopolitique » ; elle en est encore loin. Quant à l'Inde, puissance montante, elle butine, tantôt à Washington, tantôt à Moscou, mettant à profit toutes les options sans quitter la Chine d'un œil. Ce monde « non polaire » lui convient parfaitement. Du moins pour le moment : comme chacun sait, la nature a horreur du vide. ■

**UKRAINE :
LES VERTUS
D'UN DÉBAT
PÉDAGOGIQUE**

ÉDITORIAL III

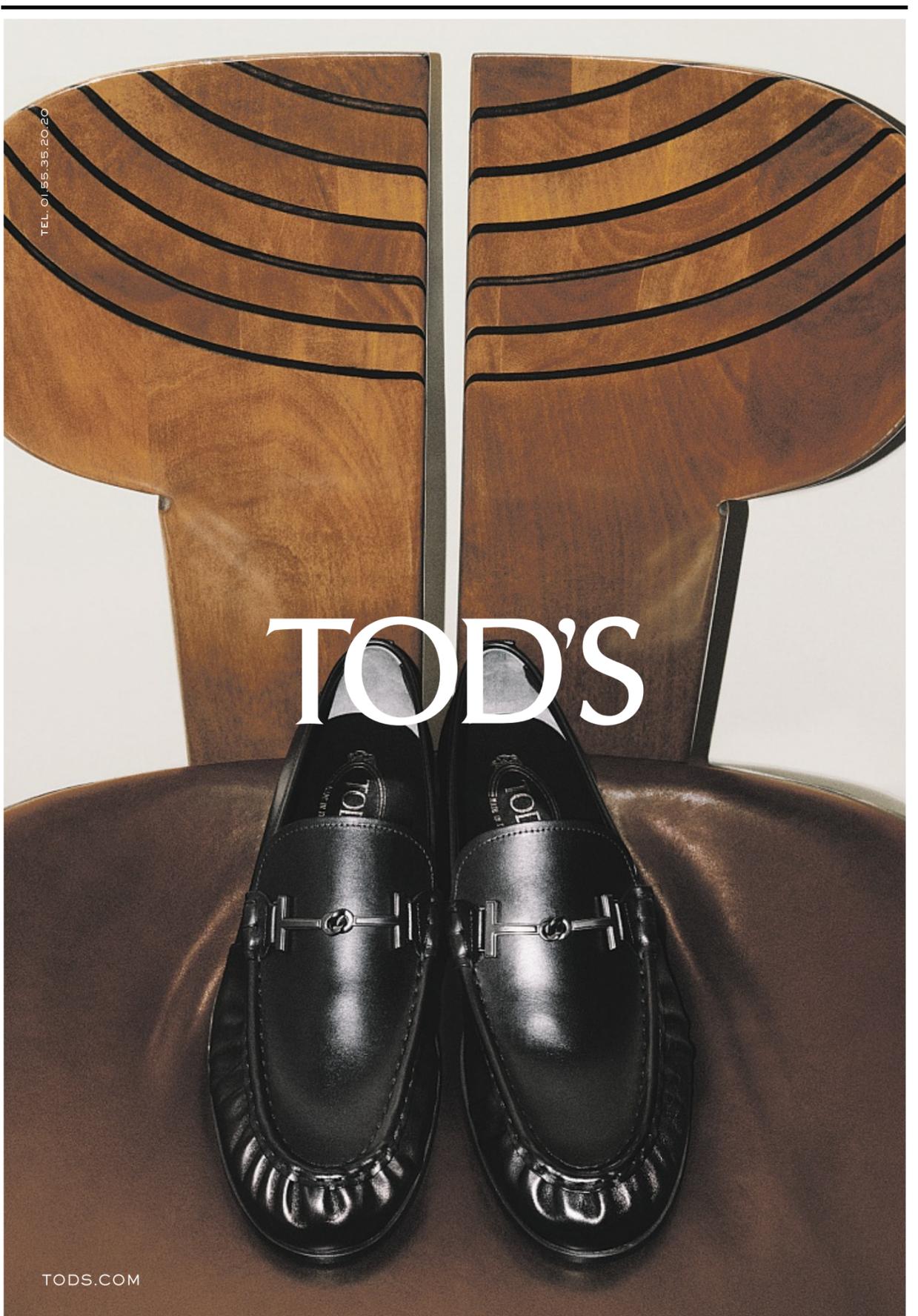
On pouvait tout craindre du débat et du vote organisés mardi 12 mars à l'Assemblée nationale autour de la stratégie française d'aide à l'Ukraine. Non seulement la campagne des élections européennes attise naturellement les tensions, mais les récentes déclarations controversées d'Emmanuel Macron n'excluant pas l'envoi de troupes occidentales au sol auraient pu servir de prétexte à ses opposants pour marquer leur défiance. Or, si la position du chef de l'Etat a été abondamment critiquée, les uns la jugeant dangereusement « va-t-en-guerre », les autres contre-productive en raison des divisions qu'elle a fait naître chez ses alliés, les échanges sont restés de bonne tenue et le résultat du scrutin a été rassurant.

L'accord de sécurité franco-ukrainien, signé le 16 février, a été approuvé par 372 voix contre 99. Conclu pour une durée de dix ans, il comprend un renforcement de la coopération militaire, en particulier dans les domaines de l'artillerie et de la défense aérienne. Outre son résultat clair, la vertu du débat a tenu dans la pédagogie de ses orateurs. Malgré une résistance héroïque depuis deux ans, l'Ukraine est dans une mauvaise passe. De son sort dépend l'avenir de l'Europe tant l'impérialisme de Vladimir Poutine menace les démocraties et la paix sur le continent. Expliquant de façon très didactique en quoi il y a « *péril en la demeure* », Jean-Louis Bourlanges, le président MoDem de la commission des affaires étrangères, a pointé le risque d'une Europe « *déconsidérée et humiliée* » par une victoire russe. Le premier ministre, Gabriel Attal, a quant à lui insisté sur les bouleversements « *concrets* » et « *tangibles* » que subiraient les Français dans leur vie quotidienne, avec une envolée prévisible du prix des céréales et du gaz.

Politiquement, c'est la gauche qui est sortie la plus divisée du débat : mus par le même rejet de l'atlantisme et la même exaltation de la paix, La France insoumise et les communistes ont choisi de voter contre la stratégie de soutien à l'Ukraine, tandis que le Parti socialiste et les écologistes l'ont résolument approuvée. Assumée pendant la campagne des européennes puisque chaque

parti se présente sous ses propres couleurs, cette distance risque de peser lorsque, dans la perspective de 2027, la gauche tentera de se ressouder autour d'un candidat commun. Dans un monde en crise, l'enjeu international pèse de plus en plus lourd et oblige à la clarté. Or, c'est précisément pour s'y dérober que le Rassemblement national a choisi de se réfugier dans l'abstention. Pour masquer son encombrant tropisme russe, Marine Le Pen a manifesté « [son] *respect et [son] soutien à une nation agressive* » tout en trouvant toutes les raisons de ne pas soutenir l'accord : refus d'une adhésion de l'Ukraine à l'OTAN, crainte d'un affaiblissement de notre agriculture, volonté de ne pas démunir l'armée française, condamnation du « *bellicisme* » verbal du chef de l'Etat qui entrave les chances de négociation.

Ses arguments ont été démontés les uns après les autres par les membres de la majorité, et sa charge contre le chef de l'Etat, accusé d'« *instrumentaliser* » le soutien à l'Ukraine pour tenter d'enfermer ses opposants dans le camp des « *pro-Poutine* », n'a guère convaincu au-delà de ses propres troupes. Tout en critiquant le chef de l'Etat, les députés Les Républicains ont voté sans réserve en faveur de l'accord. Emmanuel Macron, qui s'exprimera jeudi 14 mars dans les journaux télévisés de 20 heures sur France 2 et TF1, s'est quant à lui réservé le dernier mot sur ce sujet essentiel. ■



TOD'S

TODS.COM